

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Communication
rapport d'activités
2022**

DGV2023_0218

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Celui-ci a été présenté lors du conseil d'agglomération du 14 juin 2023 et est joint au présent rapport.

Le rapport d'activités fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

La loi ne précise pas le contenu du rapport d'activités.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

S²LO

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc

al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Conformément à l'article L5211 du CGCT

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

S²LOW



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

SOMMAIRE

Sommaire.....	02
Édito.....	03
Le territoire.....	04
Le Conseil Communautaire.....	06
Les compétences de la Communauté d'Agglomération.....	07
Organisation.....	08
Direction Générale.....	10
Finances.....	18
Ressources humaines.....	22
Service Juridique projet.....	26
Développement économique.....	28
Urbanisme et habitat.....	30
Développement durable.....	38
Eau assainissement transport.....	42
Culture.....	46
Tourisme.....	56
Solidarité.....	58
Systemes d'information.....	62
Pôle enfance.....	64
Sport.....	66
Centre Technique Intercommunal.....	68
Communication.....	72



L'agilité n'est pas un concept à la mode pour traiter de la plus ou moins grande capacité des collectivités à s'adapter, mais une démonstration permanente à produire que l'organisation intègre les contraintes - financières, administratives, juridiques... - et les nouveaux paradigmes - transition écologique, démocratie participative, transparence de la gestion publique... - tout en restant performante.

Il est très réducteur de considérer qu'il "faut toujours faire plus avec moins".

La vérité consisterait plutôt à prétendre "qu'il faut faire autrement pour continuer à progresser".

Expérimenter, innover, se distinguer des autres territoires - car nous sommes toujours sur un champ concurrentiel - guident chacune de nos initiatives.

L'échec, le constat que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs, ne disent rien si on ne les inscrit pas dans un environnement global. Ils peuvent traduire une mauvaise gestion. Ils peuvent aussi témoigner de l'audace de la collectivité. C'est ce parti que nous avons collégialement et résolument choisi.

Pour chaque politique publique, nous devons identifier une trajectoire, un cheminement et des points d'étape pour nous permettre de

mesurer les progrès accomplis, les mesures correctrices adaptées.

On ne peut valoriser que ce qui est mesuré.

Et plus l'ambition, la réalisation sont importantes et plus la nécessité de pouvoir rendre compte des effets produits, des changements opérés, s'impose avec évidence.

C'est un long travail d'acculturation qui a déjà commencé, mais l'évaluation suppose, au-delà de l'approche administrative, une véritable discipline collective.

Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers des politiques publiques engagées sur notre territoire. La démarche évaluative en est le prolongement naturel.

Samuel HAZARD

Samuel HAZARD

Maire de Verdun

Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Verdun

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun c'est 25 communes.

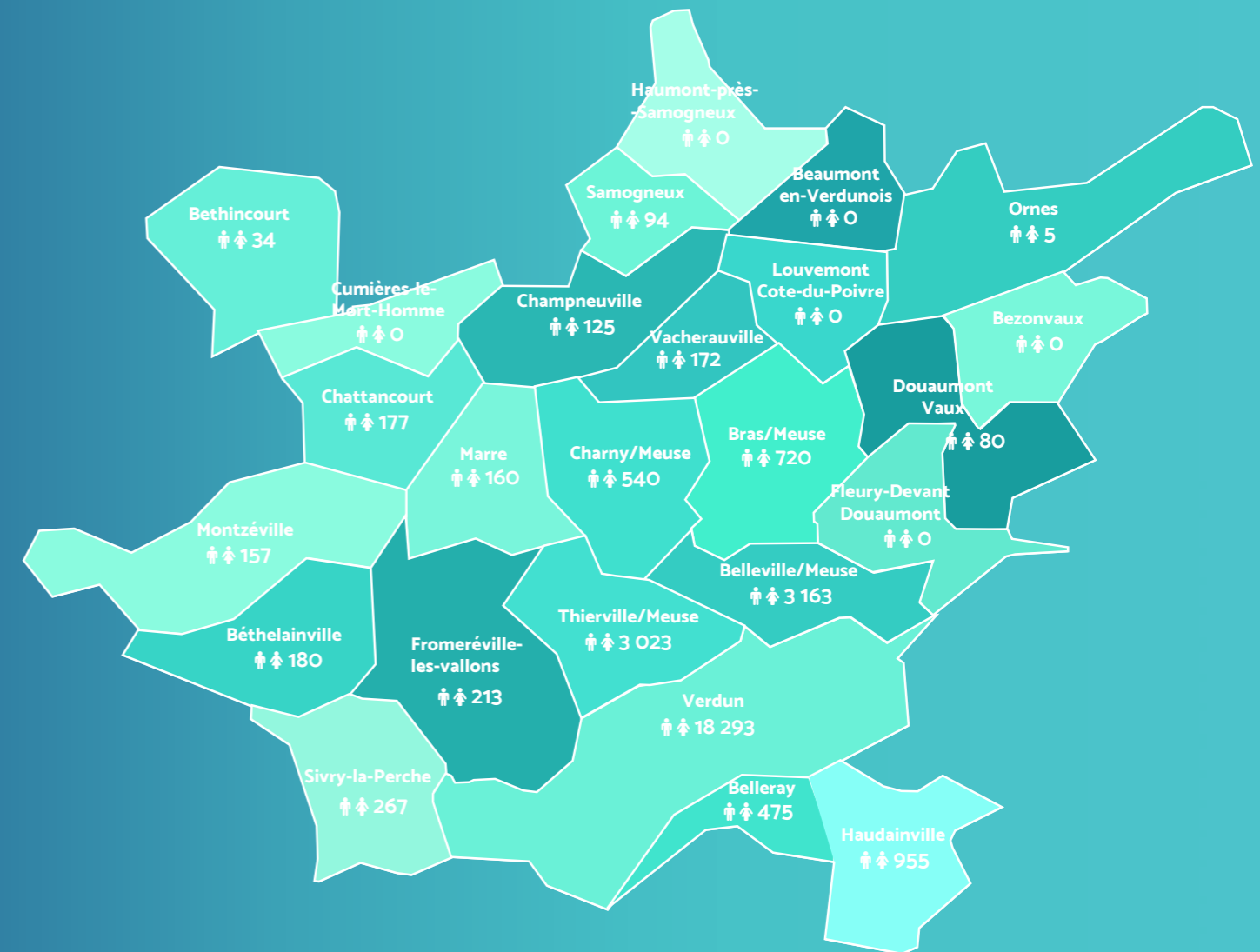
CHIFFRES CLÉS

27 412
HABITANTS

25
COMMUNES

301
KM²

- Beaumont-en-Verdunois
- Belleray
- Belleville-sur-Meuse
- Béthelainville
- Béthincourt
- Bezonnvaux
- Bras-sur-Meuse
- Champneuvville
- Charny-sur-Meuse
- Chattancourt
- Cumières-le-Mort-Homme
- Douaumont-Vaux
- Fleury-devant-Douaumont
- Fromeréville-les-Vallons
- Haudainville
- Haumont-près-Samogneux
- Louvemont-Côte-du-Poivre
- Marre
- Montzéville
- Ornes
- Samogneux
- Sivry-la-Perche
- Thierville-sur-Meuse
- Vacherauvville
- Verdun



LE PRÉSIDENT

Samuel Hazard

LES VICE-PRÉSIDENTS

Claude ANTION

Urbanisme / Aménagement de l'espace
communautaire Habitat

Régine MUNERELLE

Affaires sociales et solidarité

Julien DIDRY

Numérique / Informatique
Pratique décentralisée de l'Agglomération

Jean-François THOMAS

Assainissement / Transports Hydraulique du fleuve
Meuse, des rivières et des bassins versants
GEMAPI / Eau potable / Coordination Voirie
Marchés publics / Gestion des procédures
pré-contentieuses et contentieuses

Marie-Claude THIL

Petite enfance / Scolaire / Périscolaire
Extra-scolaire / Jeunesse

Philippe DEHAND

Environnement / Développement durable
Fourrière animale

Christine GERARD BARGE

Finances

Patrick CORTIAL

Développement économique / Immobilier
intercommunal à vocation économique

Jean-Christophe VELAIN

Stratégie et économie touristiques

Antoni GRIGGIO

Gestion des équipements culturels
Patrimoine culturel / Communication

Philippe COLAUTTI

Politique Ressources Humaines

Karen SCHWEITZER

Politique de la ville

Armand FALQUE

Suivi des travaux / Voirie
Infrastructures et bâtiments à l'exception
du patrimoine affecté

Samuel AMBROSIO

Equipements sportifs

LES CONSEILLERS

Pierre LIBERT

Jean-Pierre LIBERT

Régis BROCARD

Thierry MARCHAL

Régine MUNERELLE

Samuel AMBROSIO

Michel REVEANI

Jean-Luc DURET

Pascal LEFRAND

Michel LEVENEZ

Marie-Claude THIL

Bertille BRANCHETTI

Maurice MICHELET

Julien DIDRY

Cédric COLLET

Fabrice BEAUMET

Cathy DAL BORGO

Catherine PELISSIER

Jean-Marie ROBINET

Michel PONCELET

Françoise FERY

Pierre WEISS

Benoît DENIS

Armand FALQUE

Olivier GERARD

Jean-Pierre LAPARRA

Jean-Louis HUSSON

Angélique SANTUS

Alain MARECHAL

Patrick LORANS

Véronique PHILIPPE

Gérard GERVAISE

Françoise ALIBONSSY

François-Xavier LONG

Vincent TOMMASI

Jean VERNEL

Jérôme GROSSE

Patrick MAGISSON

François POUPART

Charles SAINT-VANNE

Philippe SAINT-VANNE

Jean-Marie ADDENET

Mickaël HIRAT

Laurence MILLET

Claude ANTION

Christine GERARD BARGE

Raphaël CHAZAL

Philippe HENRY

Jean-Christophe VELAIN

Chantal NICOLAS

Samuel HAZARD

Jean-François THOMAS

Philippe DEHAND

Patrick CORTIAL

Antoni GRIGGIO

Philippe COLAUTTI

Karen SCHWEITZER

Bernard GOEURIOT

Gérard STCHERBININE

Maryvonne COLLIGNON

Pierre JACQUINOT

Christine PROT

Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL

Sylvie BOURDIN-WATRIN

Pascale BATTOU

Fabrice WEISSE

Guillaume ROUARD

Emmanuelle CASAGRANDE

Diana MOUNZER

Bruno LAVINA

Angéline DE PALMA-ANCEL

Jennifer GHEWY

Julia RICHARD

Quentin BROCHET

Nasra ANRIFIDINE

Pascal BURATI

Les compétences de l'Agglomération

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE



Compétences obligatoires

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

POLITIQUE DE LA VILLE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PREVENTION DES INONDATIONS

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES
ET DECHETS ASSIMILES

COMPÉTENCE EAU / ASSAINISSEMENT

Compétences facultatives

AUTRES ACTIONS URBANISTIQUES

ACTIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, GESTION DES ESPACES
VERTS ET DU PARC ARBORE

CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
DES TERRAINS FAMILIAUX

CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
DE FOURRIÈRES ANIMALES ET PRESTATIONS DE
RAMASSAGES D'ANIMAUX ERRANTS

PARTICIPATION AU PAYS DE VERDUN

ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE MÉMOIRE
ET PATRIMOINE HISTORIQUE

ACTIONS ET ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA PETITE
ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES

CRÉATION ET GESTION D'UNE CENTRALE D'ACHATS

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE D'UNE
POLITIQUE TOURISTIQUE

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,
NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVEAUX MOYENS
DE COMMUNICATION

ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET GRANDS
ÉVÉNEMENTS

AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN DE
BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS
CONTRIBUANT À RENFORCER LE LIEN SOCIAL

CRÉATION, AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN
D'ESPACES DE LOISIRS

GESTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX

MISE EN PLACE ET SUIVI D'UN PAVE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

ACTIONS CITOYENNES

Compétences optionnelles

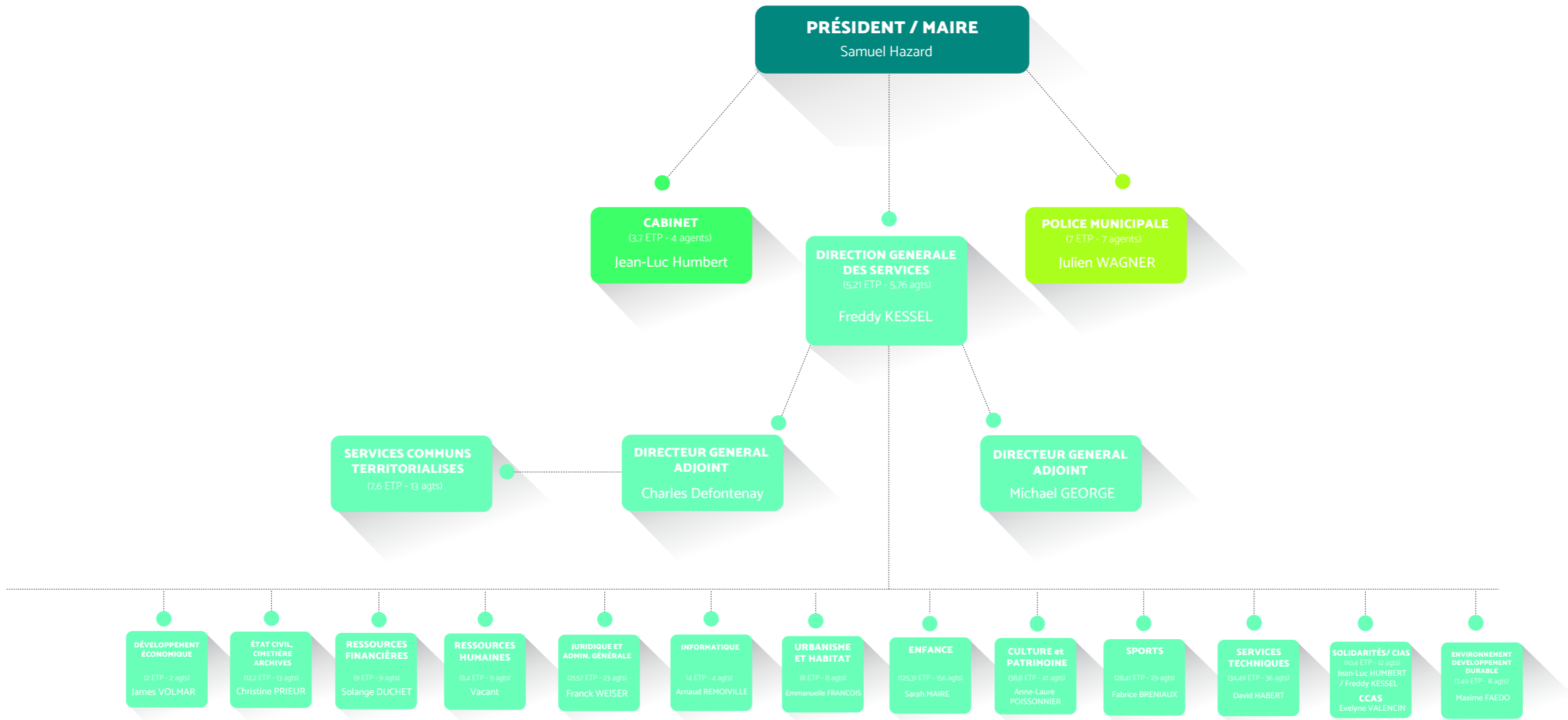
VOIRIE ET LES ESPACES DE STATIONNEMENT

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET
GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET
GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ACTION SOCIALE

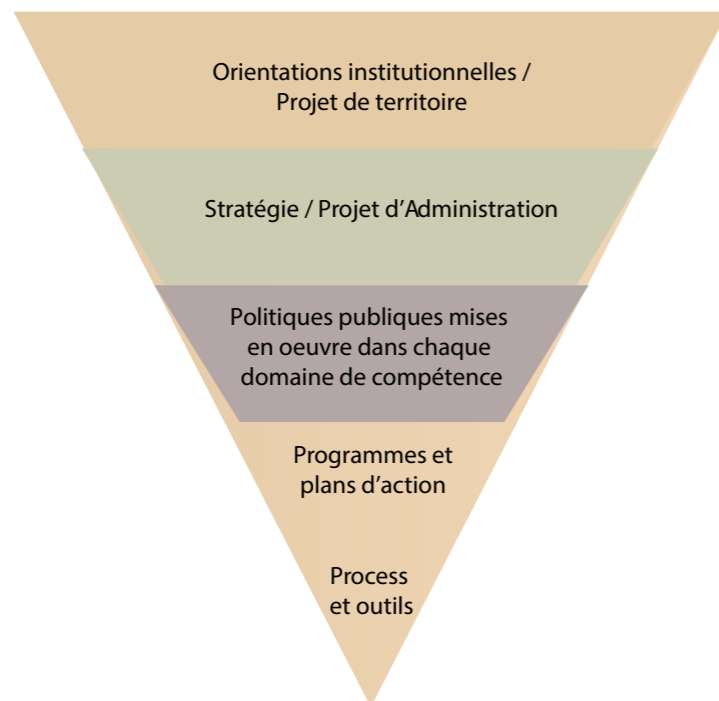




DIRECTION GÉNÉRALE : Identifier une trajectoire

Toutes les politiques publiques engagées sur un territoire poursuivent une direction, une trajectoire.

La méthode se retrouve dans le schéma ci-contre.

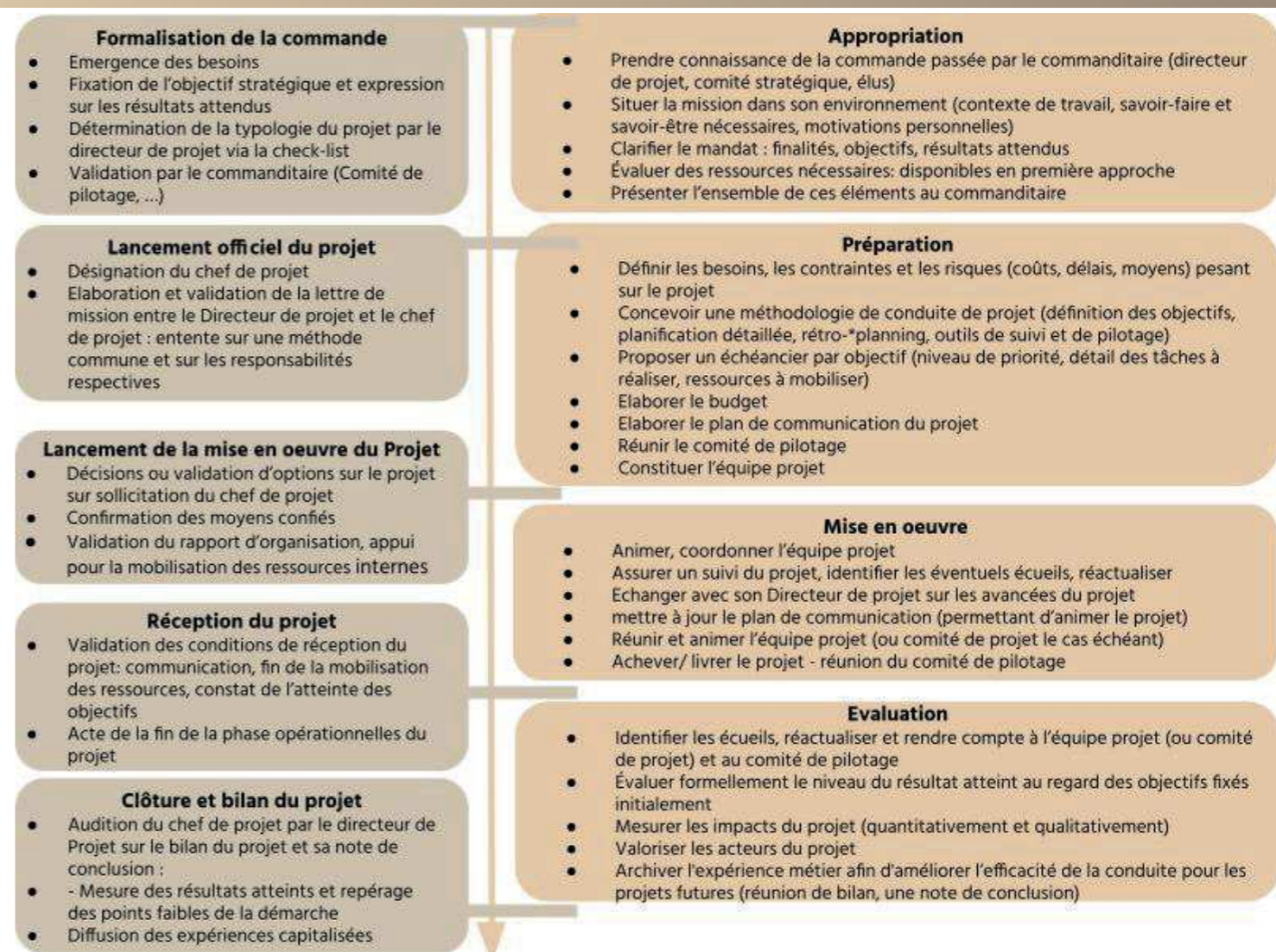


La Direction Générale diffuse cette méthode qui nourrit une culture de l'évaluation et de l'efficacité. A cette fin, elle mobilise des outils. L'année 2022 a mis en valeur plus particulièrement le fonctionnement en mode projet.

LE MODE PROJET

Logique performante d'émulation intellectuelle collective

L'approche n'est en rien technocratique. Elle consiste toujours, à partir d'un DIAGNOSTIC, d'identifier des ENJEUX, DE DÉFINIR DES OBJECTIFS, DE TRACER UN PARCOURS, pour se donner des repères et savoir si in fine les résultats recherchés ont été obtenus.



Crise énergétique : mise en place de groupes de travail 15 septembre 2022

La poussée inflationniste que la collectivité connaît depuis plusieurs mois, conjuguée à l'augmentation extrêmement sensible du coût de l'énergie, a conduit la collectivité à passer au marbre ses politiques publiques.

Si les circonstances y obligent- comme elles obligent toutes les collectivités au demeurant- l'exercice était prévu depuis le début de l'année 2022 pour deux raisons majeures qui irriguent sa culture.

> la recherche de processus biodégradables

Les processus et les procédures tendent vite à se bureaucratiser, s'ossifier, se fossiliser, à se prendre pour des fins en soi, oubliant les objectifs ou les missions qui les ont justifiés. Il faut imaginer des processus et des procédures souples, vivants, symboliques, à géométrie variable, voire biodégradables, capables de s'ajuster à la diversité des situations et à l'imprévisible.

> L'analyse de la valeur

C'est une ascèse à laquelle peu d'organisations publiques ou privées ont le courage de se soumettre : l'analyse de la valeur, discipline très élaborée, consiste à "passer au marbre" toutes les missions qu'est censée remplir

une organisation, toutes les activités qui mobilisent en son sein des personnes, du temps et des coûts afin d'apprécier, en fonction de critères d'utilité, si ont été convenablement hiérarchisées priorités et urgences. Au terme de cet exercice rigoureux, on modifie toujours l'affectation de ses ressources.

Cette démarche qui sera répétée régulièrement est à la fois la traduction mais aussi la condition de l'agilité de l'organisation.

S'alléger pour aller toujours à l'essentiel et ne pas s'encombrer de procédures et de contraintes qui ont perdu leur objet.

Se mettre en situation de saisir les opportunités économiques, financières, organisationnelles.

Etre portés par le désir d'innover et de se renouveler pour appartenir aux cercles des collectivités précurseurs. Celles qui expérimentent, apprennent de leurs erreurs, bouleversent les codes et refusent le dogme techniciste et le confort des règles de gestion qui freinent la pensée et l'initiative.

L'inquiétude de la collectivité pesait devant ce qu'il est convenu de nommer le "mur" budgétaire qui s'élevait à 1 600 000€.

Dépasser cet obstacle implique des choix politiques sensibles pour prétendre conserver

les objectifs suivants :

- > conserver le même niveau de performance global de nos organisations,
- > maintenir une politique orientée sur les investissements structurants du territoire,
- > maîtriser nos dépenses de fonctionnement,
- > ne pas alourdir la fiscalité locale,

et rester fidèles aux principes consubstantiels à la création de l'agglomération et notamment au premier d'entre eux ; la solidarité.

Dans une approche comparée, de nombreux indicateurs témoignent de notre bonne santé financière, d'un schéma organisationnel performant, d'un pilotage politique partagé.

Pour organiser, communiquer, convaincre aussi du sens et de la valeur de ce qui est réalisé, il faut de la cohérence entre les projections à 10 ans, la nécessité d'être guidé par des approches stratégiques, la mobilisation des ressources utiles et la mise en œuvre au plus près du terrain par des outils et des actions adaptés.

Avoir une vision est consubstantielle à la gestion publique locale.

Celle-ci est modifiée dans le temps par des éléments exogènes - volonté politique -ou endogènes- comme le coût de l'énergie.

Elle permet d'orienter nos choix et de procéder à des arbitrages. Elle se décline ensuite en indicateurs multiples pour mesurer le chemin parcouru.

Les premières pistes : exemples

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Des mesures immédiates sur la consommation d'énergie

Ex 1 : les sports - mesures immédiates concernant Verdun Aquadrome

Mesures coût énergétiques	économie attendue (montant à l'année)	commentaires
Baisse température bassin sportif à 25° à compter du 30/09/2022 (sauf bébés nageurs le samedi)	13 000€	point de situation à faire le 10/10/2022
Baisse température petit bain à 30° à compter du 30/09/2022		point de situation à faire le 10/10/2022
Baisse température ambiante des halls de bassin de 1° pour correspondance avec bassins		
Fermeture espace détente à compter du 03/10/2022		A voir après bilan de fin d'année
Vigilance éclairage	3500€	

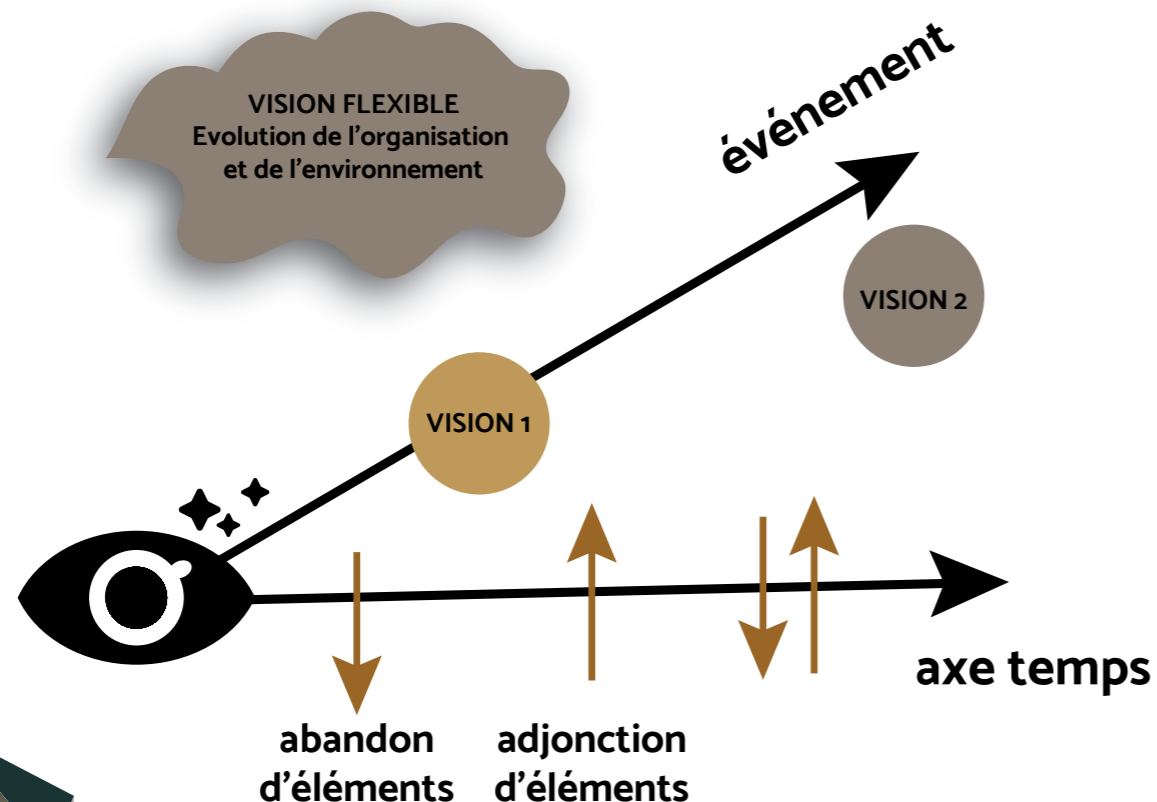
Trouver de nouvelles recettes

Ex 2 : La baisse des températures dans les locaux administratifs

Ex : PeDT (Jeunesse)

Payeur	Situation actuelle	Situation projetée	Économies potentielles/ nouvelles recettes	Risques/observations
CAAF / CAGV	Le temps de pause méridienne n'est pas déclaré au SDJES donc ne perçoit pas la PSO.	La signature d'un PEDT (dernier trimestre 2022) permet la déclaration du temps de pause méridienne au SDJES avec allègement des taux d'encadrement (1/14 - 1/18) sur tous les temps périscolaires. Normalement, perception possible de la PSO. Et impact envisagé sur le nombre d'agents nécessaires sur l'encadrement des temps matin et soir.	PSO pause méridienne: 70 000€ environ (sous couvert possible) Impact sur les ETP des animateurs à évaluer.	Les enveloppes financières CAF sont bloquées sur les données périscolaires / extrascolaires fournies en 2022. Portage politique auprès de la CAF nécessaire pour prise en compte du développement du temps d'accueil sur la pause méridienne. Si validation CAF, alors près de 70 000€ supplémentaires envisagés en PSO.

VISION = IMAGE suffisamment claire de l'état futur souhaité et réaliste
Pas un objectif mais un GUIDE dirigeant les choix à opérer et les ressources allouées



Avoir une vision est consubstantielle à la gestion publique locale. Celle-ci est modifiée dans le temps par des éléments exogènes - volonté politique -ou endogènes- comme le coût de l'énergie. Elle permet d'orienter nos choix et de procéder à des arbitrages. Elle se décline ensuite en indicateurs multiples pour mesurer le chemin parcouru.

Ex 3 : Mobiliser davantage les programmes européens (voir développement économique et Grands projets)

> **Une collectivité facilitatrice plutôt que réalisatrice.**

La CAGV a sur des sujets stratégiques un rôle de maître d'ouvrage - opérateur, mais celui-ci peut muer en un rôle de facilitateur lorsque l'intérêt privé est présent (Ex : projet d'aquaponie Citadelle). C'est un exemple qui peut être dupliqué car il préserve les deniers publics tout en permettant la satisfaction d'intérêts utiles au territoire.

> **Responsabiliser davantage les opérateurs de la collectivité**

Appliquer les pénalités lorsque les retards / désordres sont imputables aux entreprises

Communication interne : les premiers journaux projets

Sport santé au travail

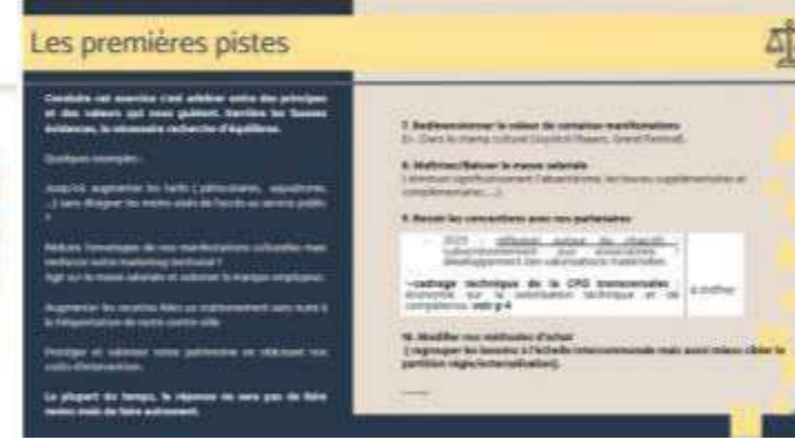
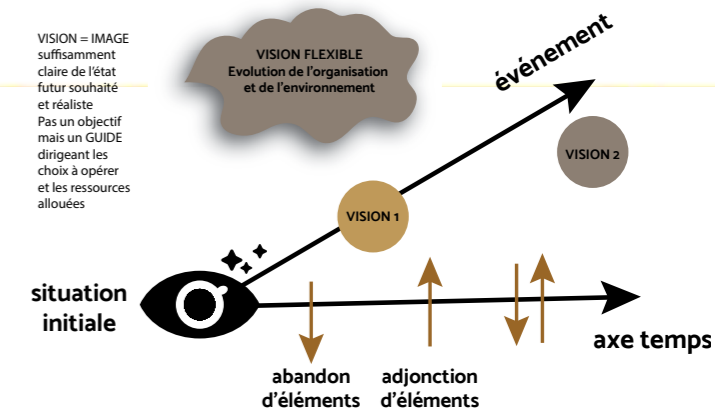


Calendrier

- > **Janvier / Février**
Présentation du projet de territoire en concertation (et hypothèses) aux Conseils Municipaux des communes membres avant partage avec l'ensemble des conseillers Municipaux réunis en Assemblée Générale
- > **Au plus tard fin janvier**
Validation PPG / PPI / PPP (Bureau et conférence des Maires)
- > **1^{er} Février**
Note de cadrage adressée aux services et formalisation des feuilles de route.
- > **13 - 24 Février**
Saisie budgétaire par les services
- > **01-15 Mars**
Traduction financière des demandes des gestionnaires dans les documents budgétaires.
- > **22 - 23 Mars**
Préparation projet de délibération
- > **30 Mars**
Vote du DOB
- > **15 Avril**
Vote du budget



Requalification de la Ville Haute de Verdun



Pour faire connaître la concertation

- Tract boîité sur le secteur
- Publications Facebook sponsorisées

Évaluation des politiques publiques

- › une évaluation continue, en privilégiant l'amélioration plus que la surveillance ;
- › une évaluation globale de toutes les actions publiques engagées, à défaut d'évaluations souvent restreintes à des objets trop larges et macro ;
- › une évaluation intégrant une logique pluridimensionnelle de la valeur publique, dont la valeur sociale/sociétale, à défaut de la seule logique financière ;
- › une évaluation collaborative
- › une évaluation apprenante et communicante

ÉVALUER C'EST AVANT TOUT VALORISER LE TRAVAIL ACCOMPLI. SI ON NE MESURE PAS, LES PROGRÈS RÉALISÉS RESTENT CACHÉS.



Présentation synthétique de la direction financière et du compte administratif 2022

La Direction des Ressources Financières assure, comme direction support, la gestion de 21 budgets dans le cadre de l'employeur unique territorial. Sur ces 21 budgets, 13 sont gérés directement par le service et 8 budgets sont sous contrôle et assistance. On peut dissocier trois niveaux d'intervention :

mission régaliennne (suivi de la préparation et de l'exécution budgétaire)

Pour le budget de la CAGV, la fiabilité des comptes repose principalement sur un contrôle en amont de la comptabilité d'engagement afin de vérifier le plus en amont possible le suivi des crédits budgétaires, le recensement des pièces justificatives à joindre aux mandats

et la qualité des données analytiques. La généralisation de l'amortissement des biens publics et le suivi rigoureux de la comptabilité d'inventaire, en lien avec le Service de Gestion Comptable (ex Trésorerie), apporte une lisibilité patrimoniale très précieuse dans l'aide à la décision.

mission d'analyse budgétaire et de conseil aux élus

La fiabilité des données issues de la gestion du quotidien constitue la matière première de l'analyse budgétaire prospective ou de la comptabilité analytique. Des tableaux de bord référents (plans pluriannuels et analyses fiscales) sont régulièrement mis à jour pour effectuer des simulations budgétaires. Il est également possible d'extraire des données analytiques pour identifier le coût annuel des travaux pour une école, le suivi des fluides par bâtiment, les dépenses d'équipement par commune...

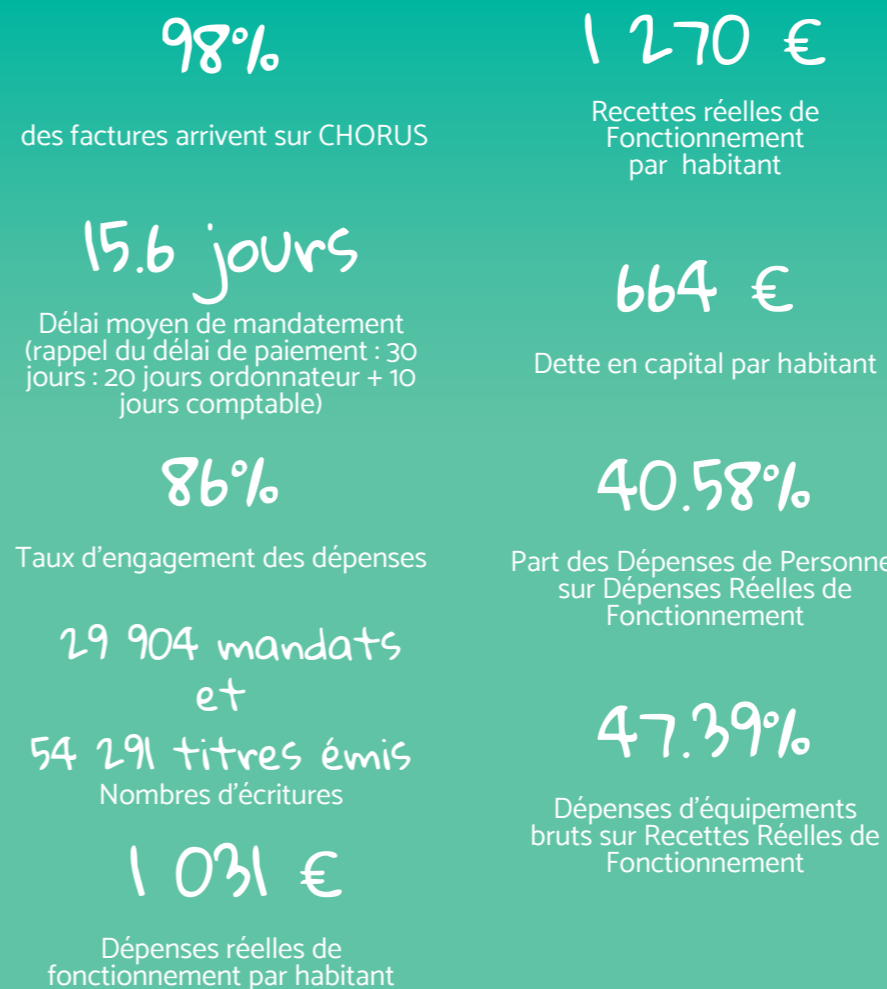
La mise à jour d'un observatoire budgétaire et fiscal, axé sur l'analyse des comptes de gestion de toutes les communes de la CAGV, assure une veille budgétaire pour « objectiver la matière » et faciliter les compromis dans les prises de décision (dossiers proposés aux membres de

la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées, arbitrages budgétaires, autres...).

mission de prestations de services pour les directions auprès des services opérationnels

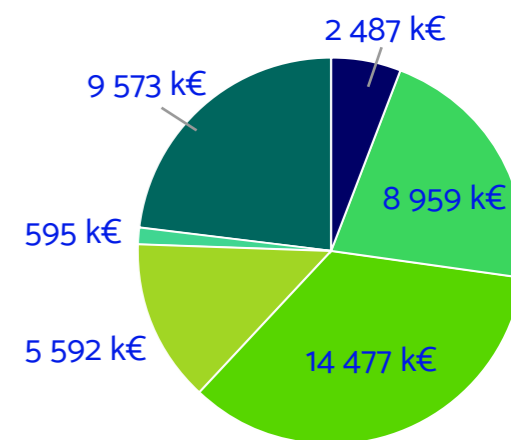
Un accompagnement individualisé est proposé aux directions opérationnelles ou aux communes mutualisées pour faciliter le suivi budgétaire et les procédures de contrôle (délai de paiement, analyse d'écart sur la consommation des crédits...).

L'exécution budgétaire 2022 de la CAGV en chiffres



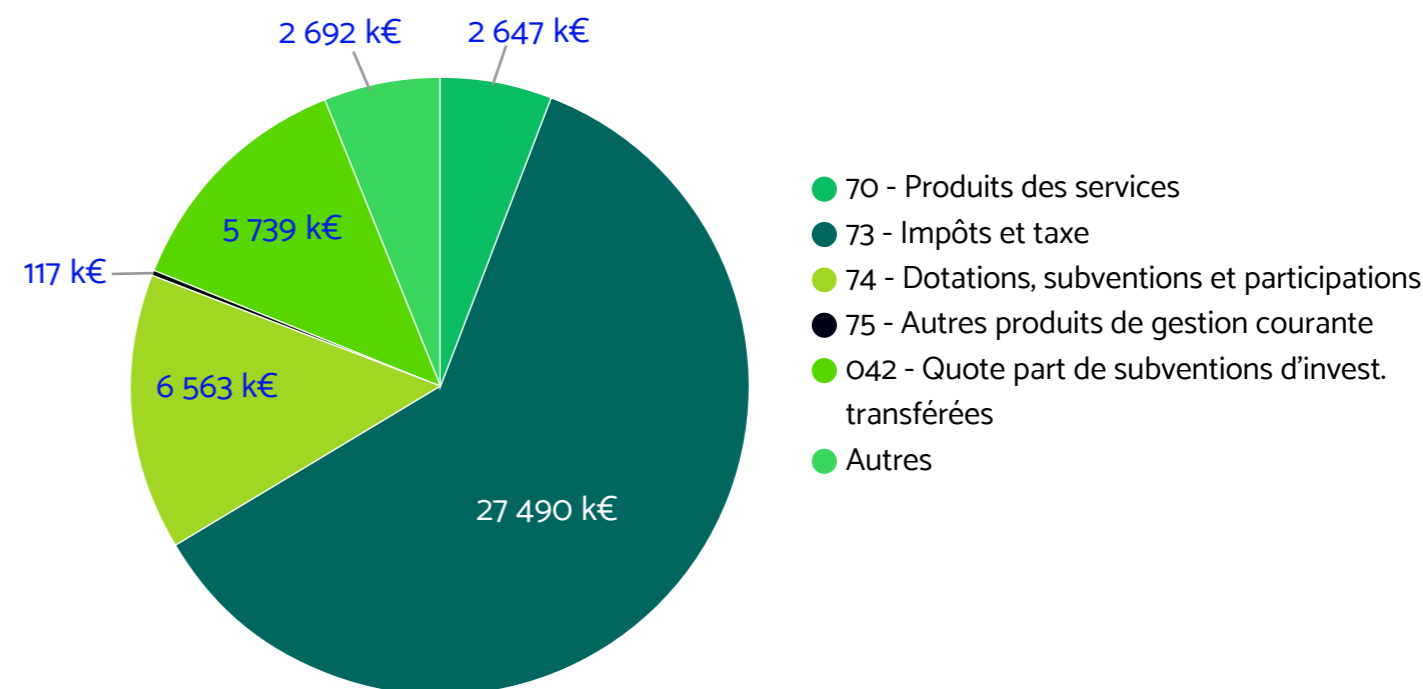
Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Répartition des dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 042 - Opération d'ordre : dotation amortissement
- Autres

Répartition des recettes de fonctionnement



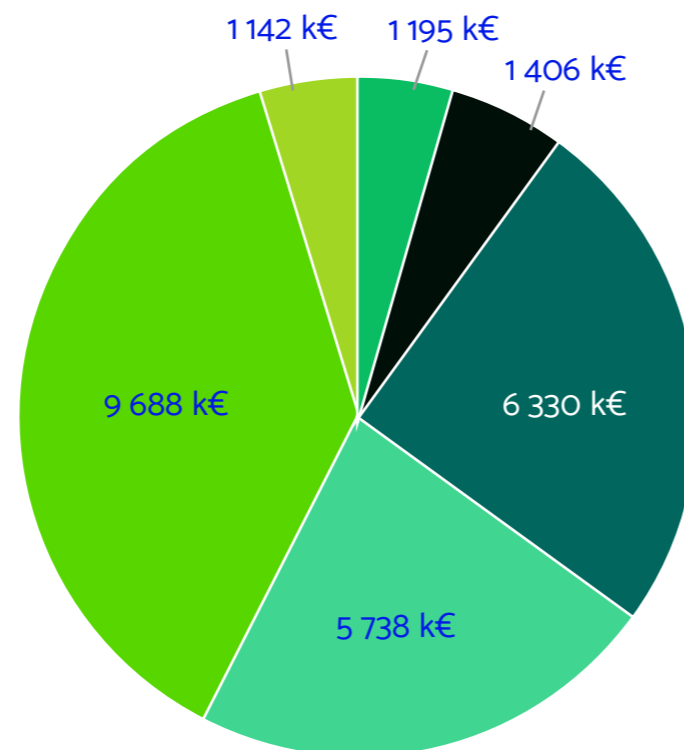
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxe
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 042 - Quote part de subventions d'invest. transférées
- Autres



Compte administratif 2022 INVESTISSEMENT

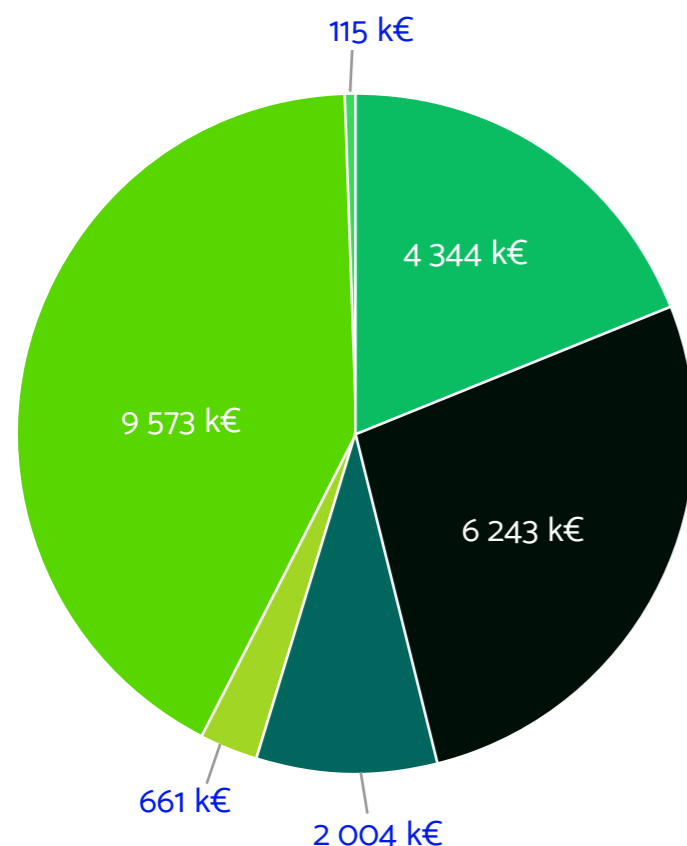
Répartition des dépenses d'investissement

- 16 - Emprunts et dettes assimilés
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 040 - Opérations d'ordre de transfert
- Autres



Répartition des recettes d'investissement

- 10 - Dotations fonds divers et réserves
- 13- Subventions d'investissement reçues
- 16- Emprunts et dettes assimilés
- 2 - Remboursements et régularisations diverses
- 040 - Amortissements et cessions
- 041 - Opération d'ordre de transfert intra section



Les faits marquants de l'année 2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE



la gazette.fr

Adresse de l'article <https://www.lagazettedescommunes.com/769305/prix-de-lenergie-une-bombe-a-retardement-pour-les-collectivites/>

BUDGET

Prix de l'énergie : une bombe à retardement pour les collectivités

Olivier Descamps | A la une | Actu experts finances | actus experts technique | France | Publié le 15/10/2021

Le boom des prix du gaz et de l'électricité va secouer les budgets publics. Les collectivités devront limiter la casse à court terme. Puis revoir leur stratégie d'approvisionnement.

LE MUR ÉNERGÉTIQUE

Cette crise avait été anticipée dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2022, mais personne ne pouvait imaginer une telle ampleur.

Si, à l'appui d'un marché négocié sur 2 ans, la CAGV et les communes membres adhérentes du groupement étaient "protégées" jusqu'à la fin de l'année 2022, les simulations réalisées en septembre 2022, au vu de nos consommations annuelles et des conditions de marché du moment, présentaient un surcoût budgétaire pour l'exercice 2023 de la CAGV estimé à 3,2 millions, soit 6,5 points de fiscalité. **Une présentation du mur budgétaire a été effectuée début septembre en réunion de direction, en bureau et en conférence des maires et les stratégies suivantes ont été adoptées :**

- **Ajustement du calendrier budgétaire** avec un vote du budget primitif décalé en avril 2023 pour accompagner au mieux cette difficile transition, sachant que l'objectif ambitieux souhaité était un vote à l'unanimité.

- **Ajustements immédiats** avec la diminution, négociée avec chaque maire, de l'éclairage public dans les communes. Cet effort s'est également porté sur la majorité des ouvrages publics, que ce soit les installations sportives, avec des baisses de température à Verdun Aquadrome et dans les gymnases, l'abaissement de 19 degrés dans les écoles élémentaires ainsi que dans les bureaux (compensé par la fourniture de polaires), la mise en place progressive du Flex Office...

- **Accompagnement des communes** pour instruire les cahiers des charges permettant d'optimiser le renouvellement des marchés liés aux fluides et limiter les surcoûts budgétaires.

- **Création de groupes thématiques composés d'élus et d'agents administratifs** pour recenser, dans chaque domaine de compétences, les économies qu'il serait possible d'envisager pour financer les surcoûts liés à l'énergie, sachant que les données chiffrées ne seraient connues qu'à la mi-janvier 2023. Ces économies devaient s'envisager au sens large. Cela pourrait se traduire par des propositions chiffrées à court et moyen terme en lien avec la révision des politiques publiques. Cela pourrait également concerner une remise en cause de nos processus actuels dans une démarche plus qualitative.

- **Présentation aux conseillers municipaux du projet de territoire** afin d'identifier les lignes directrices souhaitées par la CAGV et faciliter ensuite la priorisation des arbitrages à venir au regard de nos contraintes budgétaires. Des réunions ont ainsi été planifiées dans chaque commune.

- **Elaboration du projet d'administration** pour coordonner l'action administrative en lien avec le projet de territoire.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

- **Instruction du nouveau Budget Primitif 2022 du Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS).** Suite à la création statutaire du CIAS le 09 décembre 2020, de nombreuses écritures de régularisation comptables ont été nécessaires entre le CIAS et le Centre Communal des Affaires Sociales de Verdun pour une clarification budgétaire dans la réparation des compétences entre chaque structure. Cette démarche complexe était un préalable à la sincérité des comptes et cela a facilité ensuite le contrôle de la CRC en 2023.
- **Analyse d'écart sur le taux d'érosion du compte administratif N-1.** Les échanges formalisés avec chaque direction facilitent la compréhension des enjeux budgétaires et l'amélioration de nos pratiques internes. On constate globalement une évolution favorable du taux d'érosion.

- **Suivi statistique personnalisé pour chaque direction.** L'analyse de ces données comptables avec chaque direction s'inscrit dans une démarche évaluative. Elle vise à améliorer les délais de paiement et la qualité de l'information comptable pour l'aide à la décision politique (suivi analytique, analyses d'écart...)

- **Suivi analytique par bâtiment :** l'intégration d'engagements comptables en masse dans le logiciel finances à partir de fichiers Excel est maintenant opérationnelle. Cette expérimentation a des répercussions très concrètes ; elle permet par exemple d'optimiser le suivi comptable des fluides par point de livraison. Ces analyses d'écarts individualisés facilitent ainsi le contrôle de la consommation des fluides pour chaque bâtiment.

DOSSIERS THÉMATIQUES

- **Passage en M57 de 10 budgets au 1er janvier 2023.** Le dernier changement de nomenclature comptable date de 1997. Cette réorganisation informatique, très technique, est peu visible mais l'enjeu est vital puisqu'il s'agit, ni plus ni moins de garantir la fiabilité des comptes pour les exercices à venir. Cela s'est traduit par le suivi de nombreuses formations, la création d'outils de transposition, le paramétrage des immobilisations et la modification du calcul des amortissements financiers, le toilettage des lignes budgétaires, l'accompagnement individualisé des gestionnaires et des communes mutualisées...

- **Migration informatique au 1er janvier 2022 des communes de Champneville, Chattancourt, Sivry-La-Perche et Vacherauville :** L'adhésion de ces communes à la convention de mutualisation implique l'utilisation d'un logiciel financier commun pour faciliter l'accompagnement des directions supports dans l'aide à la décision (analyses budgétaires, procédures techniques...) et la complémentarité des postes (formations, recrutements, remplacement en cas d'absentéisme...). Cette migration informatique se concrétise par une reprise des données budgétaires, comptables et patrimoniales en lien avec le Service Comptable de Gestion (ex Trésorerie), la formation et l'accompagnement des secrétaires de mairie.

- **Expérimentation de la déconcentration budgétaire des espaces verts** avec la création d'un environnement budgétaire et comptable suivi directement par la secrétaire de mairie intercommunale.

- **Création expérimentale d'un pôle Grand travaux** avec un suivi coordonné de la direction financière et la direction juridique. L'objectif est d'améliorer le contrôle juridique et opérationnel des marchés publics liés aux grands travaux afin de réduire les délais de paiement et veiller au suivi des délais d'exécution.

- **Réorganisation du service :** Les départs à la retraite de la directrice du service (catégorie A) et d'un technicien expérimenté (catégorie B) ont été remplacés par des promotions internes après deux années de formations et de tuilage. C'est un message fort pour les jeunes agents en quête de perspectives d'évolution et une satisfaction pour la collectivité qui a pu former et conserver ses talents.



RESSOURCES HUMAINES : UNE STRATÉGIE RH AU SERVICE DE L'AGENT

Toujours à la recherche d'une plus grande attractivité, la communauté d'agglomération du Grand Verdun s'engage et innove dans la mise en place de dispositifs permettant d'améliorer la qualité de vie des agents tant dans la sphère professionnelle que personnelle. L'objectif est d'attirer les talents, notamment ceux d'une nouvelle génération, à la recherche d'un meilleur équilibre vie personnelle/vie professionnelle, mais également de conserver et de fidéliser les agents satisfaisant pleinement leurs missions.

CHIFFRES CLÉS

14 910 461,38 €

Montant de la masse Salariale de la CAGV et de la Ville de Verdun au 31/12/2022

10

Nombre de communes mutualisés

382

Agents sur des postes permanents au 31/12/2022 (sont 243 titulaires)

500

bulletins de paie en moyenne édités par mois

4 Objectifs

- Développer la GPEEC
- Maîtriser la masse salariale en améliorant le quotidien des agents
- Communiquer et créer du lien
- Capitaliser sur les points clés de la marque employeur

Au-delà de la charge de travail quotidienne de la direction de la continuité de la gestion administrative du personnel (carrière, paie, maladie etc.), les actions suivantes ont été mises en oeuvre ou sont en cours.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

1/ Poursuite de la mise en oeuvre des actions préconisées dans l'audit réalisé en 2021

L'audit portant sur les ressources humaines de la collectivité réalisé par le bureau d'étude Calia Conseil en 2021 a permis de dégager les grandes orientations en matière de ressources humaines de la collectivité sur les années à venir.

Parmi ces objectifs figuraient notamment l'amélioration de la communication en matière RH, la mise en place effective d'une GPEEC ou la dématérialisation totale des procédures.

60 % des objectifs fixés sont en cours de réalisation ou ont déjà été réalisés dans l'attente d'échéances importantes à venir. Parmi ceux-ci :

- › la mise en place d'un site intranet à la DRH regroupant l'ensemble des événements relatifs à la vie de l'agent dans la collectivité (règlement intérieur, organigramme, tutos sur l'utilisation des outils internes etc.),
- › organisation de cafés RH permettant aux agents de la DRH de rencontrer ceux des autres directions dans un cadre plus ludique,
- › mise en oeuvre de rendez-vous de carrière périodiques permettant à chaque agent d'exprimer ses volontés ou des ambitions en dehors du cadre strict de l'entretien professionnel,
- › mise en place d'un plan périodique des départs en retraite permettant d'anticiper au mieux, les arrivées et la continuité des missions affectées aux agents partants.

2/ Flexibilisation et adaptation du temps de travail

Les crises énergétiques et sanitaires sont venues modifier en profondeur le rapport au travail des agents, qui recherchent aujourd'hui un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le télétravail et son déploiement important au sein de la collectivité a permis de régler une partie de ces problématiques.

Il ressort toutefois aujourd'hui qu'une plus grande souplesse doit être accordée aux agents dans l'organisation de leur travail. Cette adaptation a déjà été initiée et anticipée par le Grand Verdun en ouvrant largement la pratique du télétravail aux agents qui en font la demande, jusqu'à 3 jours par semaine au maximum.

Une réflexion est également en cours afin de permettre aux agents d'organiser plus librement leur emploi du temps. Cela pourra s'envisager par un assouplissement des plages horaires obligatoires, des jours de présence effective davantage corrélées aux nécessités de service, etc.

3/ Améliorer le bien-être des agents

L'année 2022 a été marquée par la mise en place des activités physiques et sportives (APS), pendant les heures de travail, soit 1h30 de sport par semaine et par agent volontaire. La liste des activités est fixée par le Grand Verdun et coordonnée par les agents de l'agglomération ou des partenaires extérieurs.

Au-delà des bienfaits pour le corps et l'esprit, ces activités permettent aux agents venant d'horizons différents de se réunir et de se découvrir autour d'un moment ludique. Le cadre totalement différent de celui, habituel et contraint, dans lequel ils ont l'habitude d'évoluer, favorise l'esprit d'équipe.

Le suivi de l'agent tout au long de sa carrière demeure l'une des préoccupations majeures de la DRH. Les conditions d'accueil sont ainsi améliorées avec une présentation de l'agent dès son arrivée. Les immersions ont également été plus nombreuses. Elles permettent notamment à des agents souhaitant découvrir d'autres services du fait d'une usure physique ou psychologique d'être temporairement intégrés pour quelques jours ou quelques semaines et ainsi se faire une idée du nouveau métier souhaité.

4/ Employeur unique territorial et mutualisation

Au 1er janvier 2022, les communes de Chattancourt, Douaumont-Vaux, Sivry-la-Perche et Vacherauville ont adhéré à la convention de mutualisation. Au 31 décembre 2022, 9 communes, la caisse des écoles intercommunale et le CCAS de Verdun ont adhéré au dispositif.

Les communes de Bras sur Meuse et le CIAS ont adhéré au 1er janvier 2023, impactant de fait l'activité du service en fin d'année 2022 afin de mettre tout en oeuvre pour assurer la continuité des agents nouvellement intégrés dans les effectifs à compter du début d'année.

5/ Valorisation de l'expérience professionnelle

La collectivité a mis en place plusieurs mécanismes de valorisation de l'expérience professionnelle d'un agent via deux dispositifs novateurs :

- › Le premier, annuel, valorise la transmission du savoir d'un agent à ses collègues via des formations internes, le partage de connaissances acquises autre part (dans le cadre des APS ou autre) ou selon toute autre modalité. Précisée dans l'entretien professionnel, cette valorisation peut conduire au versement d'IFSE partage spécifique d'un montant de 175 € brut annuel,
- › Le second en fin de carrière, valorise la transmission par les agents de leur savoir soit aux collègues toujours présents soit à son éventuel(le) remplaçant(e). Le montant de ce CIA fin de carrière est de 1 500 € brut.

Expérimental en 2022, ce mécanisme qui n'a pas de caractère systématique, repose sur la volonté de chaque agent. Il tend néanmoins à prendre de l'ampleur et de premiers versements sont intervenus au cours de l'année 2023.

6/ Marketing territorial

L'ensemble de ces éléments est de nature à mettre en valeur notre collectivité et doit être valorisé dans une véritable démarche de marketing territorial notamment à l'échelle de la Direction des Ressources humaines. Cette valorisation repose sur 4 axes :

- › Cadre de vie agréable et naturel,
- › Dispositifs permettant un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle (Télétravail, horaires adaptés et flexibles...),
- › Activités physiques et sportives (APS) pendant 1h30 sur ses horaires de travail,
- › Perspectives d'évolution interne.

7/ Digitalisation des procédures

La démarche est en cours et en bonne voie avec une utilisation accrue d'outils présents dans le SIRH sur des tâches qui peuvent apparaître parfois chronophages mais qui sont indispensables au bon fonctionnement de la collectivité (tableau des effectifs, organigramme, fiche de poste...)

La mise en place de tableaux de bord permettant le suivi budgétaire et financier est poursuivie et permet de piloter au plus proche des besoins, le budget des ressources humaines, notamment sur les aspects liés aux remplacements et aux heures supplémentaires.

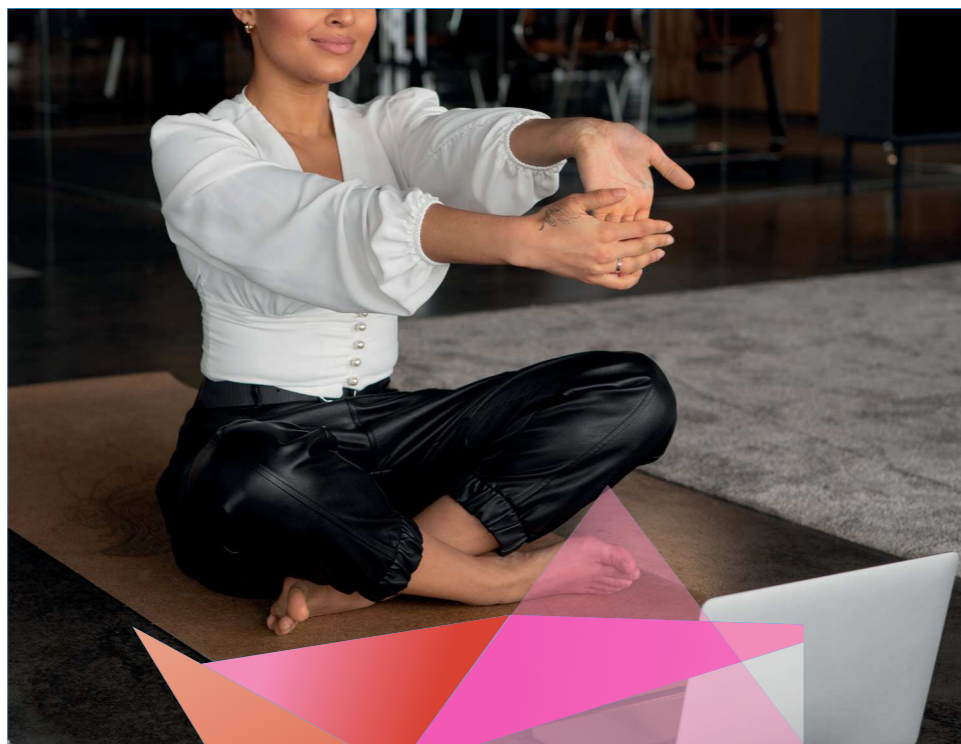
La dématérialisation des fiches de paie via la mise en place d'un coffre-fort électronique sera opérationnelle d'ici la fin d'année 2023.

Enfin, la création d'un référentiel général des compétences présentes au sein de la collectivité et d'un vivier d'agents pouvant participer aux différents événements des manifestations essentielles passe par une dématérialisation des entretiens professionnels qui permettront de recenser l'ensemble des compétences et aptitudes allant même parfois au-delà des fonctions premières d'un agent.

FOCUS SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le manque d'activité physique est facteur de nombreuses maladies chroniques. L'académie nationale de médecine considère qu'une activité physique ou sportive modérée (3 heures par semaine) conduit à une baisse des décès prématurés de 58 %, une baisse du risque de mortalité de 30 %, un retard de l'entrée dans la dépendance.

Consciente que l'amélioration de la santé et du bien-être des agents passe par la pratique d'une activité physique et sportive régulière, la collectivité autorise chaque agent, à pratiquer une ou deux activités physiques encadrées par semaine, pendant 1h30 maximum et sur son temps de travail. Cette pratique est effective pour les agents volontaires depuis le mois d'octobre 2022.



CHIFFRES CLÉS

23

nombre d'activités proposées par l'agglo

36

nombre de créneaux laissés à disposition des agents

150

nombre d'agents qui participent aux APS

8

nombre agents (et/ou d'élus) participant en qualité d'encadrants ou de référents d'activités en fonction de leurs compétences ou appétences

Les objectifs sont multiples

- Préserver la santé des agents
- Valoriser la marque employeur
- Diminuer l'absentéisme
- Créer du lien entre les agents
- S'affirmer en tant que territoire labellisé « Terre de jeu 2024 »



Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Inscriptions et déroulement

Chaque agent a pu choisir une ou deux activités de son choix en début d'année, en fonction de ses préférences et de ses envies.

1h30 de son temps de travail hebdomadaire est affecté à cette ou ces activités qu'il peut, s'il le souhaite, poursuivre au-delà, sur son temps personnel. Des personnes venant de l'extérieur sont ainsi intégrées ce qui permet de donner une image dynamique de la collectivité et des agents publics auprès des administrés.

L'agent fixe dans son planning un événement « APS » que son supérieur hiérarchique valide si l'événement ne désorganise pas le service. Il peut ensuite participer à son activité.

Partenaires extérieurs

Les activités sont encadrées en partie par des agents présents dans les effectifs en fonction de leurs compétences. Pour élargir le panel d'activités proposées, la collectivité a également associé des partenaires extérieurs à la démarche, que ce soit les clubs sportifs du territoire ou d'autres partenaires privés (Salles de sport par exemple).

Santé et sécurité

La sécurité et la santé étant au centre des préoccupations de la collectivité, chaque agent souhaitant participer à l'une des activités est tenu de produire un certificat médical de son médecin.

Continuité des activités

La plus grande souplesse a été accordée aux agents pour la participation à ces activités. Ainsi, il est tout à fait possible de tester plusieurs activités et d'en changer au cours d'année parce qu'elle ne correspond pas à ses attentes, son planning ou tout simplement à ses envies.

Les agents qui le souhaitent peuvent continuer à participer aux APS, y compris pendant leurs jours de congés.

Bilan et perspectives

Après avoir surmonté les difficultés liées à la mise en route (aspects purement logistiques ou traitement particulier des agents en contact direct avec le public et ne pouvant s'absenter quelques heures), les différents retours d'expériences mentionnés notamment dans le projet d'administration témoignent du succès de l'expérimentation.

Elle fait également des émules puisque d'autres collectivités songent à la mise en place de ce dispositif pour leurs agents car elle devient un marqueur très important pour la collectivité.

À la lueur de cette dynamique favorable, la DRH relancera les inscriptions pour la future rentrée. Certaines activités moins populaires que d'autres pourront être revues. Des activités physiques et d'autres plus ludiques ou relevant de prestations artistiques (atelier d'art, atelier théâtre etc.) devraient répondre à des attentes plus larges.

Au-delà du pur aspect physique, le principal apport réside dans le lien et les relations créés au fil des rencontres, des entraînements et des discussions entre des agents venant d'horizons totalement différents qui ne se seraient peut-être pas rencontrés dans un autre cadre.



La commande publique

L'EPCI est doté d'un service juridique dont sa mission principale est de gérer la commande publique pour la passation de l'ensemble des contrats nécessitant une mise en concurrence préalable. Cela concerne les marchés de services, de fournitures, de travaux, les concessions jusqu'aux occupations économiques sur le domaine public et la mise en concurrence du patrimoine. C'est l'activité principale de la direction.

Au delà de la passation des marchés, la cellule juridique assure une mission de conseil, d'accompagnement et de contrôle pour les autres directions ou les communes mutualisées

La majorité des marchés publics sont suivis au sein de chaque direction, dans le cadre d'une déconcentration budgétaire, sous le contrôle des élus, pour que l'expression des besoins et le contrôle opérationnel émanent des acteurs de terrain qui ont l'expertise technique nécessaire.

Mais la commande publique présente, encore aujourd'hui, les risques juridiques les plus importants en raison des risques pénaux associés (délit de favoritisme, conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêt). C'est pourquoi, le service juridique mène un contrôle interne de gestion notamment sur les points suivants :

- suivi quotidien d'une nomenclature interne des achats ;
- contrôle des erreurs manifestes d'appréciation des rapports d'analyse ;
- informations quotidiennes avec l'ensemble des gestionnaires.

Les agents de cette direction support sont également au service des communes mutualisées. Ainsi, des achats ou conseils ont pu être prodigués pour les communes mutualisées de Belleray, Haudainville et Thierville.

La cellule juridique assure une mission de gestion directe pour les opérations les plus complexes, notamment les marchés de travaux suivis par des maîtres d'œuvre.

Un audit interne, toujours en cours de finalisation, a mis en évidence des difficultés récurrentes avec les maîtres d'œuvre ou les entreprises pour solder les marchés liés aux opérations de travaux. Cela se concrétisait par des désaccords importants sur la justification des surcoûts, le calcul des pénalités, le respect des délais contractuels, les ajustements budgétaires. Les données statistiques mettaient en évidence les délais de paiement moyen nettement supérieurs aux moyennes des autres directions et de nombreux accords transactionnels ont été proposés à la validation de l'assemblée délibérante.

Le contexte inflationniste, la pénurie des matériaux, le volume des projets en cours, la multiplication des acteurs, la complexité du suivi des marchés de travaux, la technicité des pièces justificatives à joindre à chaque mandat, la priorité donnée au suivi opérationnel, les mobilités successives au sein des services constituent les principales causes de ces difficultés administratives.

Au cours de l'année 2022, une cellule composée d'agents de la direction financière et de la direction juridique a assumé, à titre expérimental, le suivi des opérations travaux en tant que gestionnaire en lieu et place de la direction opérationnelle. Cette modification a conduit à une réorganisation interne et à l'élaboration progressive d'un guide de procédures permettant de concier

lier l'approche opérationnelle et l'approche administrative à l'appui de réunions hebdomadaires de suivi.

Sur 2022, la cellule suivi des travaux s'est vu confier la gestion directe de 13,6 millions de travaux en lien avec le suivi opérationnel de la Direction des Services techniques et la participation active des chefs de projet.

Sur 2022, le nombre prévisionnel d'attribution de lots était de 128. Sur ce total, 92 lots ont été attribués. Le différentiel provient de lots infructueux ou de marchés classés sans suite (exemple : travaux de l'aquadrome relancés en 2023).

Pour 2023, la volonté est de parachever les actions entreprises en 2023 et notamment de se concentrer autour du point stratégique de validation du guide de procédure.

Des actions pourront également être menées pour renforcer la sécurité juridique du volet achat public et l'efficacité :

- création d'une cartographie des achats ;
- mise à jour du guide des achats publics en intégrant un volet développement durable ;
- actions de formation
- validation d'un guide de déontologie (les règles de la commande publique étant très présentes).

La gestion du domaine public et privé

Le service juridique a connu une modification importante en 2021 en récupérant le service patrimoine. Ce transfert de mission a conduit à l'intégration, fin 2022, d'un juriste supplémentaire ayant une forte expérience patrimoniale avec l'adjonction d'un agent qualifié.

Les interventions du service portent sur les éléments suivants :

- les acquisitions-ventes ;
- la rédaction de baux (locations, BEA, baux commerciaux, etc.) ;
- la gestion locative notamment pour les biens non affectés à d'autres services (exemple : maison de santé ou maison des associations pour la Ville de Verdun, aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage, aire de grand passage, hôtel de Ville, locaux privés à usage d'habitation) soit 25 bâtiments sous gestion représentant 81 conventions ou contrats en cours répartis comme suit :

- 20 locations (tout confondu baux civil, d'habitation ou commerciaux) ;
- 34 mises à disposition ;
- 34 mises à disposition compensées.
- En outre, 90 parcelles sous sous

bail ou convention réparties comme suit :

- 11 baux ruraux ;
- 12 conventions à titre précaire et révocable
- 4 Baux à chasse pour 64 parcelles
- 15 baux professionnels pour la maison de santé
- 6 Conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF sur le canal de l'Est ;
- 14 baux concernant les terrains familiaux, 8 emplacements sur l'aire d'accueil et les arrivées des grands rassemblements.

Pour 2022, les interventions ont notamment porté sur l'actualisation du patrimoine, la vérification des documents internes et la reprise de contrats. A l'issue de ce travail, un tableau partagé a été élaboré à l'attention de l'ensemble des services de la communauté d'agglomération et de la Ville de Verdun.

Pour 2023, un audit patrimoine suit ce travail préalable et pourra être présenté.

Les autres missions du service

Le service juridique et administration générale s'est vu confier d'autres missions :

- la gestion des assurances
- les régies des occupations du domaine public ;
- l'occupation des salles mutualisées
- le stationnement payant
- les conflits de voisinage

Accueil de la communauté d'agglomération et logistique administrative

Le service gère également d'autres missions pour le compte de la CAGV ou de la Ville de Verdun ;

- l'accueil du public (téléphonique et sur place) ;
- le courrier ;
- l'impression et les fournitures administratives ;
- la gestion des objets trouvés ;
- l'entretien des bâtiments administratifs

Le contrôle juridique : suivi des assemblées, réglementation générale, conseils et notes juridiques

Le service juridique est garant de la bonne passation des actes les plus importants au niveau de la collectivité. Il a donc en charge la bonne tenue des assemblées

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12/10/2023
 ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

compréhension de leur contenu notamment par une partie "synthèse" permettant de comprendre facilement les enjeux de la délibération soumise à examen. Le service juridique assure le secrétariat de ces assemblées. En volume, cela représente 229 délibérations pour le Conseil communautaire et 91 pour le bureau. On recense 110 délibérations pour la Ville sur 2022.

Pour la partie réglementaire, le service juridique a centralisé une partie importante d'actes réglementaires en son sein, notamment les actes réglementaires généraux fondés sur les pouvoirs de police du maire, les délégations aux élus et agents, l'ensemble des actes réglementaires liés aux manifestations, occupations du domaine public, les régies et quelques dispositifs réglementaires (vente au déballage, licences, taxis, etc.)

Ainsi, près de 80 % des arrêtés sont aujourd'hui préparés, rédigés via un logiciel interne. Une grande majorité des arrêtés sont signés par voie électronique - sauf urgence ou difficultés informatiques.

Enfin, le service juridique a joué un rôle actif de conseil dans la gestion de dossiers importants, notamment le projet Miribel sur la Ville de Verdun ou le suivi des délégations de service public du tourisme et la gestion de la Citadelle, pour la CAGV.

CHIFFRES CLÉS

Le service gère sur 2022 quelques 102 démenagements, 44 demandes d'occupation commerciale, 61 demandes d'occupation pour des travaux, 90 occupations permanentes (terrasses), 38 occupations temporaires lors de manifestations, 67 ventes au déballage, 16 demandes concernant les taxis, 10 modifications d'arrêtés de régie, 50 déclarations de débits de boissons, 10 interventions sur la réglementation syndicale.

Le service a également instruit 86 demandes de manifestations annuelles. Ceci représente presque 600 dossiers annuels traités dans les délais réglementaires, souvent même en urgence en raison du caractère tardif des demandes des tiers.

Au-delà de sa mission de contrôle juridique, le service assure également l'organisation complète de 4 manifestations annuelles : foire de Mai (65 dossiers instruits), foire du Faubourg (55 dossiers), brocante du 15 août (30 dossiers) et marché de Noël.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les faits marquants

Ouverture de nouveaux commerces à Verdun

- › Restaurant « Royal Verdun »
- › Supérette CocciMarket
- › Boucherie Wallerich
- › Hôtel flottant sur la Meuse (inauguration le 19 mai)

Le salon Asymétrie désigné plus belle vitrine de Noël



La Ville de Verdun a organisé, en décembre, un concours de décoration de vitrines de Noël. Vingt-neuf artisans, restaurateurs, commerçants étaient en lice. Cinq d'entre eux ont été récompensés dont le salon de beauté Asymétrie, rue Edmond-Robin, qui a remporté le premier prix.

« Libérer leur créativité tout en favorisant l'attractivité du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année », tel était l'objectif de Diana Mounzer, adjointe au commerce de la ville

de Verdun.

Ce concours avait par ailleurs vocation à fédérer artisans, restaurateurs et commerçants autour d'un projet commun qui est l'animation du centre-ville afin de le rendre toujours plus attractif.

Le jury du concours était composé de membres de la CAGV, des chambres consulaires, du conseil municipal des jeunes, des classes des sections commerce et communication des lycées Alain-Fournier et Sainte-Anne.

Les cinq plus belles vitrines ont été récompensées et un chèque de 1 000 € a été remis au lauréat, le salon de beauté Asymétrie. Les quatre enseignes suivantes ont reçu un chèque de 500 euros: le salon de thé Aux Délices, les Dragées Braquier, le salon de coiffure Tony Mathias et le magasin de décoration Marie-Laure et Macha.

Poursuite du dispositif d'attribution d'aides directes aux entreprises

- › La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a souhaité poursuivre son soutien à la création et au développement des entreprises commerciales et artisanales de son territoire afin de maintenir l'activité économique et l'emploi. Dans le cadre de la « Convention de financement complémentaire des EPCI du Grand Est » signée avec la REGION, deux comités d'engagement d'aides directes ont eu lieu les 16 février et 27 avril 2022
- › 1er comité du 16/02/2022 : Financement de 8 dossiers, soit 30 417 € de subventions accordées, pour un montant total d'investissement de 319

318 €.

- › 2ème comité du 27/04/2022 : Financement de 7 dossiers soit 25 779 € de subventions accordées, pour un montant total d'investissement de 314 320 €.

La CAGV partenaire d'INITIATIVE MEUSE

La CAGV adhère à l'association Initiative Meuse, laquelle est membre d'Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise.

Initiative Meuse a octroyé 10 prêts d'honneur d'un montant total de 81 000 euros à 8 entreprises de notre territoire. Ces projets représentent un investissement de 1 316 900 €.

- › Reprise du commerce de prêt à porter des pieds à la tête à Verdun
- › Reprise du commerce de lingerie Arc en Ciel à Verdun
- › Création de l'agence services à la personne O2 à Verdun
- › Reprise du garage auto Wees Auto à Verdun
- › Reprise de la société Albrand à Belleville sur Meuse
- › Reprise de l'hôtel St Paul à Verdun
- › Reprise du commerce de prêt à porter Mise au Green à Verdun.

FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS DE LA CAGV

Subventions obtenues par la CAGV en 2022 auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de la Meuse et de la Région Grand Est

REQUALIFICATION DE LA VILLE HAUTE PHASE 1 :
REGION : 265 800 €

REQUALIFICATION DE LA VILLE HAUTE Renouvellement Canalisations Eaux Potables :
DETR : 29 663 €

TRAVAUX Approvisionnement en Eau Potable de MONTZEVILLE
DETR : 72 614 €

CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL ANTHOUARD
CAF : 40 000 €
DEPARTEMENT : 194 400 €

VIDEOPROTECTION - EXTENSION TRANCHE 2022 :
DETR : 310 767 €

ESPACE TEST DE MARAICHAGE BIO
DETR : 154 197 €

FUSION DES CLUBS DE TENNIS
Requalification des sites de Thierville et Verdun
DETR : 18 900 €

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE RUGBY
Plaine de jeux Ozomont à Verdun
DETR : 577 750 €
DEPARTEMENT : 168 000 €
REGION : 286 480 €

REFECTION SOL GYMNASE GALAVAUDE
DEPARTEMENT : 46 737 €

Lancement du programme « transformation numérique des commerces »

Les modèles économiques des commerces sont depuis plusieurs années fragilisés du fait principalement de l'évolution des modes de consommation (mobilité des consommateurs, digitalisation de l'acte d'achat, ...). Ces évolutions se sont accélérées avec la crise sanitaire et imposent aujourd'hui à tout commerce de repenser sa stratégie de digitalisation et d'accélérer sa mise en œuvre.

Fort de ce constat, la CAGV a souhaité mettre l'accent sur la digitalisation des entreprises commerciales du Grand Verdun dans le cadre d'un programme proposé par la Région et la CCI Grand Est destiné à sensibiliser les professionnels aux nouveaux outils du numérique au travers d'un parcours collectif qui accompagne notre projet de territoire.

Cette opération de sensibilisation lancée le 26 septembre 2022 dans les locaux de l'Escape Game à Verdun, a été imaginée sous la forme d'un parcours collectif constitué de plusieurs étapes :

- › Du 10 octobre au 7 novembre 2022 : organisation de 4 journées de sensibilisation et d'information des commerçants sous forme de « Cafés du numérique »,
- › Du 14 au 28 novembre 2022 : organisation de 3 journées de formation sous forme de témoignages de commerçants « leader » ayant réussi leur transformation digitale, dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques.

La suite de cette manifestation se déroulera lors du premier semestre 2023, avec au programme :

- › Un accompagnement opérationnel des commerçants dans la prise en main des outils numériques sous forme d'ateliers visant à une réelle transmission de connaissance et identification des solutions numériques pertinentes
- › L'organisation du Salon du Numérique au Centre Mondial de la Paix prévue le 12 juin 2023.

Le coût total de cette opération qui s'élève à 49 750 euros a bénéficié d'une subvention de 80% de la Région Grand Est, soit 39 800 euros.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Le 24 novembre 2022, tous les acteurs (CAGV, Banque des Territoires, Foncière Bellevilles, Foncière De Watou, CCI, CNAM) de la réhabilitation de l'immeuble « les Fabriques Réunies » ont posé la première pierre symbolique et ont lancé officiellement le début des travaux.

Cela fait de nombreuses années que cet immeuble, emblématique du centre-ville de Verdun, n'a accueilli aucune activité à l'exception du magasin Carrefour Express installé au rez-de-chaussée depuis xx. La CAGV a travaillé pendant plus de deux ans pour permettre l'association, au sein d'une société de projet de type SAS, de la Foncière Immobilière Bellevilles et de la Banque des Territoires afin de donner vie à un projet de réhabilitation des quatre étages du bâtiment sur une surface d'environ 2 000 mètres carrés. Ce projet d'un montant de 6,3 millions d'euros a en effet été permis grâce à une participation au capital de la SAS de la Banque des Territoires, d'un prêt bancaire débloqué par le Crédit Agricole et d'une subvention de l'Etat au travers du fond friches d'un montant de 670 000 euros.

L'immeuble, réhabilité par une douzaine d'entreprises régionales et dont la livraison est prévue dans le courant du premier semestre 2024, va permettre dans un premier temps l'installation du CNAM, de la CCI Meuse Haute-Marne, d'un musée numérique (Micro-Folie) et d'un café associatif. Il offrira en outre plusieurs logements locatifs dans les étages supérieurs.



Le Règlement Local de Publicité Intercommunal

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
 Reçu en préfecture le 12/10/2023
 Publié le
 ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Le 13 juillet 2022, le Règlement Local de Publicité (RLP) de Verdun est devenu caduc conformément à l'article L. 581-14-3 du code de l'environnement. En effet, les RLP prescrits avant cette date restent valables pour une durée de 10 ans. Ce délai a été prolongé de 2 ans si la collectivité prescrit l'élaboration d'un RLP intercommunal.

- › Phase 2 : Définition du Règlement et des ZPR
- › Phase 3 : Elaboration du Règlement Local de Publicité
- › Phase 4 : Concertation
- › Phase 5 : Elaboration du dossier d'approbation

Pendant le second semestre 2022, la phase 1 a occupé le bureau d'études. Ainsi, en juillet et en août, la réalisation du diagnostic a nécessité un travail sur le terrain. Toutes les communes du Grand Verdun ont été visitées, les dispositifs publicitaires et les enseignes ont été répertoriés en fonction de leur conformité ou non au règlement national de publicité. Les constats et orientations du futur RLPi ont également été élaborés.

Ce diagnostic a été présenté aux membres du comité technique (ABF, DDT, CCI, Loverdun vitrine) lors de la réunion du 24 novembre 2022.

Appel à projet

Pour encourager les EPCI à s'engager dans l'élaboration d'un RLPi, le Ministère de la Transition Écologique lance chaque année un appel à projets et désigne 20 lauréats qui recevront chacun 10 000 euros.

La CAGV a donc décidé de poser sa candidature à l'édition 2022 de cet appel à projets. **Cette candidature a finalement été retenue par le ministère, ce qui a permis au Grand Verdun de recevoir 10 000 € afin de financer ce projet.**

Lors du conseil d'Agglomération du 9 décembre 2020, la CAGV a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) à l'échelle des 25 communes de l'agglomération. Suite à la réalisation d'un cahier des charges et au lancement de l'appel d'offres le 18 janvier, 4 offres ont été déposées. Après l'analyse de ces différentes offres, le bureau d'études Mesures & Perspectives a été sélectionné, se démarquant notamment par son prix compétitif.

Le 17 mai 2022, le marché d'élaboration d'un RLP intercommunal a été officiellement lancé, avec une durée prévisionnelle de 15 mois selon le calendrier. L'offre du bureau Mesures & Perspectives comprend 5 phases pour un montant total de 26 600 € hors taxes :

- › Phase 1 : Élaboration du rapport de présentation

URBANISME ET HABITAT

Le PLUiH

Programme Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

C'est un document de planification urbaine et territoriale permettant de réguler l'occupation et le droit des sols. L'objectif de la CAGV est d'unir les communes du territoire autour d'un projet commun de solidarité sociale et territoriale, de protection de l'environnement et de développement durable.

En 2019, la CAGV et les bureaux d'études missionnés pour l'élaboration du PLUi-H, ont réalisé un diagnostic territorial dressant un portrait le plus fidèle possible des réalités et des représentations faites par ses élus et ses habitants.

Après interruption des réflexions induites par la crise sanitaire, les élus ont repris en 2022 les travaux qui ont permis l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), l'une des pièces constitutives du PLUi-H.

LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PADD

Réalisation de 6 ateliers thématiques préalables en 2021.

- 19 janvier 2022 : restitution intermédiaire N°1 en COPIL (Comité de Pilotage)
- 3 mars 2022 : restitution intermédiaire N°2 en COPIL
- 15 mars 2022 : restitution finale en COPIL
- 23 mars 2022 : présentation et restitution au PPA (Personnes Publiques Associées)
- 5 avril 2022 : restitution en Conférence des Maires
- 27 avril 2022 : restitution en bureau
- Mai à août 2022 : débats sur les orientations du PADD au sein des 25 communes membres
- 8 octobre 2022 : réunion publique de présentation
- 13 décembre 2022 : débat et vote du PADD en conseil communautaire

LA SUITE DES TRAVAUX

La CA du Grand Verdun poursuit l'élaboration de son document d'urbanisme avec les travaux sur le zonage et la réalisation du POA (Programme d'Orientations et d'Actions) sur le volet H / habitat.

Le guichet unique

Le Guichet Unique du Grand Verdun (www.portail.grandverdun.fr) offre aux pétitionnaires la possibilité de soumettre leur dossier en ligne, instaurant ainsi une démarche de dématérialisation dès la constitution du dossier.

Initialement lancé au début de l'année 2021 pour les notaires, il leur permet de déposer des Certificats d'Urbanisme (CU) ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Ce portail a vu ses fonctionnalités étendues avec une obligation de dématérialisation à partir du 1er janvier 2022. Désormais, toutes les demandes d'Autorisations d'Urbanisme sur le territoire du Grand Verdun peuvent être soumises via ce Guichet Unique. Les notaires ne sont plus les seuls utilisateurs, les professionnels de l'urbanisme tels que les architectes, ainsi que les particuliers, ont également accès à cette plateforme.

Les notaires, en tant que principaux demandeurs de Certificats d'Urbanisme (CU) et de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), privilégient majoritairement le dépôt en ligne, avec un taux d'adhésion de 80% pour les DIA. De plus, de nouveaux notaires se sont inscrits tout au long de l'année, et ceux déjà inscrits abandonnent progressivement le dépôt papier au profit de la version électronique. Une augmentation de ce chiffre est donc à prévoir pour l'année 2023.

En ce qui concerne les architectes et les particuliers, le taux d'adoption est relativement bas. Cependant, le nombre de dossiers déposés en version dématérialisée connaît une augmentation constante tout au long de l'année. En effet, parmi les 16 permis de construire déposés, 12 l'ont été au cours du deuxième semestre.

Les avantages de ce Guichet Unique sont nombreux :

- Gains de temps sur la transmission des dossiers
- Plus besoin d'imprimer ses dossiers, parfois en de multiples exemplaires
- Un service en ligne accessible 7/7 - 24/24
- Pour l'instructeur, les informations sont déjà pré-remplies, inutile de retranscrire le Cerfa et de scanner toutes les pièces.

L'objectif pour l'année 2023 est de poursuivre l'augmentation du taux d'utilisation, en particulier parmi les particuliers et les architectes.

CHIFFRES CLÉS

Certificats d'Urbanisme 660

dossiers déposés en 2022, 472 l'ont été depuis le Guichet Unique soit 72 %

Déclaration d'Intention d'Aliéner

638

dossiers déposés en 2022, 507 l'ont été depuis le Guichet Unique soit 79 %

Déclaration Préalable 575

dossiers déposés en 2022, 4 l'ont été depuis le Guichet Unique soit 4 %

Permis de construire 575

dossiers déposés en 2022, 16 l'ont été depuis le Guichet Unique soit 17 %

AIDE LOCALE À LA PRIMO-ACCESSION

L'Ex Communauté de Communes de Verdun (CC) par délibération du conseil communautaire a mis en place depuis 2011, une aide à destination des primo-accédants. Ce dispositif a été reconduit en 2016 et en 2018 par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sur le périmètre de l'Ex CC.

Aujourd'hui l'accession à la propriété est l'aspiration principale des ménages français, cependant sur notre territoire c'est de plus en plus complexe, en raison du niveau des prix du marché et des ressources limitées des ménages (paupérisation de la population). Ainsi la CAGV s'est engagée dans la mise en place de cette aide financière, sous forme de subvention, pour les primo-accédants, la composante principale du marché immobilier.

Quelles perspectives en 2022 ?

Par délibération du 7 décembre 2021, la CA du Grand Verdun, après un bilan exhaustif, a acté la poursuite du dispositif et a procédé à quelques ajustements.

Ainsi, le bureau communautaire a acté, les perspectives suivantes :

- Etendre le périmètre de l'opération à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- Supprimer la prime pour l'acquisition dans le neuf
- Inciter vers une rénovation énergétique des logements en ajustant le montant de la subvention à l'étiquette énergétique finale du bien subventionné



CHIFFRES CLÉS

33 dossiers
déposés et instruits

121 500 €
de subventions allouées

30 dossiers
validés dont

128 000 €
de budget annuel soit une
consommation de
l'enveloppe financière de
95 %

- 21 bénéficiaires à VERDUN
- 1 bénéficiaire à SIVRY LA PERCHE
- 2 bénéficiaires à HAUDAINVILLE
- 1 bénéficiaire à BELLEVILLE SUR MEUSE
- 1 bénéficiaire à BETHELAINVILLE
- 4 bénéficiaires à THIERVILLE SUR MEUSE

LA CAMPAGNE DE RAVALEM FAÇADE : L'HEURE DU BILAN ET DES PREMIERS AJUSTEMENTS

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'un bilan et l'évolution du dispositif actées par délibération en date du 30 mars 2022.

Ainsi, il a été décidé :

- La poursuite triennale du dispositif de 2022 à 2025
- La fin du subventionnement pour les travaux réalisés sans le recours à une entreprise
- La fin du dispositif pour les édifices construits après 2010
- La modification du secteur renforcé via un ajustement au périmètre SPR (Site Patrimonial Remarquable) arrêté



Montant des primes versées

Enveloppe financière de 90 000 €

• 85 095,06 € alloués
Soit une consommation de 94,5 %
de l'enveloppe globale

- 16 673, 58 € secteur renforcé
- 23 393, 47 € secteur prioritaire
- 45 028, 01 € secteur incitatif

CHIFFRES CLÉS

46

dossiers instruits et validés
sur l'ensemble de la CAGV

Par commune :

- 27 dossiers à Verdun
- 5 dossiers à Thierville/s-Meuse
- 1 dossier à Vaux-devant-Damloup
- 2 dossiers à Haudainville
- 2 dossiers Belleray
- 2 dossiers Bras-sur-Meuse
- 1 dossier Vacherauville 1
- 6 dossiers Belleville-sur-Meuse

3

dossiers refusés pour non-respect
de la déclaration préalable
de travaux délivrée.

6

dossiers en secteur renforcé
Périmètre SPR

12

dossiers en secteur prioritaire
Toutes les communes de la CAGV,
correspondant aux entrées et cœur
de villes/village

28

dossiers en secteur incitatif
Correspond au reste du territoire
de la CAGV, non compris dans
les zones précédemment visées

Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) PERMIS DE LOUER

En 2022, la CA du Grand Verdun s'est emparée d'une des mesures phares de la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, qui met à disposition des EPCI l'outil dit du permis de louer. Ce dispositif permet la vérification de la décence et de la salubrité des logements locatifs privés en amont de la mise en location.

Le choix du régime des autorisations préalables de mise en location a été acté par délibération en date du 2 mars 2022.

Conformément aux textes en vigueur, la date de mise en place ne peut être inférieure à un délai de 6 mois après la publication de la délibération, le dispositif du permis de louer s'applique donc depuis le 2 septembre 2022. Ce délai a permis à la Communauté d'Agglomération de communiquer largement auprès des propriétaires, des professionnels de l'immobilier et des associations.

Le permis de louer c'est quoi ?

- › Assurer un logement digne aux locataires
- › Lutter contre les « marchands de sommeil »
- › Améliorer l'attractivité du territoire
- › Déployer une politique de l'habitat globale et cohérente

CHIFFRES CLÉS

52 dossiers pour Verdun
dont 46 dossiers – Avis favorable

0 dossier pour Thierville / Meuse
2 dossiers – Dossier annulé ou en attente de pièces
4 dossier – Avis défavorable

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (AU)

Depuis le 1er Janvier 2022, Les 14 communes composant le SMIAU (Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme) sont raccordées à Plat'AU (plateforme des autorisations d'urbanisme) plateforme d'échange et de partage des dossiers dématérialisés entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction créé par l'Etat.

SEUL 17 % DES COMMUNES MEUSIENNES Y SONT RACCORDÉES, DONT 9 % SONT EN PRODUCTION (TRANSMETTENT DES DOSSIERS). POUR LES 14 COMMUNES MEMBRES DU SMIAU CES DEUX CHIFFRES SONT DE 100%.

La dématérialisation permet la consultation de services externes pour avis, le SMIAU intègre ces services au fur et à mesure de leur raccordement à la plateforme Plat'AU, ainsi en 2022 ont été intégrés :

- l'Architecte de Bâtiments de France
- Les différents services de la DDT (CDAC,

Agence d'Aménagement, service environnement, service planification, etc...)

Les avantages de la dématérialisation

Pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

Pour le SMIAU :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés)
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

L'objectif 2023 est de poursuivre le raccordement des services extérieurs consultés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Contexte législatif

Deux lois encadrent la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (AU) pour les communes :

L'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration, au 1er janvier 2022 : l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique SVE pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'article L. 423-3 du Code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.



Gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP)

C'est instruire les dossiers de demandes d'autorisation de travaux (AT-ERP) présentés par les exploitants des ERP Et assurer le suivi des commissions de sécurité et/ou d'accessibilité

Dossier AT-ERP 2022

38 dossiers pour Verdun, 1 dossier pour Charny sur Meuse, 1 dossier pour Haudainville, 1 dossier pour Thierville sur Meuse (Appui technique – compétence non mutualisée)
Dont : 35 dossiers – Avis favorable, 2 dossiers – Rejet implicite, 1 dossier – Avis défavorable

Commission de sécurité 2022

20 programmées dont 2 pour la CAGV / Ville (espace culturel Haudainville / Gymnase des Planchettes) et 18 en exploitation privée
14 visites réalisées par le pôle ERP et 6 visites reprogrammées en 2023

Nouveautés 2022 Gestion et suivi des ERP

- Mise en place fiche procédure AT-ERP (interne)
- Mise en place procédure « utilisation exceptionnelle des locaux » (interne externe)

Périmètre APML Verdun

Place Gouvernement / Place Thiers / Rue Chaussée / Rue Châtel / Rue Gambetta / Rue Maubert / Rue Mautrot / Rue Mongaud / Rue Saint Sauveur / Rue Saint Victor / Rue Sur l'Eau / Rue de Rû / Rue de la 7ème DBUSA / Rue de la vieille prison / Rue des Bateliers / Rue des Gros Degrés / Rue des Petits Frères / Rue des Prêtres / Rue des Rouyers / Rue des Récollets / Rue des Tanneries / Rue du Pont des Minimes / Rue du Président Poincaré

Thierville sur Meuse

Rue des Dormaux / Avenue du 15ème RI / Rue du Champ de Mars / Avenue P.Goubet et J.V Heeghe / Rue Jean Jaurès

Le Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SMIAU) : L'HEURE D'UN PREMIER BILAN ET DES PREMIERS AJUSTEMENTS

Avenant n°1 Convention entre le SMIAU et les communes membres

Après 7 années de fonctionnement, et afin d'en améliorer l'efficacité (tant pour les communes membres que pour le service instructeur), un temps d'échange entre les communes adhérentes et le SMIAU a été mené permettant de dresser un bilan sur nos retours d'expériences respectifs.

La finalité de cet échange, c'est traduite par la signature d'un avenant n°1 à la convention.

Rappel des principes de fonctionnements généraux Les champs d'application du SMIAU

- les Certificats d'Urbanisme (CUa et CUb)
- les Déclarations Préalables (DP)
- les Permis de construire (PC)
- les Permis de Démolir (PD)
- les Permis d'Aménager (PA)
- Ne s'applique pas aux DIA et aux ERP / IGH

Les missions du SMIAU

De l'examen de la recevabilité de la demande, en passant par la proposition de décision, jusqu'au contrôle de conformité

Nbre d'actes par Commune	CU a	CU b	DP	PA	PC	PD	Total
BELLERAY	14	3	17	0	2	0	36
BELLEVILLE	82	8	85	0	32	2	209
BETHELAINVILLE	4	0	0	0	1	0	5
BRAS SUR MEUSE	7	2	18	0	2	0	29
CHAMPNEUVILLE	5	0	5	0	2	0	12
CHARNY SUR MEUSE	14	0	16	1	4	0	35
FROMERVILLE	3	0	9	0	0	1	13
HAUDAINVILLE	38	3	29	1	0	0	71
MARRE	5	0	6	0	5	0	16
SIVRY LA PERCHE	4	0	15	0	0	0	19
THIERVILLE	44	4	81	2	10	1	142
VACHERAUVILLE	4	0	12	1	2	0	19
DOJAUMONT-VAUX	0	0	2	0	2	0	4
VERDUN	426	15	281	6	53	2	783
TOTAL	650	35	576	11	115	6	1393

NB : dont 56% de AU déposées sur Verdun et 25% sur Belleville et Thierville

CHIFFRES CLÉS

1393
actes (910 actes en 2021)
dont

650 CUa

35 CUb

576 DP

115 PC

11 PA

6 PD

NB : dont 56% de AU déposées sur Verdun et 25% sur Belleville et Thierville

637,77€
coût SMIAU en 2022
106 194€ en 2021

28 524 hab.
en 2022 population DGF

Le fonctionnement du SMIAU

Direction : Emmanuell FRANÇOIS (0,2 ETP dédié au SMIAU)

Pôle SMIAU : ADS et SIG

Instructrice ADS : Chistine POLMARD (1 ETP)

Instructeur ADS : Guillaume MOREL (1 ETP)

Assistante : Angélique MOUSSA (0,5 ETP)

Chargé de mission SIG : Maxime BIROLINI (1 ETP non facturé)

ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE À UNE OPAH-ROU PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) À L'ÉCHELLE DE LA CA DU GRAND VERDUN ET À UNE OPAH - DE RENOUVELLEMENT URBAIN (RU) SUR LE CENTRE ANCIEN DE VERDUN - POURSUITE DES TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE



La CA du Grand Verdun poursuit ses travaux en faveur de l'amélioration du parc privé ancien initiés en 2021

En effet, fort du succès de la première OPAH-RU sur le centre ancien de Verdun, la collectivité souhaite poursuivre et maintenir la dynamique de revitalisation et de réhabilitation sur l'ensemble du territoire.

Quelles avancées dans les études en 2022 ?

Etude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale

Phase 1 : approfondissement des diagnostics existants

- réalisé en 2021

Phase 2 : Définition de la stratégie opérationnelle et des objectifs de l'opération

COPIL (Comité de pilotage) du 28 janvier 2023 : présentation de la stratégie d'intervention et du plan d'action

Phase 3 : élaboration du projet de convention d'OPAH

COPIL du 28 mars : présentation des objectifs quantitatifs

14 avril 2022 : présentation à l'ensemble des communes membres de la CAGV

Etude pré-opérationnelle à une OPAH-RU sur le centre ancien de Verdun

Phase 1 : approfondissement des diagnostics existants

- réalisé en 2021

Phase 2 : Définition de la stratégie opérationnelle et des objectifs de l'opération

Cotech (Comité technique) du 13 juillet 2022 : présentation du diagnostic et des enjeux

Cotech du 13 septembre 2022 : présentation de la stratégie opérationnelle, du plan d'actions et des objectifs quantitatifs

Phase 3 : élaboration du projet de convention d'OPAH

Copil du 21 octobre 2022 : rappel du diagnostic et des enjeux

Copil du 25 novembre 2022 : validation de stratégie d'intervention et des objectifs de l'opération

Quelles suites à donner en 2023 ?

Finalisation et signature des conventions avec l'ensemble des partenaires : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental, la Région et la Caisse des dépôts

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES ORDURES MENAGÈRES, DÉCHETS

D'AUJOURD'HUI, RESSOURCES DE DEMAIN



En matière de gestion des ordures ménagères, l'année 2022 aura été l'année des décisions : renouvellement du marché de collecte, choix du mode de collecte des biodéchets, choix du renouvellement des bacs pour les usagers, poursuite de la politique de compostage...

Renouvellement du marché de collecte

Véritable pierre angulaire de la politique de gestion déchets, le marché de collecte des déchets a été renouvelé en septembre 2022 pour six années. Ce nouveau marché comporte des prestations intégrées qui vont bien au-delà du simple ramassage de bacs à ordures :

- Dorénavant, le titulaire assure des actions de communication et de sensibilisation en lien avec les équipes

du Service Développement Durable dans le cadre d'un plan d'actions préétabli.

- Des critères de performances ont été ajoutés au marché visant à inciter le titulaire à tenir les objectifs de réduction des déchets et d'amélioration du tri.

- Enfin, un verdissement des bennes à ordures ménagères (BOM) est prévu avec une première BOM électrique et deux autres BOM adaptées pour fonctionner au biodiesel local (B100).

Collecte des biodéchets

Dans la poursuite de l'expérimentation lancée fin 2021, la collecte des biodéchets en établissement scolaire a pris de l'ampleur en 2022 avec 43,74 tonnes collectées et une sensibilisation régulière auprès du public scolaire et des équipes de restauration.

Janvier 2022, dans le quartier de Verdun - Best village - ainsi que dans la commune de Sivry la Perche, une expérimentation de collecte des biodéchets en point d'apport

volontaire a été lancée avec la mise en place d'abris-bacs et la dotation de bio-seaux aux habitants volontaires.

Ces biodéchets sont collectés puis traités sur la plate-forme de compostage de la société Décavert à Belleville-Sur-Meuse.



APPLI SMET AU TRI
Les consignes de tri, les jours de collecte, l'ouverture de la déchetterie ? C'est facile avec l'application SMET au Tri.

Application disponible sur Apple ou Android.

DE NOUVEAUX SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Prêt de broyeurs pour les particuliers

La CAGV a bénéficié d'une subvention du Département pour acquérir trois broyeurs (deux électriques et un thermique) à destination des particuliers dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. Ils sont mis à disposition gratuitement aux habitants.

Lancement de la 1^{ère} plateforme de gestion des déchets de proximité

En lien avec la collectivité, la commune de Béthelainville a créé une plateforme de gestion des déchets de proximité. Les habitants peuvent y amener : les déchets verts (herbe ou branchage), le carton, le polystyrène, le textile et le verre.

Toujours plus de tri en déchetterie

De nouvelles filières de recyclages ont été mises en place à la Déchetterie de Thierville avec le SMET, Syndicat Mixte d'Etude et Traitement des déchets de la Meuse. Depuis 2022, une benne « plastique dur » est mise en place de façon pérenne et recycler à quelques centaines de mètres plus loin au sein de l'entreprise PAPREC.



CHIFFRES CLÉS

6683 T

d'OMR
500 T/an en moins depuis 2018

1059 T

de tri sélectif
+ 120 T/an en plus depuis 2018
500 T/an en moins depuis 2018

821 T

de Verre
Maintien du niveau

18

réunions compostage - 235
composteurs distribués - 1038 depuis
2018.

4

nouveaux sites de compostage
collectif

20

emprunts des broyeurs de végétaux
à destination des particuliers

1ère

plateforme de gestion des déchets
vers et de tri sélectif sur la commune
de Béthelainville

Perspective 2023

L'année 2023 va être une année décisive dans l'orientation politique de la gestion des déchets :

- Lancement de la collecte des biodéchets et déploiement des abris-bacs
- Etude de la faisabilité de la mise en place d'une Redevance Spéciale pour les non ménagers
- Renouvellement des bacs à ordures ménagères
- Délégation d'une partie de la prévention / communication au titulaire du marché
- Ajout d'un mécanisme de rémunération à la performance pour le titulaire du marché
- Récupération des marchés de collecte et de traitement des déchets de voirie
- Déploiement de corbeilles de voirie bi-flux

Les opérations de sensibilisation et de prévention sont également prévues avec :

- La poursuite des opérations de dotations de composteurs
- Renforcement de la gestion des déchets vert sur site (jardin ou commune)
- Poursuite des opérations de sensibilisation des particuliers, des institutions publiques, des entreprises à l'acte de TRI
- Mise en place d'une politique de lutte contre les dépôts sauvages
- Un programme d'animations à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

DEVELOPPEMENT DURABLE

DES ACTIONS CONCRÈTES

Plan de Sobriété énergétique : répondre à l'urgence et prévoir l'avenir

Mesures à court terme

- Réduction de l'éclairage public en concertation avec les communes ;
- Suppression de l'éclairage public dans les zones d'activité économique ;
- Réduction du chauffage à 18°C dans les locaux administratifs ;
- Réduction du chauffage à 14°C dans les locaux destinés aux sports collectifs ;
- Réduction du chauffage à 25°C du bassin sportif à Verdun Aquadrome ainsi que du bassin ludique à 30°C hors créneaux « bébé baigneurs »
- Mise en place du Flex Office au niveau de l'Hôtel de Ville de Verdun.

Mesures à long terme

- Renforcement du programme de rénovation énergétique des bâtiments du Grand Reims ;
- Accélération du programme de remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED ;
- Verdissage de la flotte de bennes de collecte des déchets
- Lancement projet d'autoconsommation collective
- Lancement projet de stockage de l'eau des bâtiments de la collectivité

Renouvellement des marchés d'énergie

Compte tenu de la volatilité des prix de l'année 2022, la collectivité a attendu la fin d'année pour négocier les prix auprès des fournisseurs d'énergie dans le cadre d'un groupement de commande. Si l'augmentation est substantielle, facteur 2 à 4 selon l'énergie et les puissances souscrites, cette évolution haussière reste contenue par rapport aux collectivités ayant souscrit à des marchés entre les mois de juin à septembre où les prix ont été multipliés par 10.

Une gestion différenciée des Espaces Verts

Le principal marché d'entretien des espaces verts de la CAGV a été renouvelé en 2022. Ce dernier est passé d'un mode « forfaitaire » à « la commande » permettant d'adapter la fréquence de tonte aux conditions climatiques mais aussi de généraliser la gestion différenciée des espaces verts.

Cette approche écologique et durable consiste à adapter les interventions en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque zone, de ses besoins en termes de biodiversité, d'utilisation et de fonction écologique. Cela passe par l'acceptation du constat que tous les espaces verts ne nécessitent pas le même niveau d'entretien et que les écosystèmes urbains peuvent être plus diversifiés

et plus bénéfiques pour la faune et la flore si on leur permet de se développer de manière plus naturelle.

Concrètement il s'agit de pratiques telles que :

- la réduction de la fréquence de tonte,
- la création de zones de prairie sauvage,
- la plantation d'espèces locales et adaptées,
- la mise en place de massifs floraux composés de vivaces et graminées,
- la suppression des suspensions florales trop gourmandes en eau,
- la taille des arbres et arbustes en respectant les périodes de nidifications
- la promotion de la biodiversité en laissant des habitats naturels tels que des haies, des arbustes et des tas de bois mort.

Chiffres clés

9 000

arbres et arbustes plantés sur la Micro Forêt

40

arbres de plantés sur la collectivité

400

mètres linéaires de haies plantés sur la voie verte avec le CPIE

3

Création de 3 nouveaux massifs différenciés (St Paul, St Pierre, RPE)

2,2 millions €

c'est la hausse énergétique prévu pour 2023

20 %

c'est la réduction de consommation énergétique sur la fin d'année 2022 suite aux mesures du plan de sobriété

131

publications Facebook
35 000 couvertures Facebook
1500 visites de la page

Des plantations adaptées

Outre les plantations récurrentes réalisées par le service Développement Durable via un marché ad-hoc, le mode projet sur les grands travaux permet de croiser les enjeux et notamment ceux de la durabilité des plantations et de leur inscription dans le cadre du réchauffement climatique.

Des outils comme l'outil SESAME du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) permettent d'établir une liste d'essence adaptés au climat local et aux contraintes de l'environnement direct (voirie, public, etc.).

Les plantations font également l'objet de prescriptions spécifique quant à la facilitation de l'arrosage, la mise en œuvre de technique pour protéger les jeunes plants, la réalisation de fosse suffisamment large, l'apport de terre de qualité, etc... l'objectif étant de donner un maximum de chance aux jeunes plants dans un contexte d'aléas climatiques étant amenés à se répéter.



Sensibilisation / Communication

Animations scolaires

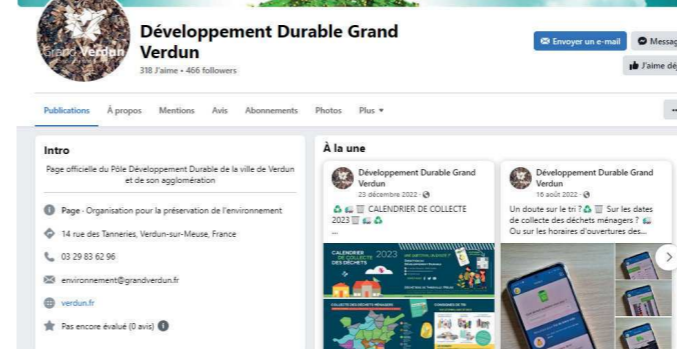
- Sensibilisation au tri des Eco-délégués dans les collèges et lycées
- Présentation du projet de rénovation énergétique du COSEC Planchettes aux élèves du Collège Maurice Barrès
- Programme Biodiversité - Trame Verte & Bleue et Watty dans les écoles de la CAGV en lien avec le CPIE de Meuse (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)

Autres Animations

- Sensibilisation au tri et au compostage lors de la pré-rentrée du pôle Enfance (animateurs périscolaires, agents d'entretien, agents de restauration le 29/08
- Participation à différents événements avec tenue d'un stand tri/compostage (Fête de la Nature, Fête du Printemps de la Ludothèque, marché aux Fleurs de Bras/Meuse...)

Réseaux sociaux

- Lancement d'une page Facebook Développement Durable Grand Verdun en février 2022



MICRO FORET DES PLANCHETTES

Micro Forêt = plantation à haute densité

- 1 à 3 plants au m2
- et haute variété
- 30 à 40 espèces locales

EAU ASSAINISSEMENT TRANSPORT HYDRAULIQUE

LES MISSIONS

Le service gère pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) (animation, pilotage du service, exécution et contrôle, gestion administrative, budgétaire et juridique) :

- > l'assainissement
- > les transports urbains
- > l'eau potable
- > l'hydraulique des rivières

Chiffres clés

3

Cadres Techniques
et 1 Agent Administratif

3

Délégations de Service Public

Transports

Le service de mobilité organisé par la Communauté d'Agglomération se compose :

- > d'un réseau de 6 lignes régulières commerciales,
- > d'un service de transport à la demande,
- > d'un réseau de service transports à titre principal scolaire (7 lignes),
- > d'un service de navettes événementielles.

Assainissement

1 usine de dépollution d'une capacité totale de 52 500 équivalents habitants située à Belleville-sur-Meuse qui reçoit les effluents des communes de Belleray, Belleville sur Meuse, Belrupt, Bras sur Meuse, Charny sur Meuse, Dugny, Haudainville, Thierville sur Meuse et Verdun. Elle dessert 30 938 habitants.

- > 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 200 EH située à Béthelainville,
- > 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 300 EH à Sivry-la-Perche,
- > 47 postes de relèvements,
- > 1 serre de compostage des boues,
- > 231 km de canalisations.

Eau potable

- > Sur le périmètre de la Délégation de Service Public (DSP) de la Ville de Verdun : 17 977 habitants desservis, 2 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 16 000 m³ par jour, 7 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 6 100 m³, 129 km de canalisations de distribution.
- > Sur le périmètre de la Régie: 10 194 habitants desservis, 8 unités de production, 16 réservoirs d'une capacité totale de 3 624 m³, 121 km de canalisations de distribution.

Hydraulique des rivières

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a en charge 105,9 kilomètres de cours d'eau :

- > La Meuse et ses annexes : 19,5 km (CAGV Sud) + 14 km (CAGV Nord)
- > Les ruisseaux et les affluents : 68,561 km
- > Les canaux de la Meuse : 3,839 km

PRINCIPALES ACTIONS

Les transports

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 11 031,60 € TTC

Crédits de fonctionnement consommés en 2022 : 2 054 609,46 € TTC

Evolution des lignes urbaines :

- > Modifications des Lignes urbaines 1 et 3 : pour mieux desservir les zones d'activités du Dragon et du Wameau,
- > Changements des horaires des lignes 1,2,3,5 et 6 pour mieux répondre aux besoins de correspondance,

Evolution du service de transport à la demande : Proxi

- > Mise en place d'un outil de réservation en ligne
- > Réalisation de deux films promotionnels (Proxi et Proxi PMR)

L'assainissement

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 1 161 641,37 € TTC

Crédits de fonctionnement consommés en 2022 : 636 379,41 € TTC

C'est un service public d'assainissement collectif et non collectif exploité en Délégation de Service Public.

L'activité du délégataire dans le cadre de l'assainissement collectif concerne la gestion, l'entretien, la surveillance des installations du service et les relations avec les usagers.

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, le délégataire assure les opérations suivantes :

- > réalisation du premier contrôle diagnostique des installations existantes sur le périmètre du SMATUV,
- > contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves (demande de permis de construire ou demande d'assainissement autonome),
- > contrôle technique de conformité des installations à la demande des usagers (demande simple ou transaction immobilière),
- > contrôle périodique de fonctionnement des installations.

Pour l'assainissement collectif, la CAGV conserve la responsabilité des travaux de renouvellement du réseau et la réalisation éventuelle de nouveaux ouvrages (extensions des réseaux de collecte, modifications/renforcements hydrauliques). Les investissements correspondants sont financés par la CAGV en partie grâce à la redevance qui lui revient.

Dans ce cadre ont été réalisés en 2022 par anticipation et en coordination avec la programmation de travaux de voirie :

- > Renouvellement du réseau d'eau usée Rue Porte de France à Verdun
- > Renouvellement du réseau d'eau usée Rue Mangin/Rue du Stade/Douaumont à Verdun

L'alimentation en eau potable

Crédits d'investissement consommés en 2022 :

- > DSP : 285 373,02 € TTC
- > Régie : 943 583,78 € TTC

Crédits de fonctionnement consommés en 2022 :

- > DSP : 528 € TTC
- > Régie : 305 860,55 € TTC

La CAGV a pris la compétence AEP (Alimentation en Eau Potable) le 1er janvier 2020.

La compétence AEP était gérée auparavant de manière communale ou en syndicats. Cette gestion s'effectuait en DSP pour Verdun ou en régie avec des niveaux d'externalisation pour les autres communes. Suite à l'étude des différentes contraintes et possibilités et après concertation des différents acteurs, l'organisation suivante fut adoptée :

- > La régie d'eau potable du Grand Verdun a été créée,
- > Les communes dont l'AEP était gérée de manière communale ont rejoint la régie,
- > Les communes dont l'AEP était gérée par des syndicats avec un périmètre entièrement intégré à la CAGV ont rejoint la régie, conformément à la loi,
- > Les communes dont l'AEP était gérée par des syndicats avec un périmètre dépassant celui de la CAGV ont conservé leur mode de gestion (à l'exception du cas particulier du Syndicat des Eaux du Breuil),

C'est donc un service public de production et de distribution d'eau potable exploité en Délégation de Service Public sur le territoire de la Ville de Verdun et par contrat de prestation sur le ressort de la régie.

L'activité du délégataire qui assure également l'exécution du contrat de prestation concerne la gestion, l'entretien, la surveillance des installations du service et les relations avec les usagers.

La CAGV conserve la responsabilité des travaux de renforcement du réseau et la réa-

lisation éventuelle de nouveaux ouvrages. Les investissements correspondants sont financés par la CAGV en partie grâce à la redevance qui lui revient.

Dans ce cadre ont été réalisés en 2022 par anticipation et en coordination avec la programmation de travaux de voirie :

- > Travaux de renouvellement / renforcement de la canalisation AEP Allée Saint Amand et Chemin des Fins (615 mètres) de Thierville sur Meuse,

- > Lancement de l'Etude diagnostique des ouvrages et réseaux d'eau potable des 13 communes gérées en régie : L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic complet des ouvrages et réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Il permettra de présenter l'état actuel des réseaux et des ouvrages existants en faisant apparaître les insuffisances des installations et proposera des aménagements cohérents nécessaires pour optimiser le fonctionnement des réseaux tout en palliant les éventuelles insuffisances de qualité ou de quantité. Le diagnostic aboutira sur un schéma directeur d'Alimentation en eau potable qui permettra à la CAGV d'effectuer des choix éclairés en matière de mode de gestion et l'établissement de son Programme Pluriannuel d'Investissement.

L'hydraulique des rivières

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 138 335,15 € TTC

La CAGV assure dans le cadre de cette compétence :

- › les programmes de restauration de la Meuse, de ses biefs et de ses affluents
- › les programmes d'entretien

L'année 2022 a permis de réaliser les opérations suivantes :

Suivi des travaux de la Ballastière de Charny sur Meuse :

- › Ce projet se situe au niveau de l'ancien camping de Charny sur Meuse réaménagé aujourd'hui en aire d'accueil des campings cars. Le projet vise à transformer la ballastière actuelle en une zone humide alluviale connectée de manière quasi permanente avec le fleuve Meuse par des écoulements superficiels.

Programme de restauration de la Meuse et de ses affluents (CAGV Sud) :

- › En amont des travaux de restauration du ruisseau d'Haudainville, de la Noue, du Saint Vanne et du Breuil prévus en 2023, le technicien rivière a focalisé son activité à la recherche et aux rencontres avec les propriétaires et exploitants agricoles. Une réunion publique s'est déroulée le 13 avril 2022. L'objectif est de présenter à chaque propriétaire riverain les travaux prévus sur l'emprise de sa parcelle et d'obtenir son accord par le biais de la signature d'une convention.

TEMPS FORTS 2022

L'année 2022 a permis, entre autres et à titre d'exemple, de réaliser les opérations suivantes :

Exemple pour les transports :

- › Expérimentation d'un bus électrique : pendant le mois de septembre un véhicule électrique a été expérimenté sur le REZO. Le 17 et le 18 septembre, il a permis d'assurer des navettes gratuites pour accéder à la foire nationale de Verdun et ainsi d'éviter des problématiques de stationnement pour les visiteurs.

Exemple pour l'assainissement :

- › Dans le cadre de la requalification de la Ville Haute à Verdun, il est prévu de renouveler l'ensemble des réseaux d'assainissement et d'eau potable du secteur. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2022. Il s'agit des travaux de renouvellement et de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Châtel, rue de la Vieille Prison, rue de la Grange et rue Saint Oury.

Les travaux comprenaient :

- › Pour la partie eau usées :
 - La création d'un réseau DN 250 (Diamètre Nominal de 250 mm) en PVC (Polychlorure de Vinyle) sur environ 239 mètres,
 - La mise en place de 54 boîtes de branchements,
- › Pour la partie eau pluviales :
 - La création d'un réseau DN 500 sur environ 270 mètres,
 - La reprise de 15 grilles et avaloirs existants avec leur raccordement sur le nouveau réseau d'eau pluvial,

- La mise en place de 61 boîtes de branchement,

Exemple pour l'alimentation en eau potable :

- › Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Montzéville.


Cette commune connaît depuis plusieurs années un triple problème récurrent de productivité, de qualité et de protection de sa ressource en eau potable. Ce problème n'est pas récent et bien que plusieurs solutions aient été envisagées depuis près de 30 ans, aucune n'a abouti à ce jour. La situation ne s'améliore cependant pas et il devenait urgent d'apporter une solution fiable et pérenne aux usagers de Montzéville. Dans ce sens, la CAGV, compétente sur cette commune depuis la Loi Notre, a entrepris les travaux de sécurisation de cette commune courant de l'été 2022. Pour ce faire, 2 750 mètres de canalisation de distribution AEP ont été posées entre le réservoir de la commune de Béthelainville et le réservoir de la commune de Montzéville.

Exemple pour l'hydraulique des rivières :

- › Animation :

Lors de la Foire Exposition qui s'est tenue du 15 au 19 septembre 2022, le service a tenu un stand partagé avec Véolia. Plusieurs animations ont été mises en place à destination des enfants (économies d'eau potable/réutilisation des eaux pluviales/fonctionnement des rivières). Munie d'une maquette fournie par le département, le technicien a pu échanger avec les enfants sur différentes problématiques : érosion des berges et dépôt sédimentaire, continuité écologique, absence de ripisylve, inondation, imperméabilisation des sols...

Perspectives 2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Transports

Conformément au contrat de Délégation de Service Public Transports, il était demandé au délégataire de mettre en place le post-paiement. Cet outil a pour but de gagner en fluidité aux heures de pointe et en vitesse commerciale de façon générale. Le post-paiement est un titre sans engagement de paiement ni avance de trésorerie. Il fonctionne par prélèvement automatique. On paye le mois suivant ce que l'on a consommé le mois précédent. La cible du post paiement est principalement les personnes qui n'ont pas encore la carte REZO et qui paye encore chaque trajet au conducteur. Le coût du trajet est fixé à 0.80 €/trajet.

- › Mise en place de l'application My Bus : Cette outil est dédiée à la mobilité urbaine et permettra notamment de :
 - Faciliter l'accès aux transports en commun : le M-ticket avec la possibilité d'acheter, de valider et de voyager directement avec son smartphone,
 - Faciliter l'accès à l'information voyageur : partage communautaire, remontée des informations en temps réel, calcul d'itinéraire.

Assainissement

La mise en place d'équipements de mesure de débit déversé au niveau de poste de relevage en amont de la station d'épuration de Belleville sur Meuse est prévue pour le second semestre 2023.

Cela permettra à la CAGV de satisfaire à l'obligation de mettre en conformité son dispositif d'auto-surveillance réglementaire.

Alimentation en eau potable

Seront réalisés en 2023 par anticipation et en coordination avec la programmation de travaux de voirie :

- › Renouvellement et renforcement de la canalisation AEP Rue du Général Sarraill (610 mètres) sur la commune de Belleville sur Meuse
- › Renouvellement réseau AEP Rue de la Carafiole (425 mètres) avec la reprise des branchements
- › Renouvellement réseau AEP Rue Haute et Rue Basse (540 mètres) sur la commune de Belleray avec la reprise des branchements. Les réseaux AEP présents dans ce secteur sont en amiante et il devient important de les changer
- › Travaux de pose d'une canalisation AEP (445 mètres) Chemin du Châillon à Verdun

Hydraulique des rivières

› Concernant le programme de restauration de la Meuse et des affluents (CAGV Sud) il est prévu la réalisation des travaux de restauration du Ruisseau d'Haudainville, de la Noue, du Saint Vanne et du Breuil. Il s'agit essentiellement de :

- Restauration et entretien de la ripisylve,
- Mise en défens des berges,
- Mise en place de passage à gué,
- Traitement d'atterrissement,
- Effacement d'un seuil

› Concernant le programme de restauration de la Meuse et des affluents (CAGV Nord), le dossier d'autorisation a été déposé auprès du service instructeur en mars 2023. Le service sera chargé d'apporter les réponses aux sollicitations de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et d'assurer les démarches nécessaires à la réalisation de l'enquête public. L'objectif est d'obtenir l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général d'ici la fin de l'année 2023.

› Mission animations : une dizaine d'animations sont prévues en 2023 et se présenteront comme suit :

- Une partie en classe : présentation d'un cours d'eau/que trouve-t-on dans l'eau ? Présentation des travaux réalisés sur les cours d'eau,
- Une partie sur le terrain : réalisation de prélèvements de macro-invertébrés et identification, mesure température/vitesse, détermination des arbres, utilisation de carte et parcours des canaux à Verdun avec l'explication des différents ouvrages et des travaux réalisées.

L'objectif est de montrer la diversité des espèces, le fonctionnement de la rivière.

EVALUATION

Dans le cadre de la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques, une démarche d'évaluation sur les 5 étoiles suivantes a été mise en place :

- › la qualité du contact professionnel
- › le sérieux et l'optimisation des études
- › le respect du délai et de la qualité de réalisation
- › le respect du coût de réalisation
- › l'effectivité des économies de fonctionnement

L'exercice des compétences Eau Potable - Assainissement - Transports - Hydraulique a été évalué à 4,5 étoiles pour l'année 2022.

L'objectif est d'atteindre 5 étoiles en évaluation en 2023 en approfondissant la communication, la vigilance et les actions correctives ainsi qu'en faisant œuvre d'innovation.

LA CULTURE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

La Direction des affaires culturelles élabore et pilote la politique culturelle en cohérence avec les grandes orientations politiques. En parallèle, sa mission se concentre sur la coordination administrative des affaires culturelles.

UNE NOUVELLE ORGANISATION MUTUALISÉE ENTRE "LA DIRECTION CULTURE, COMMUNICATION ET MÉMOIRE" ET "LA DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES"

L'audition récente du service a été riche d'enseignements sur l'identification des nouveaux enjeux. Le rapprochement des deux directions, direction de la culture et direction des bibliothèques, permet de redéfinir de nouvelles modalités de fonctionnement, de renforcer la cohésion des équipes, de mettre en pratique la transversalité des projets et de corrélérer le nouvel organigramme fonctionnel avec les enjeux poursuivis. Ce sont les premiers objectifs assignés à la nouvelle feuille de route de la direction.

L'accès à tous à la culture en termes de droits culturels, la démocratisation de la culture, l'éducation artistique et culturelle et le développement personnel, sont des priorités des politiques culturelles de la collectivité et définies en tant qu'axes stratégiques pour la direction. Ces axes sont **le développement culturel / personnel**, composante essentielle des droits culturels et de la démocratisation de la culture, **l'attractivité du territoire** et **l'éducation artistique et culturelle**, entendue dans sa vision élargie, l'éducation à la culture pour tous, à tout âge de la vie.

Les trois axes prioritaires du projet de direction sont déclinés en 9 axes opérationnels qui guident la feuille de route du service culturel sur plusieurs années et constituent un fil rouge pour les agents. La feuille de route directrice du service a été

validée en février 2022, elle est retravaillée, évaluée et ajustée tous les ans. Elle sera la base du projet culturel de territoire, actuellement en cours de construction.

Un nouvel organigramme a été validé en Comité technique en mars 2022. Il traduit une organisation circulaire des pôles opérationnels que sont, le pôle patrimoine, le pôle enseignement artistique, le pôle livre et médiathèque et le pôle de diffusion et de programmation culturelle, autour des pôles ressources que sont, les pôles de médiation, le pôle administratif et le pôle technique-événementielle.

A chaque pôle sont corrélés des objectifs de la nouvelle feuille de route mais aussi la gestion de nombreux équipements culturels publics dont la médiathèque l'Encre, le conservatoire de musique et de danse, le musée de la Princerie, la salle de spectacle/théâtre Jeanne d'Arc, l'atelier d'Art. Ces structures constituent le socle des services culturels rendus au public sur le territoire, chaque jour, elles accueillent, forment, enseignent, divertissent. Elles développent des partenariats publics et privés avec les acteurs du territoire et participent au vivre ensemble.

La direction des affaires culturelles joue un rôle majeur de soutien et d'aide au développement des associations du territoire. En 2022, les aides directes de fonctionnement et de projet représentent 524 000€. Les aides indirectes ont été renforcées grâce à la constitution du pôle technique-événementielle encadré par un groupe de travail qui a abouti à la création d'un règlement intérieur et d'une nouvelle grille tarifaire permettant une évaluation de ces valorisations en 2023. En 2022, le pôle technique-événementielle a répondu à 183 demandes internes et externes à la collectivité.

- › Le service des affaires culturelles est chargé du suivi de grands projets d'investissement, tels que la médiathèque l'Encre ou la réhabilitation du théâtre de Verdun. La CAGV s'efforce d'appliquer dans le cadre de ces chantiers, l'obligation de "1% artistique".
- › "L'obligation de décoration des constructions publiques" est une procédure de commandes d'œuvres à des artistes qui s'impose aux collectivités territoriales dans le cadre d'opérations de construction. Le montant TTC des sommes permettant d'y répondre est égal à 1 % du montant hors taxes du coût prévisionnel des travaux établis à la remise de l'avant-projet définitif.
- › Deux œuvres commandées par la CAGV à deux artistes dans le cadre du "1% artistique" sont en cours de réalisation : la première La Parade de Vincent Mauger conçue pour la citadelle basse de Verdun ; la seconde Héliotropisme de Florian Viel pour la SMAC de la MJC de Belleville-sur-Meuse. Elles seront installées durant l'année 2023.

EN 2022, LES AIDES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT ET DE PROJET REPRÉSENTENT 524 000€





L'enseignement artistique L'ART POUR S'ÉPANOUIR

LES MISSIONS

- › Organiser et encadrer l'enseignement artistique en musique et en danse, en arts plastiques et arts visuels.
- › Développer les actions de sensibilisation notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- › Soutenir le développement des pratiques artistiques des amateurs
- › Animer de la vie culturelle du territoire à travers la diffusion des productions liées aux activités pédagogiques
- › Permettre l'accès à la pratique artistique aux publics éloignés. Animer le réseau des partenaires éducatifs et sociaux

La CAGV joue un rôle décisif dans l'émergence et le rayonnement des établissements d'enseignement artistique. En marge de l'enseignement général, ils permettent de bâtir un lien plus étroit avec les pratiques des habitants et avec la vie culturelle locale.

Le rapprochement progressif du conservatoire de musique et de danse et de l'atelier d'art, annoncé dans le nouvel organigramme de la direction des affaires culturelles, illustre la volonté de mener une politique éducative globale et des réflexions communes sur le rôle des établissements d'enseignement artistique en matière d'éducation artistique et culturelle.

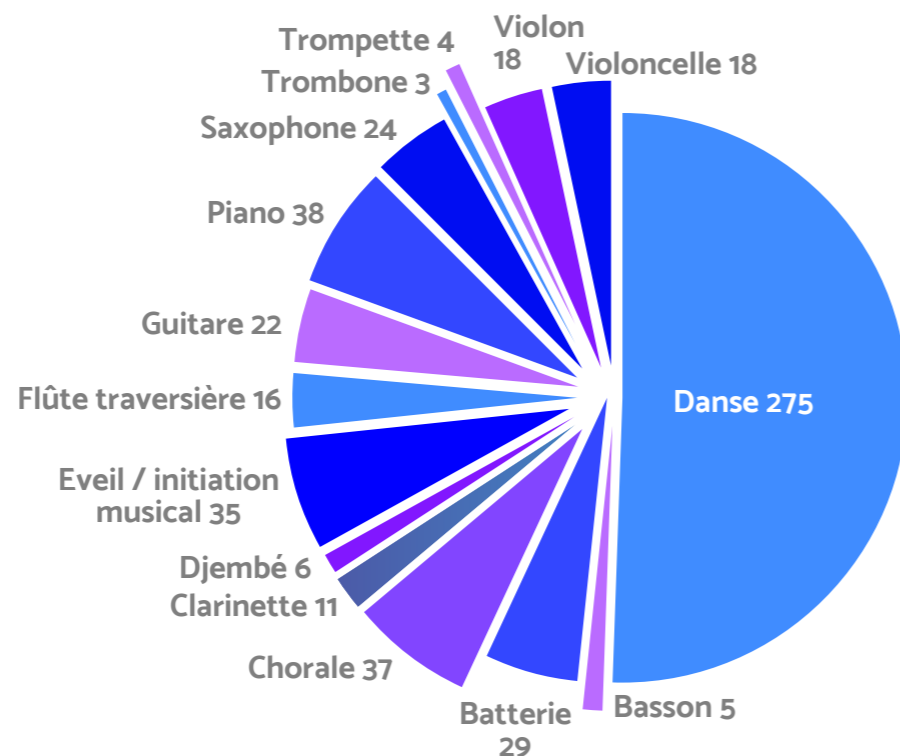
L'établissement à statut public d'enseignement en danse et en musique dispense un enseignement artistique offrant, sur des cycles d'apprentissages gradués, l'ensemble des cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage. En 2022, les disciplines artistiques enseignées ont été élargies vers la danse actuelle, des heures complémentaires pour l'accueil des nouveaux élèves violonistes ainsi que la pratique d'ensemble du violon.

Le conservatoire de Musique et de Danse a accueilli pour l'année 2022, 579 élèves, toutes disciplines (577 en 2021).

Les professeurs de l'atelier d'art, qui s'emploient à transmettre les fondamentaux du langage plastique et visuel : composition, observation, couleur, valeurs, l'espace, moyens d'expression, créativité, ont mis en place en 2022 de nouveaux ateliers thématiques (modèle vivant, sculpture) accessibles à tous, à la journée.

Durant l'année 2021/2022, 164 élèves ont été inscrits dans les différents cours proposés par l'Atelier d'art. En 2022/2023, ils étaient 181 élèves.

Evolution des inscriptions



Les deux établissements partagent donc plusieurs objectifs communs : Adapter son projet pédagogique et les modalités de sa proposition à chaque public. S'ouvrir davantage sur l'extérieur et la vie culturelle locale, en plus de la programmation annuelle "classique" des spectacles, concerts et exposition de fin d'année, en 2022 se sont mis en place : des portes ouvertes à l'atelier d'art, des portes ouvertes de la danse au conservatoire, une participation des élèves du conservatoire au festival Faubourg du Blues, des créations de spectacles, d'installations et d'ateliers dans le cadre du Grand Festival, et divers concerts hors les murs. Élaborer des projets pédagogiques transversaux communs, avec la collectivité, avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs du territoire, notamment dans le cadre de l'EAC.

LA FORMATION ARTISTIQUE EST RECONNUE AUJOURD'HUI COMME CONSTITUTIVE DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

"La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective", extrait de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre éditée par le ministère de la culture.

Les établissements d'éducation artistique de la CAGV contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics. En témoigne, le projet des professeurs de sculpture et de dessin de l'atelier d'art qui assurent, via le Pass Culture, un enseignement en arts plastiques au lycée Marguerite de Verdun, qui ne dispose plus de section en la matière.

Le projet le plus significatif en la matière, porté par le conservatoire de musique et de danse, est le projet Démos, ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale s'adressent à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Démos, sur ses fondements, par ses possibilités de développement et d'appropriation par les territoires en tant que levier social, éducatif et

culturel, rejoint en tous points les aspirations de la collectivité, mais aussi ses besoins. En effet, l'étude-diagnostic menée en 2019 pendant plusieurs mois à l'initiative du PETR du Pays de Verdun avait mis en évidence une offre insuffisante et non équitablement répartie sur le territoire, des champs culturels et artistiques insuffisamment diversifiés, notamment en musique.

La première cohorte Grand Verdun, 2020-2023, permet à 65 enfants issus des QPV ou des villages du territoire d'accéder à un apprentissage et à la pratique d'un instrument de musique dit classique, faisant évoluer des curseurs fondamentaux

Les retours, tant aux seins des équipes de contact, référents sociaux, enseignants, professeurs de musique, qu'auprès des familles, font état des bienfaits apportés par cette pratique collective de la musique : progression dans la pratique musicale, concentration et confiance accrue, mixité et échanges sociaux. Le contact avec les familles des enfants de l'orchestre, jusqu'alors limité par la crise du covid, est progressivement établi et renforcé.

Le portage du projet nécessite et permet une mise en coordination des services de la CAGV (culture, enfance, social) et des partenaires sociaux et éducatifs du territoire, centres sociaux, Contre-Courant MJC.

2023

Dernière année d'apprentissage de cette première cohorte se clôturera avec un concert à la Philharmonie de Paris, auquel les parents seront invités. La CAGV réfléchit déjà au dispositif qui accompagnera les enfants souhaitant poursuivre au-delà des 3 ans, au conservatoire.



LE PATRIMOINE

Connaître, préserver, valoriser

Le pôle Patrimoine a en charge la valorisation du patrimoine historique et artistique de la CAGV et la gestion du musée de la Prinerie.

Finalisation de la candidature de la CAGV au label "Pays d'art et d'histoire"

La candidature au label "Pays d'art et d'histoire" engagée depuis juin 2014 devrait aboutir en 2023. L'instruction du dossier, par le ministère de la Culture, comporte trois étapes. La première, la définition du périmètre du label, a été approuvée en 2018-2019. La seconde étape, qui consiste à rédiger un mémoire exhaustif soulignant la cohérence des politiques patrimoniales menées, a été finalisé en 2022 et devrait faire l'objet d'une validation début 2023. La troisième est la rédaction du dossier de candidature, dont la teneur s'apparente à un projet culturel de territoire. Celui-ci devrait être présenté à l'automne 2023 devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA).

Cette procédure exigeante témoigne de la volonté de la CAGV de s'investir dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation ainsi que de soutien à la création. Gage d'un tourisme de qualité, il confère au territoire une visibilité nationale.

Un Site Patrimonial Remarquable à Verdun

Un inventaire du patrimoine bâti puis une étude de définition de périmètre, engagés en collaboration avec les services de l'Etat et de la Région, ont abouti le 13 avril 2022 au classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) du centre ancien de Verdun.

Un outil de gestion, le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), doit désormais être élaboré. Celui-ci sera confié à un cabinet d'étude en 2023. La durée prévisionnelle de cette étude est de deux ans et demi.

Un partenariat fructueux avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

En 2022, un partenariat entre la CAGV et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy a été conclu. Il comporte un volet recherche axé sur la revalorisation du patrimoine bâti du centre-ville de Verdun. L'idée est d'investir un édifice inoccupé et d'envisager in situ son potentiel de transformations à travers des systèmes de représentation réels (dessin et maquette) et virtuels (sur tablette et téléphone). Durant les Journées Européennes du Patrimoine 2022, c'est l'ensemble immobilier de l'impasse St-Jean à Verdun qui a été investi. Cette opération a pour objectif de favoriser l'implication des acteurs du renouvellement urbain, des habitants et des usagers dans la reconquête durable de leur centre-ville et de son patrimoine bâti.

Chiffres

4 549

visiteurs (+80% par rapport à 2021)

1 343

participants aux 33 événements culturels programmés (+ 25% par rapport à 2021)

75 %

Grand-Est
(dont 85% Meuse)
12 % autres régions
13% étranger

Conservation et restauration des œuvres

En 2022, deux œuvres ont ainsi été restaurées afin de pouvoir être exposées au sein de l'exposition temporaire « Aux origines du musée de la Prinerie : la Société philomathique de Verdun (1822-2022) ». Ces restaurations ont été menées avec le soutien de la DRAC Grand Est.

- › Achille Théodore Fouquet, Repos d'atelier (1845)
- › Jules-Georges Kienlin, Marie Stuart distribuant ses bijoux à ses suivantes la veille de sa mort (1868)

Poursuite du second recensement décennal (2016-2025)

Cette opération réglementaire, régie par la loi de 2002 relative aux musées de France, a pour objectif de vérifier la présence et l'état de conservation de chacune des 10 600 œuvres appartenant aux collections du musée de la Prinerie. Au 31 décembre 2022, 7757 biens ont été récochés soit 74,5 % des biens alors inscrits à l'inventaire.

1156 notices d'œuvres sont consultables en ligne sur POP, la Plateforme Ouverte du Patrimoine du ministère de la Culture. Une partie des œuvres est également visible sur le site internet des Musées de la Meuse.

Vers un nouveau musée de la Prinerie

Deux études ont été rendues en avril 2022. L'une, menée par l'Agence Caillault, dresse un diagnostic architectural de l'hôtel de la Prinerie en vue de la restauration du bâtiment ; l'autre, conduite par l'agence Syllab, est une pré-programmation d'un nouveau musée de la Prinerie.

Le 25 avril 2022, le comité de pilotage chargé du suivi des études a approuvé le principe de construction de réserves externalisées (2026-2027) comme préalable indispensable au projet global de rénovation du musée. Il a également validé le scénario n°3 de l'agence Syllab, le plus satisfaisant en termes d'accessibilité.

La prochaine étape consiste à rédiger le Projet Scientifique et Culturel, document opérationnel et stratégique, qui définit l'identité et les orientations du nouveau musée de la Prinerie durant les 5 à 10 ans à venir.

LE MUSÉE DE LA PRINCERIE

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

La programmation culturelle

L'année 2022 a été marquée par un retour à la normale des activités culturelles et une reprise progressive de la fréquentation, après deux années bouleversées par la crise sanitaire. Une attention particulière a été portée au jeune public et aux actions d'éducation artistique et culturelle.

Deux expositions temporaires

- › L'exposition « Aux origines du musée de la Prinerie : la Société philomathique de Verdun (1822-2022) » présentée du 14 mai au 31 octobre a accueilli 3 589 visiteurs.
- › Le parcours « Autour de l'abbaye Saint-Vanne » a accueilli 2360 visiteurs entre le 1er juillet et le 31 octobre.

Enrichissement des collections

- › un coquetier en argent à forme dite « à double contenant », réalisé vers 1735 à Verdun par l'orfèvre Jean-François Saintelette
- › une paire de salières en agate et argent créée par Nicolas Saintelette vers 1695.
- › Un ensemble inédit de 73 dessins de Gustave Pierre (1875-1939).

Ces acquisitions ont été réalisées avec le soutien du fonds régional d'acquisition pour les musées (F.R.A.M Etat/Région Grand Est).

Éducation Artistique et Culturelle

Depuis 2022, la CAGV est signataire d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), porté par le Pays de Verdun. L'ambition de ce contrat est de rendre l'art et la culture accessible aux enfants et aux jeunes, de 0 à 25 ans. Il favorise le développement de projets reposant sur trois piliers : l'acquisition de connaissances ; la pratique artistique ; la rencontre avec les œuvres, les artistes et autres professionnels.

Le service culturel de la CAGV, par le biais d'une référente EAC, Sarah Dyleswki, accompagne l'émergence et le suivi des projets en lien avec la coordinatrice du Pays de Verdun.

LA MÉDIATHÈQUE L'Encre, un réseau de bibliothèques/ médiathèques au service du territoire

LES MISSIONS

- > **Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture.**
- > **Contribuer au développement de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme**
- > **Fournir un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion, de débat citoyen.**
- > **Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle**
- > **Conserver et développer les fonds patrimoniaux. Contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine**

Composé de 5 sites (3 à Verdun, 1 à Belleville-sur-Meuse et 1 à Bras-sur-Meuse) - sans oublier des actions hors-les-murs -, le réseau des médiathèques du Grand Verdun dessert l'ensemble du territoire à travers des collections variées et une riche programmation culturelle. Un lieu de découverte, d'échange et de créativité ouvert et accessible à tous gratuitement.

La programmation de la médiathèque est en permanente évolution et à destination de tous les publics, à la croisée des sollicitations issues de ses nombreux partenariats et d'opportunités multiples en lien avec les grands événements nationaux, tant dans le domaine du patrimoine écrit que de la lecture publique (ex. Nuits de la lecture, Les petits champions de la lecture, Journées du Patrimoine, projets avec Transversales ou la MJC Contre-Courant de Belleville-sur-Meuse, etc.). Ces propositions venues de toutes

parts démontrent la capacité de chacun à s'approprier l'équipement et à l'identifier comme un tiers lieu. La médiathèque a vocation à réunir des personnes de tous horizons autour de projets communs. La diversité des personnes qui y participent est autant de richesse pour l'équipement.

Exemples de nouveaux projets impulsés par la médiathèque en 2022 :

- > Le club RAP : en partenariat avec Contre-Courant MJC et l'association Stratégie de Paix, plusieurs jeunes du cours de FLS de l'UP2A se sont réunis avec leur professeur autour d'un projet rap dont les objectifs étaient les suivants : ateliers d'écriture, rythmes, écoute de soi, voix, diction, respiration, création musicale, initiation technique. Ce projet littéraire et humain a donné lieu à une représentation finale dans le cadre des Verdun Joystick Players à Belleville-sur-Meuse en mai 2023. Un deuxième club de RAP sera quant à lui créé à la rentrée scolaire 2023/2024 en lien avec un groupe d'internes du lycée Jean-Auguste Margueritte de Verdun.
- > En parallèle des ateliers d'écriture menés dans le cadre du Festival de l'écrit depuis plusieurs années avec des auteur·rice·s, les médiathécaires ont eux-même animés des ateliers d'écriture à destination des seniors et notamment les personnes accueillies par le CCAS de Verdun à l'espace des Cordeliers. Bilan : un premier prix régional décerné à l'unanimité dans le cadre du concours "Dis-moi dix mots" pour les seniors de l'espace des Cordeliers en lien avec le CCAS de

Verdun. Un partenariat et une réussite qui devraient en amener d'autres

Si la vie de la médiathèque continue et que les projets foisonnent, l'Encre poursuit sa mue et toute l'équipe se prépare à déménager bientôt dans son nouvel équipement, dans l'ancien Hôtel des Sociétés. En travaux depuis juillet 2021, le bâtiment rénové devrait être livré au printemps 2024 pour une ouverture à l'automne 2024. Un projet ambitieux, plus de 1500m² en plein cœur de ville, attendu avec impatience.

En attendant, les usagers de la médiathèque ont pu découvrir et se familiariser avec plein de nouveautés depuis le début de l'année 2022 : un nouveau "portail", c'est-à-dire un site internet plus agréable et ergonomique pour faciliter les recherches et accéder plus efficacement aux documents du catalogue, les réserver et les emprunter. Pour y arriver, le personnel a dû se former à un nouveau SIGB (système d'information et de gestion des bibliothèques), corriger et compléter des milliers de notices. Sans oublier l'arrivée de la RFID, c'est-à-dire la possibilité d'emprunter et de retourner de manière autonome ses documents via des automates. L'idée n'est pas de remplacer par des machines le personnel qui est toujours présent au côté du public, mais, au contraire, de libérer les médiathécaires de tâches simples et répétitives afin de les mobiliser sur leur cœur de métier : le conseil au public et la médiation, l'accueil et l'animation.



Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

L'Encre en quelques chiffres

- **Un réseau intercommunal de bibliothèques/médiathèques de 5 sites :** l'Encre (Bibliothèque d'étude et patrimoniale en ville haute), l'Ancre (site de lecture publique et d'actions culturelles, actuellement à l'espace culturel Bellevue), la ludothèque (un univers ludique à la portée de tous à côté du château Couten), la bibliothèque associative "Lire à Belleville" (à côté de l'école maternelle Charles Perrault de Belleville-sur-Meuse), la bibliothèque Edmonde Charles Roux à Bras-sur-Meuse + 1 camion en cours d'aménagement pour des actions hors-les-murs dans les "quartiers politique de la ville" de Verdun et les communes rurales du Grand Verdun
- **19h d'ouverture par semaine au public, du mardi au samedi, dont deux journées en continu (mercredi et samedi)**
- Plus de 40 000 livres, 10 000 CD de musique et 2 500 DVD, 93 abonnements à des revues et journaux, rien que pour les sites verdunois et plus de 1 500 jeux de société à la ludothèque, sans compter les jeux vidéo et autres matériels numériques
- Une offre riche et diversifiée de contenus numériques grâce à notre partenariat avec **Limédia, la bibliothèque numérique de référence du Sillon lorrain : limedia.fr**
- Plus de 3 500 personnes inscrites sur l'ensemble des sites du réseau
- **27 événements culturels** organisés par la médiathèque sur près de **100 dates** rien qu'en 2022

PROGRAMMATION CULTURELLE

Des événements culturels fédérateurs



Véritable porte parole auprès des habitants et des visiteurs de passage, ce pôle a pour vocation de définir le contenu des productions culturelles, de soutenir la création artistique et de proposer une programmation de qualité de spectacles diversifiée, représentant toutes les disciplines du spectacle vivant, ouverte à toute la population du territoire.

Le Grand Festival

Le Grand Festival, festival pluridisciplinaire d'arts de la rue, provoque la rencontre du public avec les artistes locaux, régionaux, nationaux et internationaux, mais son objectif premier est de susciter la mixité des publics et de développer des projets d'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes publics. Rencontres avec les œuvres et les artistes, pratiques artistiques et acquisitions de connaissances sont au cœur des ateliers participatifs.

La programmation 2022 a proposé au public plus de 90 représentations en 3 jours : 3 grands spectacles en soirée ; 31 spectacles dont 10 participatifs ; 5 ateliers participatifs ; 3 installations dont une pérenne au parc Japiot, KABUKI de l'Association d'architectes plasticiens du Grand Est, Team Fleur.

L'action de fédération des acteurs culturels et le développement de la coopération avec de nombreux partenariats s'est intensifiée : une carte blanche à Transversales -Scène conventionnée Cirque - pour une programmation sur le site de la promenade de la Digue, création d'un spectacle avec le Conservatoire de Musique et de Danse, installation créée lors d'ateliers intergénérationnels avec l'Atelier d'art, ateliers avec les compagnies et les centres sociaux et culturels, participation d'un chantier jeune du service solidarité à l'animation d'un atelier d'une compagnie, intégration du chantier d'insertion du CCAS à l'équipe technique, ...



82 400 PERSONNES PRÉSENTES SUR L'ENSEMBLE DES ZONES DE JEUX DU FESTIVAL SUR LES 3 JOURS. SOIT UNE HAUSSE DE 20 000 PERSONNES.

Quelques chiffres

38 compagnies/artistes soit 160 personnes accueillies

900 Plus de 900 repas servis en direct aux artistes, techniciens, agents et bénévoles en 3,5 jours

350 nuitées

30 Plus de 30 bénévoles

Chiffres clés

Malgré de lourdes chaleurs, le public a répondu largement présent, puisque 2022 comptabilise plus de 82 400 personnes présentes sur l'ensemble des zones de jeux du festival sur les 3 jours. (Chiffres de fréquentation recueillis par Orange via son service "Flux vision" à partir des données du réseau mobile). Soit une hausse de 20 000 personnes par rapport aux mesures enregistrées en 2018 pour la précédente édition avec 62 300 personnes (chiffre issu de la même étude Flux Vision).

Un festival largement plébiscité par ses habitants

- > 77,5 % Meusiens
- > 11,2 % du reste de la région Grand Est
- > 4,4 % du reste de la France
- > 6,9 % d'étrangers (dont 18% Pays-Bas, 16,5% Allemagne, 15% Belgique, 2,6% Luxembourg)

Malgré la forte inflation et l'augmentation des coûts de l'ensemble des postes de dépenses (matières premières, frais de déplacements, frais de bouche, cachets, locations techniques ...), le festival a pu proposer une programmation tout aussi ambitieuse et qualitative sans dépasser son

budget prévisionnel de dépenses : 58 % de dépenses (dont 28 % technique et 14 % en communication). Un budget prévisionnel injectée dans l'économie locale (restaurateurs, hôteliers, société de sécurité, ...). Il faut ajouter à cela, l'ensemble des dépenses des festivaliers. L'étude d'impact économique réalisée en 2018 par la CCI sur la seconde édition du Grand Festival annonçait un montant de **806 821 €** de dépenses des festivaliers (205 016 € habitants du Grand Verdun et 601 804 € festivaliers extérieurs au Grand Verdun). Bien que cette étude n'ait pas été réalisée cette année, le nombre de festivaliers ayant augmenté de plus de 20 000 personnes, nous pouvons en déduire que les retombées économiques n'en sont pas moins importantes. Cette évaluation sera de nouveau faite sur l'édition 2024.

49 % d'autofinancement / 51 % de subventions publiques. Les financeurs publics, exprimant ainsi leur confiance quant à la qualité artistique et organisationnelle de ce projet, ont soutenu pleinement cette édition. La Région Grand Est et le Département de la Meuse respectivement à hauteur de 35 000 € (7%) et de 55 000 € (12%). Ce soutien financier public est indispensable pour permettre de maintenir l'événement dans sa forme actuelle, la Ville de Verdun participe à hauteur de 150 000 € (32 %) comme pour les deux premières éditions.

Les Flâneries de Verdun

Événement rythmant les dimanches d'été, les Flâneries de Verdun se sont articulés autour de 7 concerts gratuits d'artistes du Grand Est pour un budget total de 7200 €.

Au programme : musique amplifiée au kiosque du parc Japiot, formations acoustiques au kiosque du parc de la Digue ainsi qu'une date au Musée de la Prinerie comme chaque année. Le public, fidèle et familial, est venu en nombre à chacune des dates, entre 250 et 400 en moyenne par date.



La 8ème édition du Faubourg du blues

Le festival a une fois encore rencontré son public avec deux soirées de concerts affichant complet. Le spectacle jeune public a été un franc succès avec un public mixte : familles, enfants du périscolaire du Grand Verdun et des classes de collégiens. 50 lycéens ont participé à la soirée d'inauguration du mercredi pour une découverte de l'esthétique blues.

L'organisation d'un festival off dans les bars de la ville contribue à faire découvrir gratuitement à de nouveaux publics cette esthétique. Le faubourg du blues résonne au sein de la cité, dans la rue et sur des lieux de vie, tout en mettant en avant des groupes régionaux.

La programmation de concerts en partenariat avec l'association Transversales a permis au festival de croiser les publics et de s'inscrire davantage dans le paysage culturel du territoire.

Avec un budget total de 47 678 euros dont 30 392 euros d'autofinancement, la fréquentation du festival s'élève à 900 spectateurs en salle avec 579 entrées payantes (7286€ de recettes) et 500 estimés pour les concerts en bars pour le Juke Joint.

En 2023, le festival, à l'étroit désormais, sera organisé à l'église Jeanne d'Arc, la jauge passera à 280 spectateurs.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 28/10/2023
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Saint Nicolas

Événement incontournable en Lorraine, le défilé de Saint Nicolas de Verdun était cette année sur le thème des mondes fantastiques. Le défilé était composé de 13 propositions artistiques avec la participation de l'Harmonie de Thierville, les Canards de Belleray, le comité des fêtes de Belleville, la compagnie locale Tourneur de manivelles, 3 compagnies professionnelles nationales, le Collège Saint Jean, les accueils de loisirs du Grand Verdun et la ferme du Vallon. Les familles ont répondu présentes malgré le mauvais temps et le froid.

Le budget total de 28 763 €.





TOURISME

TOURISME

Le tourisme a repris des couleurs avec des fréquentations en hausse après deux années marquées par la crise sanitaire sans toutefois retrouver les niveaux de 2019. Le tourisme a connu une progression de 20% environ sur 2021. L'hôtellerie en Meuse a progressé de 15 points versus 2021.

L'année 2022 a permis de renouer avec les grandes manifestations culturelles et sportives qui avaient dû être annulées ou reportées. Ainsi le Grand Festival a battu son record de fréquentation. Plus de 80 000 spectateurs ont été enregistrés sur la durée du festival. L'office de tourisme, bras armé de la collectivité pour le développement touristique, a su mettre en valeur cette effervescence retrouvée.



Evolutions

En 2022, la collectivité a obtenu plusieurs nouvelles distinctions

- › 7ème ville la plus accueillante de France pour Booking (2022).
- › Verdun classée au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) par la Ministère de la Culture (2022). Verdun devient la cinquième ville du Grand Est à être classée Site Patrimonial Remarquable par arrêté de la ministre de la Culture.
- › Verdun labellisée « ville active et sportive » par Le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS) (2022). Ce label permet de distinguer les communes qui développent des politiques volontaristes en faveur de l'activité physique, sportive et ludique, dans toutes ses dimensions et accessible au plus grand nombre.
- › La Ville de Verdun est labellisée Terre de Jeux 2024 (2022) : Terre de Jeux 2024 est un label de Paris 2024, attribué aux collectivités qui mettent en place des animations sportives et culturelles autour des jeux olympiques. La ville de Verdun accueillera la flamme olympique en 2024.

Faits marquants

Année pleine

Ouverture de la Citadelle au Grand Public: 2022 marque la première année pleine de fonctionnement avec le nouveau parcours scénographique de réalité augmentée en nacelles filoguidées. Ce nouveau parcours de la Citadelle Souterraine met en lumière deux événements exceptionnels qui se sont déroulés au sein de ses galeries.

- › Le 13 septembre 1916 : remise de la Légion d'Honneur et des médailles des pays alliés à la ville de Verdun,
- › Le 10 novembre 1920 : choix du Soldat Inconnu.

Le nouveau parcours a accueilli **80 421 visiteurs** dont 18,2% d'étrangers, (un tiers originaires d'Allemagne et un peu moins d'un tiers des Pays-Bas).

Grand Festival

Le Grand Festival a connu une fréquentation exceptionnelle et le nombre de spectateurs est passé de 62 000 (chiffres 2018) à plus de **80 000 en 2022**, venus de toute la France et de l'étranger assister à 90 représentations de théâtre de rue ouvertes à tous sans bourse délier. Une formule qui fait mouche.

Carnaval Vénitien

Après 2 ans d'absence, c'est en 2022 que revient la 16ème édition du Carnaval Vénitien de Verdun, organisée pour la 1ère fois par l'Office de Tourisme du Grand Verdun. Plus de **150 costumés** venus de toute la France mais aussi de Belgique et des Pays-Bas ont animé les rues de la cité, qui n'a jamais autant mérité d'être appelée "la petite Venise de l'est".

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

Retour également du trail des tranchées

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

édition virtuelle en 2021 : **2 180 sportifs**, un grand succès pour ce trail qui n'a pas cessé de monter en gamme depuis sa création et dont la réputation internationale est désormais bien installée.

Land of Memory

L'office de Tourisme Grand Verdun, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et l'agence Meuse Attractivité ont accueilli au Centre Mondial de la Paix **140 professionnels du tourisme** (élus, influenceurs et journalistes provenant de Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, d'Allemagne et de France) pour un événement exceptionnel de la destination Land of Memory FR, fruit de la coopération de 4 pays et 6 territoires. L'occasion de faire découvrir aux professionnels les fleurons de notre territoire.



À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE, la solidarité s'invente et s'organise

2022 a été une année charnière, un temps de réflexion, d'organisation, de diagnostics pour regarder l'avenir avec objectivité. Une année essentielle pour organiser l'ensemble des dispositifs portés par les solidarités et se mettre en action.

4 dispositifs au service des habitants

4 dispositifs évoluent à différents rythmes pour s'entrelacer en fonction des priorités issues du diagnostic territorial et des priorités fixées avec les différentes instances. La politique de la ville poursuit son chemin tout en travaillant en synergie avec les autres dispositifs : Le projet social de territoire (PST), le Contrat Local de Santé (CLS), la Convention Territoriale Globale (CTG) et lancer la réflexion sur la politique jeunesse après le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Suite à la monographie réalisée par la CTG, le diagnostic du territoire s'est poursuivi dans le cadre du PST et du CLS. Au troisième trimestre 2022 le COPIL du CLS a été créé ainsi que les groupes de travail pour aborder 2023, sous un angle de réflexion, les fiches actions à mener avec les partenaires.

Quartiers Politique de la Ville - QPV

Le contrat de ville

Mise en œuvre de l'appel à projet du contrat de ville jusqu'au vendredi 21 janvier 2022, en lien avec la sous-préfecture. La répartition des financements s'est déroulée lors du COPIL du 8 mars 2022. 9 associations ont été financées par la CAGV pour un montant total de 40 000€ (+ 122 000€ de l'Etat).

Nous avons bénéficié d'une enveloppe de 275 429,00€ dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) en 2022, qui permet à l'agglomération d'investir dans différents

projets qui peuvent être pris en charge par l'Etat à hauteur de 80% pour l'investissement et 100% pour le fonctionnement.

Les projets financés :

- > Poste d'ingénierie Politique de la ville : 42 036€
- > Cinéma plein air : 5 581,68€
- > Programme de Réussite Educative : 10 000€
- > Travaux dans les écoles en QPV (Louise Michel, Jacques Prévert et Porte de France) : 123 953,05€
- > Finalisation des travaux du COSEC des Planchettes : 54 245,92€
- > Micro-forêt des Planchettes : 28 060,80€
- > Travaux de réaménagement du fond de bassin du plan d'eau du Pré l'Evêque : 11 551,55€

La CAGV, en lien avec la sous-préfecture et l'ORIV, a débuté un travail d'évaluation des QPV, d'une part avec une étude statistique de l'évolution des quartiers, et d'autre part la distribution d'un questionnaire aux habitants des quartiers ainsi que 2 rencontres avec les partenaires du contrat de ville le 10 octobre et le 5 décembre.

Travail avec l'OPH et la SIEMVVM : rédaction des nouvelles conventions sur l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie.

Pour 2023, les priorités sont la finalisation de l'évaluation du contrat de ville, ainsi que le maintien des financements octroyés aux associations.

Quartiers Politique de la Ville - QPV

Programme de Réussite Educative



5 réunions d'équipes pluridisciplinaires ont eu lieu, cette instance permet de cibler les difficultés de certains jeunes avec les partenaires (écoles, MDS, AMP, centre sociaux, etc.) afin d'orienter au mieux les responsables légaux vers une solution adaptée.

Mise en place de 4 clubs coup de pouce au sein de 4 écoles en zone QPV et/ou REP, qui permettent à 5 enfants de chaque école de bénéficier d'un soutien scolaire autour de la lecture et de l'écriture.

Ces dispositifs sont maintenus en 2023, malgré une difficulté de recrutement pour les clubs coup de pouce.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE



Conseil Interservice de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

4 groupes de travail ont été mis en place en 2022 :

- > Les violences intrafamiliales, en lien avec la CTG.
- > La santé et notamment la lutte contre les conduites addictives (alcool, drogues, etc.) en lien avec le CLS.
- > La jeunesse et la citoyenneté, mise en place par Marion BURET et Antoine BEERTEN, qui est le résultat de la fusion de 2 groupes afin de travailler pendant les élections avec les différents partenaires.
- > Tranquillité publique, autour des problématiques de sécurité.

Les groupes seront modifiés en 2023, afin d'engager une co-construction avec le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, en fonction des priorités locales.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La CTG n'est pas qu'un dispositif financier mais aussi une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et elle répond à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic commun aux différents dispositifs, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Signée le 30/03/2022 pour 5 ans, la CTG se substituant au contrat enfance-jeunesse (CEJ), est financée à enveloppe constante par la CAF de la Meuse et la CAGV.

Quelques actions fortes

Suite à la monographie réalisée par la CTG, un travail sur les actions intergénérationnelles a été engagé pour l'épanouissement de tous. La crèche les coccinelles et les seniors du Centre social et culturel Glorieux Cité-verte ont partagé des activités manuelles communes, les enfants du périscolaire de Château-couten et les seniors de l'espace des Cordeliers partagent des moments festifs comme par exemple des karaokés, ou de simples balades... Les personnes âgées de l'Ehpad Sainte-Catherine et les élèves de l'école de la 2ème chance se rencontrent pour des journées ludiques.

“un toit 2 générations”

La CAGV a souhaité soutenir un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire par le biais d'un système gagnant-gagnant, pour le jeune de bénéficier d'un logement à bas prix et pour le senior d'avoir une présence rassurante. La convention a été signée le 18/05/2022 et déjà deux contrats de colocation à la clé.

Pour les aînés, ce dispositif permet d'améliorer la qualité de vie, de briser l'isolement, d'augmenter l'estime de soi. Pour les jeunes, cela permet de développer un sens de la responsabilité sociale et de réduire les stéréotypes négatifs concernant nos aînés.

Lilou et Edith, le 03/10/2022 : De beaux liens tissés, «Lilou a très vite été adoptée par toute la famille.»

Jean-Marie et Richard le 21/11/2022 : Les filles de Jean-Marie sont rassurées par la présence de Richard, en formation mécanicien cycle, auprès de leur papa, qui a fait une chute récemment.

“Le Cocon”

En collaboration avec l'unité d'accueil des victimes de l'hôpital de Verdun et les partenaires du territoire (CIDFF, CSC,...) une maison, baptisée “le Cocon” a été rénovée et aménagée par le chantier d'insertion pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales. Cet accueil d'urgence peut accueillir les victimes de violences intrafamiliales et leurs enfants. Disposant de 3 chambres, cette maison isolée permet la mise en sécurité des victimes sans engendrer de coût car l'intégralité des fluides est pris en charge par la collectivité. Ce nouveau dispositif complète parfaitement l'unité d'accueil des victimes de l'hôpital (accueil d'une victime seule, avec une prise en charge sociale, psychologique, juridique et médicale).



Favoriser l'après PIA

Coordination et mise en place de l'opération Mille Talents sur le territoire

La fin du PIA a marqué la fin du Pass Jeunes qui s'adressait aux 13 ans / 30 ans. Aujourd'hui, Mille talents est une aide financière attribuée à toutes les personnes souhaitant s'inscrire à l'année à une activité sportive et/ou culturelle au sein de la CAGV. Cette opération concerne tous les habitants de tout âge des communes adhérentes au dispositif :

- > Belleville-sur-Meuse
- > Belleray
- > Charny-sur-Meuse
- > Douaumont / Vaux-devant-Damloup
- > Fromeréville-les-Vallons
- > Haudainville
- > Montzéville
- > Thierville,-sur-Meuse
- > Vacherauville
- > Verdun

Une rencontre avec les secrétaires de mairie a été organisée pour harmoniser l'action et partager les outils de travail.

La distribution des coupons s'est déroulée du 22 août au 14 octobre 2022.

MILLE TALENTS

VOTRE COMMUNE
 PARTICIPE AUX FRAIS D'ADHESION
 CLUB * ASSOCIATION * CONSERVATOIRE
 *ATELIER D'ART * AQUADROME*

POUR 1 ACTIVITE CULTURELLE
ET/OU 1 ACTIVITE SPORTIVE

UNE AIDE PERSONNALISEE

DU 22 AOÛT AU 14 OCTOBRE 2022

RDV dans votre mairie

La santé mentale des jeunes

Mise en place du groupe de travail dans le cadre du CLS avec les acteurs jeunesse afin d'identifier les problématiques des jeunes et créer une fiche action.



Elections et mise en place du Conseil Municipal Jeunes



Suite à des élections menées dans les collèges verdunois, 10 jeunes en classe de 6ème et 5ème ont été élus pour 2 ans de septembre 2022 à septembre 2024.

Leur rôle principal est de mener des actions en faveur de la population Verdunoise. Ils se réunissent une fois par mois avec les 2 élus référents et la coordinatrice jeunesse.

PIA

Audit financier avec le cabinet Equation : versement et justifications des documents, rencontre sur le terrain avec l'auditeur.

Un Comité technique a été organisé avec les porteurs d'actions pour travailler, ensemble, le bilan des actions et l'après PIA

L'ANRU a rencontré les porteurs d'actions et a souhaité voir les plus-values comme par exemple le graff de l'aviron. Sans oublier, l'évaluation du PIA menée par le LISEC sur le terrain avec les acteurs des actions.

Le CIAS

La création du CIAS a été délibérée le 9 décembre 2020.

Les communes et CCAS continuent d'exercer des compétences sociales dites municipales. L'objectif du CIAS est de mettre en place une structure sociale cohérente et organisée aux services des habitants de la CAGV : harmonisation alimentaire, chantier d'insertion et anime le CLS signé avec l'ARS. Cet organe vient en complémentarité avec les dispositifs du Conseil Départemental, des CCAS ou des communes membres et des institutions œuvrant en matière sociale.

D'autres champs de compétences lui sont confiés :

- > Développer l'entraide institutionnelle et d'optimiser l'action sociale.
- > Favoriser l'économie sociale et solidaire (Epicierie du Quai).
- > Mise en œuvre de développement de services ou de politique visant à lutter contre la précarité, la vulnérabilité, l'isolement ou la perte de lien social avec pour outils l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- > Soutien des seniors : soutien financier, aux associations, aux organismes d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique, d'aide aux relations intergénérationnelles et des actions en faveur du maintien à domicile.
- > Participation au volet social du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) ou de tout dispositif conduisant à prévenir, protéger, secourir, aider, accompagner tout individu ou famille face à des situations de périls ou suite à la survenance d'un sinistre caractérisé.

Chantier d'insertion

Le chantier d'insertion a été créé en 1992, il était alors nommé ACI du CCAS de Verdun jusqu'à son transfert de compétence au CIAS qui a pris effet en date 01.01.2023

Il se compose d'une accompagnatrice socio-pro - ASP = 0.50 ETP et d'un Encadrant Technique d'Insertion - ETI = 1ETP, agents de la CAGV.

+/- 12 agents en CDDI : ils se renouvellent au fur et à mesure de leur avancée sociale et professionnelle. Ils travaillent majoritairement tous à 26 h/ semaines et sont payés au SMIC (équivalent à 8 ETP).

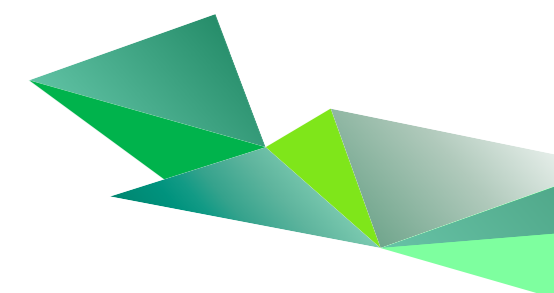
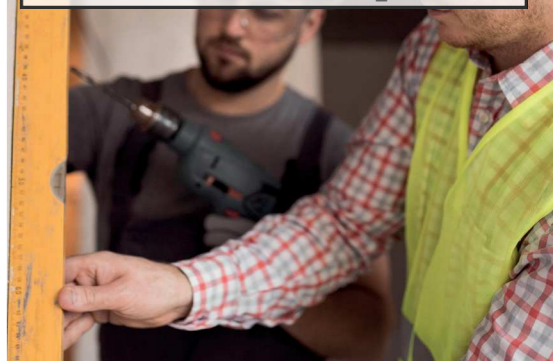
Les salariés suivent au sein de la structure un « parcours d'insertion », dont le rôle est de résoudre leurs problématiques sociales, d'accroître leur employabilité et de trouver leur voie professionnelle.

L'objectif final étant de faciliter leur retour sur le marché du travail "classique". 18 agents en CDDI ont participé à la vie de la collectivité durant l'année 2022 dont 41,18% d'entre eux ont trouvé un emploi en CDI ou CDD de + de 6 mois.

EN 2022 LE TAUX DE "SORTIE DYNAMIQUE" DE L'ACI DU CCAS DE VERDUN EST 70.59% CONTRE 34 % EN MEUSE.

Les Activités réalisées au sein du chantier :

Entretien des espaces verts, contact avec le client, travaille sur le savoir être et faire, petits travaux de bâtiment, nettoyage extérieur et intérieur avec des machines professionnelles, débarras de maison, soutien à l'Epicierie Solidaire : contact client, gestion de stock, mise en rayon, caisse, accueil téléphonique, etc... financements octroyés aux associations.





Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a en charge le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles des différents outils numériques à destination des agents de la collectivité.

La DSI accompagne toutes les directions dans les processus de digitalisation et intervient également dans l'amélioration de la relation citoyen en numérisant les différentes démarches administratives (Mille Talents, Occupation Domaine Public, Etat-Civil, Urbanisme, Enfance...)

Enfin, la DSI s'occupe de la couverture numérique de l'agglomération (Fibre à l'habitant, Pylônes 4G/5G) en lien avec les opérateurs concernés (XP Fibre, Losange, Free, Orange, TDF, SFR,...)

Voici la liste des actions menées en 2022.

Écoles

La collectivité renouvelle en permanence les différents outils installés dans les écoles.

En 2022, 15 TBI (tableaux blancs interactifs) ont été remplacés par des VPI (vidéoprojecteurs interactifs), 36 Ipads ont été déployés et l'infrastructure Wifi a été consolidée dans plusieurs écoles. En parallèle, un outil de gestion de tablettes (MDM) a été mis en place pour gérer la totalité du parc dans les écoles, soit 350 Ipads

Cela comprend l'ensemble des Serveurs, PC, Photocopieurs, Caméras, TBI, Ipads... et des ressources de télécommunications (téléphonie et internet) pour les sites gérés par la collectivité (Écoles, Services, Sites Sportifs et Culturels, Communes mutualisées,...).



CHIFFRES CLÉS

550

PC Fixes et Portables

471

Tablettes (IPads)

360

Cartes SIM (tous usages)

101

TBI/VPI

85

Photocopieurs

50

Serveurs

50

Sites Gérés

30

Nombre de Logiciels Gérés

10

Communes mutualisées

Infrastructure Systèmes et Réseau

La DSI fait évoluer en permanence son infrastructure systèmes et réseaux. Fin 2022, c'étaient 50 serveurs virtualisés qui étaient déployés pour assurer l'ensemble des missions (état-civil, finances, RH, urbanisme, police,...)

Afin de réduire le temps d'indisponibilité de son infrastructure, la DSI dispose d'éléments redondants installés sur plusieurs endroits du territoire. Dans ce cadre, en 2022, nous avons procédé au déménagement complet d'une salle informatique et renforcé nos protections de sauvegarde pour réduire le risque de cyberattaque. Une remise à niveau de l'infrastructure PRA (Plan de Reprise d'Activités) et des tests de mise en œuvre ont été réalisés avec succès en juin 2022.

D'autres actions ont également été mises en place comme le changement de firewall, le changement d'outil de gestion de parc des 550 PC, le déploiement d'un nouvel antivirus avec fonctions EDR (Détection de comportements douteux de l'utilisateur). Toutes ces actions ont pour but d'augmenter le niveau de protection de l'ensemble de l'infrastructure de l'agglomération, elles sont réévaluées en permanence et corrigées si besoin.

Télétravail

Courant 2022, la DSI a poursuivi l'équipement des agents souhaitant pratiquer le télétravail. C'est ainsi que fin 2022, plus de 120 agents disposaient d'outils numériques dans ce sens (ordinateur portable, smartphone, casque,...)

VidéoProtection

Déploiement de la phase 3 de la vidéoprotection sur l'ensemble de l'agglomération.

Ce sont 59 caméras qui sont venues rejoindre un pool global de 150 caméras réparties sur 9 communes, à la fois pour de la protection de voie publique, de bâtiments et de complexes sportifs. Toute l'infrastructure systèmes et réseaux a été repensée pour une disponibilité maximale et une sécurisation accrue des enregistrements.

Un réseau multiservice fibre optique a donc été mis en place sur l'ensemble du territoire pour répondre à ces besoins. Il permet aujourd'hui d'interconnecter les 50 sites gérés par la DSI sur l'agglomération (écoles, mairies, lieux sportifs ou culturels, ...) et d'acheminer les différentes ressources informatiques (données, téléphonie, vidéo, télégestion, sauvegardes, ...).

Mutualisation Communes

La DSI a pour objectifs d'optimiser et d'unifier les outils informatiques avec les com-

munes mutualisées. Ainsi, elle supervise l'installation des différents logiciels "agglomération" au sein des communes, comme les logiciels Finances, RH, Urbanisme, Parapheur Électronique.

Elle prend en charge également la numérisation des actes d'état-civil et des concessions de cimetière de chaque commune raccordée.

Citoyen Numérique

La DSI poursuit la digitalisation de la collectivité avec l'ensemble des services.

Ainsi en 2022, un gros travail a été réalisé avec le service urbanisme pour mettre en place le guichet unique dématérialisé et l'interconnexion avec les services de l'état (Plat'au). L'objectif est la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction des autorisations d'urbanisme.

De même, la DSI a impulsé le déploiement de deux nouvelles démarches dématérialisées, milles talents et la demande d'occupation du domaine

En 2022, il a été décidé de renouveler le produit de l'enfance, le portail Famille. Une consultation a eu lieu et le nouveau produit nommé Mushroom commence à prendre le relais depuis début 2023. Il sera totalement opérationnel pour la rentrée de septembre 2023.

Enfin une nouvelle billetterie a été mise en place au musée de la Pincerie, produit de la société Elisath.

La DSI effectue également des démarches auprès de France Connect pour permettre une authentification simplifiée auprès de ses différents portails (famille, conservatoire, GRC,...)

Audits RGPD & CyberSécurité

La DSI pilote également la partie RGPD (Protection des données personnelles). Dans ce cadre, un audit RGPD a été réalisé pour évaluer l'application des nouvelles mesures dans ce domaine.

Cet audit a été fait auprès des services de l'agglomération et de plusieurs mairies souhaitant y participer.

Un relevé a été fait et les mesures ont commencé à être mises en œuvre (information des usagers, sécurisation de certains traitements, contrôle des prestataires informatiques,...)

Un DPD (Délégué à la protection des données) a été nommé pour chaque mairie concernée.

Un deuxième audit a été réalisé et financé par l'ANSSI, l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information. Il a pour objet d'étudier le niveau global de sécurité et de protection des données pour faire face à une cyberattaque.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Interventions Extérieures

La DSI a également fourni du matériel informatique (PC, imprimantes, internet, services...) pour le centre de vaccination Covid établi aux salles Cassin et Marvingt jusqu'en février 2022.

Une assistance technique (téléphonique + intervention sur site) a été mise en place tout au long de cette séquence.

La DSI fournit également chaque année les ressources internet et l'architecture réseau (firewall, switches, bornes wifi,...) pour la réalisation des Verduin Joystick Player avec pour la première fois en 2022, la réalisation dans les locaux de la MJC. Un réseau optique est créé chaque année selon les besoins du partenaire Lana France, organisateur de l'événement.

Une segmentation réseaux des différentes manifestations est alors configurée pour offrir sécurité et performance.

Cadre de Vie

En février 2022, finalisation du déploiement de la fibre optique à l'habitant (FTTH) sur la ville de Verdun avec un taux de réalisation de 97% au terme des cinq ans prévus dans la convention établie entre la Ville et l'opérateur XP Fibre (filiale de SFR). (Publication linkedin)

Près de 11 000 prises sont à ce jour opérationnelles, les restantes sont soit liées à des problématiques d'habitat collectif ou de problème d'adressage et doivent être traitées au cas par cas. Sur le territoire de la CAGV (hors Verdun), c'est l'opérateur LOSANGE qui a la réalisation du réseau optique.

Courant 2022, toutes les communes de la CAGV étaient desservies en fibre optique. Le reste à charge CAGV est de 250 000 € pour les communes hors Verdun, le coût de Verdun étant pris en charge à 100% par l'opérateur privé XP Fibre / SFR.

Déploiement 5G

La collectivité accompagne les opérateurs de téléphonie mobile dans leur déploiement de la 5G en favorisant l'installation et/ou l'aménagement de pylônes. 16 points hauts du territoire sont ainsi loués aux différents opérateurs, 5 ont été créés ou développés en 2022 pour développer la 5G sur la ville de Verdun.

La création du Pôle Enfance au bénéfice de la transversalité et des projets mettant l'enfant au cœur des préoccupations.

Le rapprochement de deux directions : Petite enfance et Vie scolaire et Animation, Enfance, Jeunesse, résulte d'un audit de fonctionnement interne et d'une démarche participative réalisée avec l'ensemble des agents concernés, dans l'objectif d'améliorer la qualité des services publics rendus aux familles et d'accompagner davantage les agents sur le terrain.

Une démarche participative et transversale

L'année 2022 est marquée par le projet de rapprochement des directions Petite enfance et Vie scolaire et Animation, Enfance, Jeunesse. L'enjeu est de gagner en lisibilité et en transversalité sur tous les temps d'accueil des enfants, sur la gestion des projets, sur l'accompagnement au quotidien des agents, et d'adapter l'organisation aux transformations des services.

Ainsi, la jeunesse est rattachée à la direction des solidarités, pour plus de proximité avec le CISPD et le Projet Social de Territoire. Et la ludothèque intègre la direction des affaires culturelles, pour faciliter les repères des usagers et développer son rayonnement.

Une démarche d'intelligence collective a été mise en œuvre de mars à août 2022, rythmée par des comités de pilotage de l'équipe projet, un questionnaire aux agents, des réunions plénières et entretiens individuels et des supports de communication réguliers. Cela pour répondre à la commande politique de rapprochement des directions, afin de prendre en compte les besoins des agents sur le terrain.

La journée de pré-rentree du 29 août 2022 signe la concrétisation de cette démarche. Temps fort et convivial à

destination de l'ensemble des agents du Pôle Enfance, en présence de nombreux services supports et opérationnels pour permettre une inter-connaissance et un sentiment d'appartenance plus prégnant à la collectivité.

Des objectifs partagés

Les objectifs du Pôle Enfance ont émergé des réunions plénières et actent de tendre vers une prise en charge globale des enfants, quels que soient les temps d'accueil, ce qui sous-tend le renforcement des partenariats entre la collectivité, l'éducation nationale, les partenaires associatifs et institutionnels, les parents, pour permettre une dynamique d'éducation partagée.

L'adaptation des services

La fin d'année 2022 est marquée par le démarrage des travaux de paramétrage du nouveau logiciel scolaire, périscolaire et extrascolaire, en vue d'améliorer la qualité de service aux familles et simplifier toutes les démarches administratives inhérentes à l'accueil des enfants: portail famille, dématérialisation des inscriptions scolaires et demandes de dérogations, des inscriptions et réservations aux accueils de loisirs, développement de la communication, etc.

Le Relais Petite Enfance

Les deux Relais Assistantes Maternelles, de Verdun et de Belleville sur Meuse, se sont structurés en un Relais Petite Enfance unique. Après une période d'activité très réduite du fait des protocoles covid strictes et des mobilités de personnels, l'équipe du RPE s'est construite et stabilisée. Et l'activité a repris, au bénéfice de l'accueil et de l'information aux familles, du développement des animations à destination des assistantes maternelles et des enfants sous leur responsabilité et des parents employeurs. Le RPE s'inscrit dans la dynamique de réseau initiée entre les différents relais du nord meusien par la CAF et développe des soirées et formations pour les assistantes maternelles.

Le travail partenarial avec les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) doit encore se structurer pour permettre que le RPE soit un guichet unique pour les familles et faciliter leur recherche d'un mode de garde.

La première réunion de chantier pour la construction d'une crèche intercommunale sur le site de Miribel s'est tenue le 6 septembre 2022. L'ouverture est prévue en septembre 2024.

La restauration scolaire

Le recrutement d'un AMO en juin 2021 pour une durée de 4 ans, a permis d'affiner avec la commission restauration scolaire le travail autour du cahier des charges du marché de restauration. Le marché de restauration scolaire pour la

préparation et la livraison des repas en liaison chaude et froide sur l'ensemble des sites périscolaires et extrascolaires a été renouvelé au 1er janvier 2022. Il s'inscrit dans une volonté forte de respecter les mesures Egalim. En complément, l'AMO a pour mission de faire le lien entre le délégataire et les producteurs locaux afin de développer l'approvisionnement en produits frais et circuits courts.

L'AMO accompagne aussi au quotidien les agents de restauration sur le terrain pour vérifier les livraisons, former aux bonnes pratiques et tendre vers une meilleure organisation tenant compte de la pénibilité des missions.

L'accueil des enfants en situation de handicap

2022 est marquée par le premier groupe de travail autour de l'accueil des enfants en situation de handicap, issu de la commission inclusive. Ce temps de travail permet d'asseoir les partenariats avec les partenaires institutionnels (CAF, PMI, Education Nationale, MDPH, etc.) et associatifs (ALYS), afin de favoriser l'accueil des enfants et l'accompagnement de leurs familles. Près d'une dizaine d'enfants ont été accompagnés par un agent recruté spécifiquement sur les temps périscolaires et extrascolaires, en fonction des besoins de la famille, qu'ils disposent ou non d'une notification. Plusieurs formations ont été proposées aux agents sur l'accueil des enfants en situation de handicap ainsi que des temps d'analyse de pratiques sur le terrain, pour construire les outils adaptés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Contrat Enfance Jeunesse

Le CEJ intercommunal a pris fin le 31 décembre 2022. Il est remplacé par la Convention Territoriale Globale qui intègre les actions petite enfance, enfance et jeunesse et s'inscrit dans un champ plus large en intégrant les actions autour du logement et amélioration du cadre de vie, de l'accès aux droits et aux services et inclusion numérique et l'animation de la vie sociale. La volonté est une prise en charge globale des familles.

Quatre groupes de travail (petite enfance, enfance, jeunesse, autres: communication et solidarités) issus du comité de pilotage du CEJ ont été organisés tout au long de l'année 2022 pour faire émerger avec les partenaires concernés les problématiques et tendre vers une meilleure répartition des ressources et des actions sur le territoire. Cela pour permettre une mise à jour des actions organisées en fonction des besoins, au travers de la mise à jour du diagnostic. L'année 2022 a permis de semer les premières graines de ce travail partenarial et que la CTG portée par la direction des solidarités, soit délibérée en mars 2022.

Chiffres clés

19

écoles

Effectifs scolaires 2022-2023

2182

élèves (802 élèves de maternelle, 1380 élèves en élémentaire)

15

sites périscolaires

Fréquentation

moyenne des accueils

matin : 202 enfants

restauration scolaire : 889 enfants

soir : 325 enfants

mercredi récréatif : 125 enfants

11

lignes de transports scolaires

1 à 4 sites

extrascolaires en fonction des périodes pour 50 à 152 enfants accueillis par jour

1

Relais Petite Enfance

174

agents



journée festive et sportive « A la rencontre des associations sportives » accueille la tournée des drapeaux olympiques de Paris 2024

La Ville et ses associations en forme olympique

En marge de la journée des associations sportives, la Ville de Verdun a accueilli les drapeaux olympiques le 10 septembre 2022, en attendant la flamme en 2024. Champion olympique de judo en 1980 et membre du comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024 (COJO), Thierry Rey est venu prêter la bonne parole. Ainsi devant les associations sportives récompensées par le Grand Verdun, « Monsieur Territoires » a mis en exergue l'universalité et le partage. Valeurs éminemment prônées par la collectivité.

Verdun étant labellisé Terre de jeux voilà pourquoi la Ville a eu le privilège d'accueillir les drapeaux à cette occasion, prémice au passage de la flamme olympique dans la cité de la Paix le 29 juin 2024.

LES MISSIONS

Orientée pour développer le sport de masse, la politique sportive de la CAGV s'articule autour de 4 grands axes :

- > la programmation de la gestion des équipements sportifs
- > l'animation sportive à destination de tous les âges
- > le soutien aux pratiquants, clubs et établissements scolaires
- > l'organisation et l'accueil de manifestations sportives

LE SPORT SE TOURNE VERS LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024...

La nécessité de tenir compte des besoins et des spécificités des acteurs sportifs locaux mais également d'anticiper les nouveaux usages du sport

L'émergence d'un schéma Directeur des équipements sportifs de la CAGV

Tournée vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agglomération et ses élus ont eu la volonté de se projeter et d'élaborer un schéma directeur des équipements sportifs, outil d'aide à la décision, document cadre visant à aider la collectivité dans la mise en place des orientations en termes d'investissements à réaliser. Ce schéma guide les élus dans les choix à opérer du point de vue des investissements structurels. L'intégration des éléments majeurs identifiés par le schéma directeur est amenée à devenir le socle sportif de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de l'Agglomération.

L'élaboration de ce schéma repose sur un diagnostic des pratiques et des équipements sportifs publics et privés présents sur le territoire et permet d'établir un plan de réhabilita-

tion/construction d'équipements qui :

- > Prend en compte les impératifs de rénovation énergétique.
- > Favorise le développement sportif du territoire et son aménagement.
- > Permet de répondre à l'évolution des besoins exprimés par les habitants et les acteurs.
- > S'inscrit dans la politique intercommunale mise en œuvre dans le domaine du sport.

Faits marquants, principales actions en 2022

Terrain de rugby en gazon synthétique

Qu'ils soient pratiqués de façon cette réalisation est la seule en région Grand Est. L'ancien terrain engazonné a donc été remplacé par un terrain en gazon synthétique dédié à la pratique du rugby. Une tribune abritée destinée aux spectateurs a été installée au sein d'une enceinte, des travaux de cheminement réalisés. Un éclairage LED a été adapté aux terrains et un traçage de football à 7 intégré.

Remplacement du sol des gymnases Galavaude et Planchettes

Ces gymnases accueillent des associations sportives, scolaires et structures diverses, tant pour les entraînements, que dans le cadre de compétitions et de manifestations. Au regard de leur vétusté et des problèmes sécuritaires constatés, la collectivité a décidé de remplacer les sols existants afin de disposer de conditions optimales de pratique. Un rafraîchissement des peintures ainsi que l'installation de tribunes ont également été effectués.

Label Terre de jeux Paris 2024

Obtenu par la Ville de Verdun le 13 janvier 2022, ce label valorise les territoires quels que soient leur taille ou leurs moyens, qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024.



Perspectives 2023

En termes d'investissements

- **Gymnase Gratreaux de Charny**
La réfection du bâtiment s'achèvera en septembre 2023. Il s'agit essentiellement de travaux de construction d'un local de rangement extérieur, de réfection du plafond de la salle d'évolution et de réfection de peinture.
- **Un parcours de Course d'Orientation au Parc Japiot programmé en septembre 2023**
- **Un espace sportif et ludique à Verdun sera créé**
Dans les remparts de St-Victor, un skate-Park polyvalent, un terrain de basket 3X3, une aire de jeux, un parking et de l'autre côté de la rue, la réhabilitation de la piste cyclable. Lancement attendu des travaux pour fin 2023.
- **Requalification du site tennistique de Thierville**
Le programme technique de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage a été rendu, l'appel à candidature effectué. La première phase de travaux est programmée premier semestre 2024. Outre la rénovation des sols des courts, la réalisation d'un foyer flambant neuf et l'aménagement de vestiaires, les joueurs vont pouvoir aussi s'initier à la pratique du padel, sport de raquette qui se joue sur un court de vitres et grillages et divisé par un filet. En effet deux courts sont prévus au programme.

En termes d'animation

Construire et co-construire le parcours du relai de la flamme olympique de Paris 2024 en vue de son passage à Verdun le 29 juin 2024.

Chiffres

160 équipements sportifs recensés sur l'agglomération

5 298 licences délivrées à des habitants (toutes fédérations confondues - hors sport scolaires)

71 associations sportives affiliées à une fédération (2018)

COMPÉTENCES DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (CTI)



LES MISSIONS

Le Centre Technique Intercommunal exerce des compétences dans le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du patrimoine de la collectivité dans les domaines suivants :

- › les bâtiments,
- › la voirie et les manifestations,
- › l'éclairage public et la logistique.

L'activité est du domaine de l'exploitation en régie comprenant :

- › la direction d'équipes (personnel de régie),
- › la gestion de budgets,
- › la gestion de marchés de prestations de service et de travaux,
- › la gestion quotidienne et hebdomadaire d'interventions non programmées dont urgences, la formalisation et la mise en œuvre des actions programmées, les astreintes saisonnières et les mobilisations événementielles notamment.

PRINCIPALES ACTIONS

Les bâtiments

Les moyens humains en régie permettent de réaliser de la maintenance curative simple et indispensable. Le recours aux entreprises est privilégié pour les opérations de moyenne et grande importance.

Cette ligne directrice permet de maintenir le patrimoine bâti en état dans la durée.

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 778 081 €TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2022 : 195 826 €TTC

La voirie (propreté, entretien des chaussées, mobilier urbain, signalisation, gestion

administrative et technique du domaine public routier) :

Les opérations de réparations et remise en état du réseau ont été poursuivies en 2022.

Trois niveaux d'interventions sont nécessaires :

- › Interventions périodiques en régie curative (patrouille, approche sectorielle)
- › Interventions locales programmées (annuelles ou semestrielles) à bon de commandes par entreprise.
- › Programmes de renouvellement en complément (Cf. Grands Travaux : programme de voirie 2022).

En poursuivant ainsi, le réseau conserve un niveau patrimonial élevé, gage de sécurité, de fiabilité et de satisfaction pour les usagers.

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 1 083 616 €TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2022 : 189 366 €TTC

L'éclairage public

La CAGV procède à un contrôle du fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire afin de réparer ou remplacer les points lumineux défaillants (poteaux, équipements, ampoules). En 2022, le renouvellement, la maintenance et les investissements ont été poursuivis.

Crédits d'investissement consommés en 2022 : 338 303 €TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2022 : 393 789 €TTC



Les interventions non programmées

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

› 2 540 interventions ponctuelles (toutes demandes d'interventions confondues, hors tâches récurrentes de maintenance obligatoire, opérations planifiées et service d'astreinte) ont été réalisées par le Centre Technique Intercommunal en 2022.

› 2 206 interventions ont permis la résolution du problème ou la satisfaction de la demande.

› 108 demandes ont été réorientées vers un autre service compétent pour leur traitement.

› 226 demandes étaient en cours de traitement au 31/12/2022.

Le taux de réalisation au niveau de ces interventions non programmées est de 87 % sur l'année civile 2022. La durée moyenne de résolution d'une demande est de 65 jours. Cette durée est très variable selon la nature du problème et donc l'instruction et les moyens qu'il requiert (intervention immédiate de la régie ou d'une entreprise si simple ou nécessité de planification d'un chantier interne ou externalisé si de plus grande importance et technicité).

CHIFFRES CLES

90

bâtiments communautaires

250 km

de voirie (hors places) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

6 500

points lumineux et 180 armoires électriques sur le territoire de la CAGV

30

véhicules légers avec équipements spéciaux pour certains, 5 camions avec équipements spéciaux pour certains (neige), 2 fourgonnettes, 1 tractopelle, 2 balayeuses, tracteurs, matériel sportifs, tondeuses, débroussailleuses, etc...

1
cadre administratif

4
cadres techniques

19
agents

TEMPS FORTS 2022

Pour la CAGV, l'année 2022 a permis, entre autres et à titre d'exemple, de réaliser les opérations suivantes :

› Exemples pour les bâtiments :

- Travaux de rénovation fonctionnelle à l'Ecole Porte de France à Verdun (création de placards, remise en état des peintures et remplacement de revêtement de revêtement de sols)

- Mise en place d'une micro-station aux normes d'assainissement à l'Ecole de Fromeréville

› Exemples pour la voirie :

- Cheminement piéton route de Montgrignon à Belleville

- Réfection de trottoirs rue de la Chaume à Thierville

- Réfection de quai de bus rue des Frères Boulhaut à Verdun

› Exemples pour l'éclairage public et la logistique :

- Acquisition d'un véhicule hybride

- Remplacement de lanternes par un dispositif à LEDS rue des Rouyers, rue Chaussée, rue Mazel et Place Chevert à Verdun

PERSPECTIVES 2023

Dans le cadre du management environnemental et économique rendu nécessaire par le contexte énergétique et budgétaire de 2023, il sera entrepris le maximum d'actions simples et concrètes à coût minimum et TRSI (Temps de Retour Sur Investissement) maximum.

› Exemples pour les bâtiments :

Systématisation mousseurs et ampoules LEDS, Test sèche-mains électrique pour réduction essuie-mains papier, Récupérateurs d'eau de pluie, Mise aux normes des systèmes d'assainissement des bâtiments publics

› Exemples pour la voirie :

Rationalisation du service de nettoyage mécanisé de voirie du point de vue de l'eau potable (réduction, points de recharge, stockage mobile) et des consommables (réduction, optimisation).

› Exemples pour l'éclairage public et la logistique :

Extinction ou réduction d'éclairage nocturne des Zones d'Activités, Equipement de quartiers ou secteurs en LEDS, Gestion des véhicules (énergie, taille, nombre), Etudes et financement du programme d'équipement intégral en LEDS en 2024 (TRSI avec subventions a priori < 13 ans)

Les actions visent également la réduction de tous les consommables avec une exigence identique vis-à-vis des entreprises sous-traitantes.

EVALUATION 2022

Dans le cadre de la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques, une démarche d'évaluation sur les 5 étoiles suivantes a été mise en place :

- › la qualité du contact professionnel
- › le sérieux et l'optimisation des études
- › le respect du délai et de la qualité de réalisation
- › le respect du coût de réalisation
- › l'effectivité des économies de fonctionnement

L'exercice des compétences du Centre Technique Intercommunal a été évalué à 3,25 étoiles pour l'année 2022.

L'objectif est d'atteindre 5 étoiles en évaluation en 2023 en approfondissant la communication, la vigilance et les actions correctives ainsi qu'en faisant œuvre d'innovation.

COMPÉTENCE GRANDS TRAVAUX (Infrastructures Bâtiments)

LES MISSIONS

- › Cette compétence est une compétence de maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'aménagement du territoire et de construction dans les domaines des infrastructures et des bâtiments.
- › L'activité est du domaine des études et de la réalisation (chantiers) jusqu'à la réception des ouvrages et leur mise en service.

PRINCIPALES ACTIONS

Ces opérations, de par leur nature, leur ampleur et le nombre d'intervenants concernés (Maître(s) d'ouvrage, maître(s) d'œuvre, géomètre(s), bureaux de contrôle et d'études, coordinateur sécurité, usagers/ utilisateurs, partenaires institutionnels...), sont le plus souvent pluriannuelles entre le début des études et la réception/mise en service des équipements concernés.

Etudes et autorisations administratives

- › Requalification du secteur de l'Avenue de Douaumont et Mangin à Verdun
- › Requalification de la rue des Ecoles, de la Marjolaine et de la Louvière à Haudainville
- › Requalification du secteur de l'Avenue du Soldat Inconnu à Verdun
- › Diagnostic du Patrimoine Routier
- › Programme Voirie et Réseaux 2022 (Verdun, Belleville, Samogneux, Châtancourt, Charny)
- › Construction d'une crèche au Quartier Miribel à Verdun
- › Extension de l'école Jules Ferry à Verdun
- › Réaménagement d'anciens logements en espace périscolaire à l'école Jules Ferry à Verdun
- › Démolition et reconstruction du pavillon Japiot à Verdun suite à un incendie
- › Reconstruction des espaces et travaux complémentaires à l'aquadrôme de Verdun suite à un incendie
- › Réhabilitation du théâtre de Verdun

Chantiers

- › Programmation initiale de voirie 2022 (Verdun, Belleray, Champneuville, Fromeréville)
- › Programmation complémentaire de voirie 2022 (Sivry-la-Perche, Thierville, Belleville, Verdun)
- › Restauration de la Tour des Plaids à Verdun
- › Restauration de la porte Neuve à

Verdun

- › Construction d'une médiathèque intercommunale dans l'ancien Hôtel des Sociétés à Verdun
- › Requalification du quartier Niel à Thierville

TEMPS FORTS 2022

Pour la CAGV, l'année 2022 a permis, entre autres et à titre d'exemple, de réaliser les opérations suivantes :

- › Restauration de la porte Neuve à Verdun
- › Poursuite de la construction d'une médiathèque intercommunale dans l'ancien Hôtel des Sociétés à Verdun
- › Achèvement de la requalification du quartier Niel à Thierville
- › Fin des études et installation du chantier de construction d'une crèche au Quartier Miribel à Verdun
- › Aménagement des usoirs de la Couatière et de la route de Dombasle à Sivry-la-Perche
- › Requalification de la rue Jules Ferry à Fromeréville
- › Réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la Route Départementale n°34 en traversée de Billefont
- › Réfection de la rue du Pont pour connexion à la Véloroute Voie Verte à Champneuville



CHIFFRES CLES

Crédits d'investissement consommés

Infrastructures

3 153 475 € TTC

(4 dossiers en phase études et 2 dossiers en phase chantier en 2022)

Bâtiments

4 559 181 € TTC

(6 dossiers en phase études et 4 dossiers en phase chantier en 2022)

2

2 cadres techniques



Requalification de la rue Jules Ferry à Fromeréville

PERSPECTIVES 2023

Les dossiers suivants en phase études et autorisations administratives passeront en phase travaux en 2023 conformément à la planification envisagée dans le cadre du budget 2023 qui, contraint par les coûts de l'énergie et des matériaux notamment, a obligé à des choix et reports volontaires par ailleurs :

- › Construction d'une crèche au Quartier Miribel à Verdun
- › Réaménagement d'anciens logements en espace périscolaire à l'école Jules Ferry à Verdun
- › Requalification du secteur de l'Avenue du Soldat Inconnu à Verdun
- › Requalification de la rue des Ecoles, de la Marjolaine et de la Louvière à Haudainville

Une amélioration de la discipline calendaire, budgétaire et procédurale est demandée aux chargés d'affaires Bâtiments et Infrastructures avec établissement par leurs soins du calendrier du programme à suivre en vue de l'échéance des mandats électifs en 2026.

Par ailleurs, la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques vise à promouvoir davantage l'aspect économique et l'aspect environnemental du fait de la conjoncture notamment en maintenant ou améliorant la qualité du service rendu puisque tout est lié.

Ainsi, pour chaque projet ou élément de projet, un examen approfondi sous l'angle de l'utilité vis-à-vis de l'objectif de plus-value environnementale et économique sera effectué.

EVALUATION 2022

Dans le cadre de la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques, une démarche d'évaluation sur les 5 étoiles suivantes a été mise en place :

- › la qualité du contact professionnel
- › le sérieux et l'optimisation des études
- › le respect du délai et de la qualité de réalisation
- › le respect du coût de réalisation
- › l'effectivité des économies de fonctionnement

L'exercice de la compétence Grands Travaux a été évalué à 3,125 étoiles pour l'année 2022.

Le volet « Etudes et autorisations administratives » obtient une moyenne de 2,5 étoiles pour l'année 2022.

Le volet « Chantiers » obtient une moyenne de 4 étoiles pour l'année 2022.

L'objectif est d'atteindre 5 étoiles en évaluation en 2023 en approfondissant la communication, la vigilance et les actions correctives ainsi qu'en faisant œuvre d'innovation.

Le volet « Etudes et autorisations administratives » doit atteindre une moyenne de 4 étoiles au moins comme objectif intermédiaire en évaluation 2023.

Le volet « Chantiers » doit obtenir 5 étoiles en évaluation 2023.

Cela doit également concourir à améliorer la phase de conception, de la programmation à la maîtrise d'œuvre jusqu'au choix des entreprises, et limiter ainsi les aléas de chantiers préjudiciables en terme de coût, de délai et de qualité.

UNE COMMUNICATION davantage axée sur la proximité, l'écoute et l'échange

Resituons le contexte

Suite aux conclusions de l'audit du cabinet Calia Conseil – en vue du développement d'une politique culturelle ambitieuse, au service du public et de l'attractivité du territoire Grand Verdun nécessitant l'adaptation de l'organisation des équipes pour soutenir au mieux cette dynamique positive – le service Communication a été rattaché au Cabinet en 2022 avec le bénéfice de 2 agents (1,7 ETP) positionnés respectivement sur les travaux print/web et administratifs.

Le contexte budgétaire contraint a encouragé la collectivité à revoir sa stratégie de communication, en essayant de trouver le juste équilibre entre rationalisation des coûts et maintien d'une qualité d'information auprès des citoyens.

La collectivité se veut également plus responsable en inscrivant sa stratégie de communication dans la durabilité en réduisant significativement son empreinte carbone. La réduction significative des impressions a contribué pleinement à ce dessein.

Diagnostic d'une communication largement perfectible

La collectivité a profité de la restructuration du service Communication amorcée début 2022 pour établir une nouvelle feuille de route tenant compte à la fois des contraintes budgétaires inhérentes à l'ensemble des collectivités, des enseignements tirés de l'enquête réalisée au 1^{er} semestre 2021 et des réflexions issues du Projet d'administration.

Les ambitions : un triptyque gagnant

1. Fidéliser... et conforter l'ancrage politique

La collectivité a renforcé sa communication via la multiplication des supports et des campagnes, tout en optimisant leur déploiement et leurs coûts. Des choix ont été portés pour davantage de lisibilité et d'intelligibilité des politiques publiques menées sur le territoire.

Un exemple : renforcement de la communication digitale via la création de nouvelles pages Facebook pour

mieux cibler nos interlocuteurs (pages Développement durable et Terre de Jeux)

2. Rayonner... au-delà de son territoire

La communication de la collectivité a été appréhendée dans son ensemble avec une approche marketing territorial, notamment en améliorant notre présence et visibilité lors des salons, forums, congrès...

Un exemple : Redéfinition du village institutionnel lors de la Foire nationale de Verdun avec animation de conférences dédiées à nos politiques publiques (nouvelle politique RH, sport comme levier de management, labellisation Terre de Jeux comme vecteur de marketing territorial)

3. Attirer... et s'inscrire durablement comme un territoire d'avenir dans les imaginaires collectifs

Les usages et les cibles ont évolué, particulièrement depuis le 1^{er} confinement de 2020. Face à ce changement de paradigme, des évolutions ont été opérées dans l'utilisation des supports et les canaux de communication, pour rompre avec la linéarité des formes d'expression. Les nouveaux usages ont impliqué de s'adapter à un « environnement mutant » et d'orienter les choix en fonction. Les modes de production ont été repensés, tout comme nos pratiques d'intervention. Ce qui était pertinent hier ne l'est plus aujourd'hui du fait de l'évolution des attentes et des usages.

Un exemple : Travail de vulgarisation et efforts de pédagogie dans les différentes publications, notamment sur les réseaux sociaux.



Développement Durable Grand Verdun

320 J'aime • 466 followers

Page officielle du Pôle Développement Durable de la ville de Verdun et de son agglomération

Envoyer un e-mail

« COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE, DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE DES PLUS CONTRAINTS »

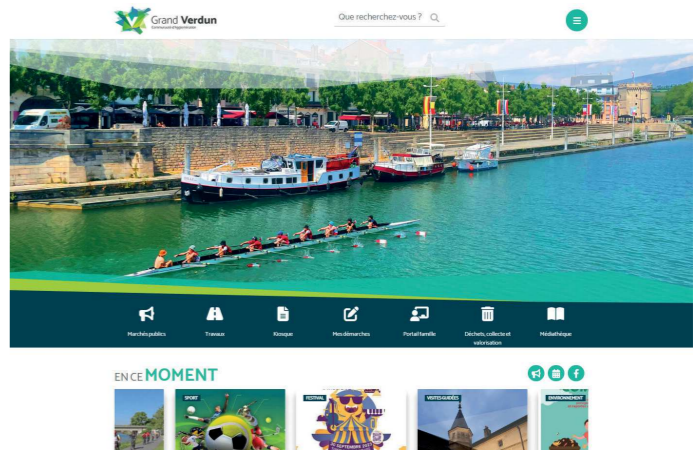


Envoyé en préfecture le 12/10/2023
 Reçu en préfecture le 12/10/2023
 Publié le 12/10/2023
 ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

Les leviers : de la vision politique à la déclinaison opérationnelle

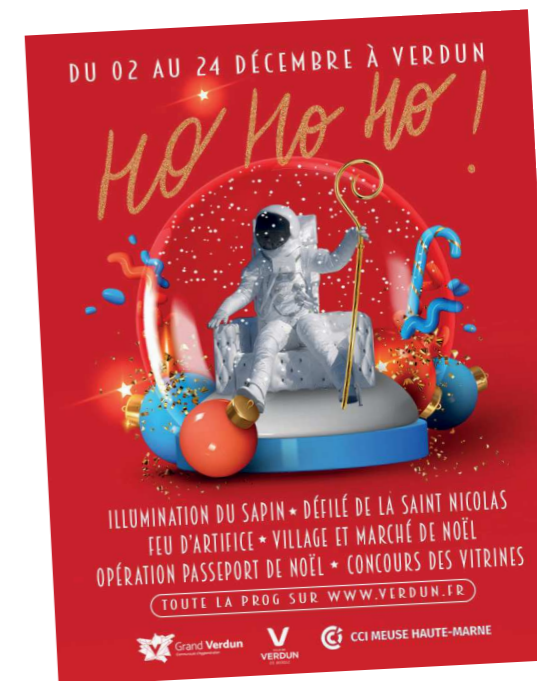
La communication doit faire sens et donner du corps à l'identité de la collectivité. Quels messages et quelle vision pour le territoire souhaitons-nous faire passer ? Auprès de quelles cibles ? Sur quel périmètre ? Sur quelle durée ?

Les réflexions portées sur cette déclinaison opérationnelle est passée par une harmonisation de l'ensemble des supports, principalement du portail web de l'agglomération qui a fait l'objet d'un restylage complet. La finalité est de donner davantage de cohérence et de lisibilité à l'action publique.



La collectivité a également expérimenté, sur des actions ciblées, une stratégie partagée et mutualisée des actions de communication, en s'associant avec d'autres partenaires, tant sur la méthode, les modalités de production et de partenariat, ou l'approche prospective. Il apparaît aujourd'hui déterminant, au regard des contraintes financières et RH, de revoir l'écosystème de communication qui doit transcender les murs et les délégations de la collectivité.

un exemple : Campagne de communication 360° sur les festivités de Noël, commune et travaillée de concert avec les services communication du Grand Verdun, de l'office de Tourisme Grand Verdun, la CCI Meuse Haute Marne et l'association des commerçants de Verdun. Les résultats : rayonnement accru avec optimisation des coûts de fonctionnement.



Plan stratégique de la communication interne

La méthode de travail appliquée a été étroitement liée à la définition de la nouvelle politique RH. La collectivité a mobilisé de nouveaux outils pour préfigurer la création d'un Intranet, notamment, l'élaboration et la diffusion de « journaux projet » permettant d'obtenir rapidement et de manière exhaustive les contenus désirés sur les dossiers transversaux.

La collectivité a réfléchi à la définition d'une communication qui soit aussi ascendante que descendante avec des informations diverses sur la vie de la collectivité, les dossiers en cours, les mobilités ou le statut des agents. Ces textes avaient pour finalité de traduire la singularité de chaque service et de remédier à l'absence de visibilité des informations qui échappent aux mails. Les attentes des agents portaient autant sur le sentiment d'appartenance que le besoin de faire connaître l'institution et ses activités à l'extérieur.

Un exemple : les journaux projet dédiés au projet de requalification de la Ville Haute, cœur historique de Verdun.



« IL EST COMMUNÉMENT ADMIS QUE NOUS DISPOSONS D'OUTILS DE COMMUNICATION DE PLUS EN PLUS SOPHISTIQUÉS ET POURTANT LES COLLABORATEURS SE PLAIGNENT DE PLUS EN PLUS DE PROBLÈMES DE COMMUNICATION »



Point d'alerte Cybersécurité : une vigilance accrue pour une collectivité vulnérable

Le service Communication a été fortement malmené tout au long de l'année 2022 par des cyberattaques récurrentes et massives, particulièrement depuis l'annexion de l'Ukraine le 26 février 2022. Ces attaques ont nuit considérablement à la qualité des missions du service. Deux sites web de l'agglomération ont été particulièrement ciblés, nécessitant un temps chronophage pour assurer une stabilité des outils.



Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE

« INTÉGRER LE RATIO INVESTIR POUR UNE COMMUNICATION PLUS EFFICIENTE »

CHIFFRES CLÉS

70

visuels créés (hors Ville de Verdun)...à cela s'ajoute leur déclinaison sur les différents supports (print, web, réseaux sociaux, communiqués, radio...)

5

sites web en gestion directe (hors sous-

10

pages Facebook dont 3 nouvelles pages (Développement durable, Pôle Enfance, Terre de Jeux)

17%

hausse du nombre de visuels (print) par rapport à 2021

34%

hausse du nombre d'abonnés à la page Facebook de l'agglo par rapport à 2021

636%

hausse du taux de couverture de la page Facebook de l'agglo par rapport à 2021

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0218-DE



Plus d'infos sur
www.verdun.fr

**Communauté d'Agglomération
du Grand Verdun**

03 29 83 44 22

contact@grandverdun.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Tableau des effectifs

DGV2023_0216

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe COLAUTTI, 11ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

Les emplois de chaque collectivité ou établissement doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La mutualisation des services a conduit à l'élaboration d'un tableau unique des effectifs comprenant les effectifs de la Ville de Verdun (et employé par elle) et de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- **Contexte – Problématique**

Il s'agit d'actualiser régulièrement la composition du tableau des effectifs de la collectivité pour répondre aux besoins des services.

Par ailleurs, afin de conserver un tableau des effectifs au plus proche des besoins réels et budgétés, il est nécessaire de procéder à une mise à jour régulière en supprimant les emplois non pourvus et ne répondant plus au besoin des services concernés.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Cette délibération répond à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique précisant que l'assemblée délibérante est compétente pour déterminer et créer les emplois dont la collectivité a besoin pour le fonctionnement de ses services, et prévus budgétairement.

Conformément aux articles L542-2 et L 542-3 du Code Général de la Fonction Publique, lorsque la variation de la durée hebdomadaire de service des emplois est supérieure à 10%, les emplois ne peuvent pas subir une simple modification et doivent faire l'objet d'une suppression. La suppression ne peut intervenir qu'après avis du comité social territorial.

1. CRÉATIONS

A. Direction du Pôle Enfance

Dans le cadre de besoins permanents d'un agent d'entretien pour la commune de Belleray et d'un agent de restauration pour la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, et afin de rendre plus attractif le poste, il est proposé de fusionner les deux besoins et de créer un seul poste comme suit :

N° du poste	Métier	AT	Cadre d'emplois / grades	DHS (en centième)	E TP Total	Eligibilité NBI OUI/ NON
23-25	Agent d'entretien pour la commune de Belleray et agent de restauration pour la CAGV		Adjoints techniques	15,90h	0,45	OUI

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la création du poste comme suit :

A. Direction du Pôle Enfance

Dans le cadre de besoins permanents d'un agent d'entretien pour la commune de Belleray et d'un agent de restauration pour la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, et afin de rendre plus attractif le poste, il est proposé de fusionner les deux besoins et de créer un seul poste comme suit :

N° du poste	Métier	AT	Cadre d'emplois / grades	DHS (en centième)	E TP Total	Eligibilité NBI OUI/ NON
-------------	--------	----	--------------------------	-------------------	------------	--------------------------

23-25	Agent d'entretien pour la commune de Belleray et agent de restauration pour la CAGV	C	Adjoints techniques	15,90h	0,45	OUI
-------	-------------------------------------------------------------------------------------	---	---------------------	--------	------	-----

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Recrutement vacataire
pour la commune de
Sivry-la-Perche**

DGV2023_0217

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe COLAUTTI, 11ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

Pour des besoins ponctuels, la collectivité, pour la commune de Sivry-la-Perche a recours à un vacataire dont les conditions, notamment financières, doivent être déterminées par délibération.

• **Contexte – Problématique**

Le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les collectivités peuvent recruter des vacataires qui ne sont ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public.

Ce personnel ne peut pas prétendre au droit à congés payés, à la formation, au versement d'indemnité de licenciement, à la protection statutaire réservée aux agents titulaires et non titulaires de droit public.

Les recrutements temporaires de vacataires réunissent les conditions suivantes :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,

- recrutement discontinu dans le temps,

- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche

• **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Vacation pour la commune de Sivry-la-Perche

Il convient de recourir à la vacation pour le gardiennage et l'entretien de l'Eglise de Sivry-la-Perche (système électrique, sonnerie des cloches, de l'horloge...).

Une indemnité forfaitaire à hauteur de 90,00 € brut sera versée trimestriellement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

AUTORISE le recours à un vacataire pour la commune de Sivry-la-Perche selon les conditions indiquées ci-dessus.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel

HAZARD

Date de signature : 12/10/2023

Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Avenant dans le cadre
du marché d'entretien
des locaux scolaires et
périscolaires -
prestations de
septembre 2023**

DGV2023_0207

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Madame Marie-Claude THIL, 5ème Vice-Présidente,

Synthèse de la délibération

Le marché d'entretien des locaux scolaires et périscolaires prend fin le 29 septembre 2023. La réorganisation interne des missions d'entretien des locaux au sein du Pôle Enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, prend effet le 4 septembre 2023.

Après accord du prestataire, un ordre de service a permis la modification des prestations du 04 au 29 septembre 2023, en cohérence et complémentarité avec les nouveaux plannings et affectations des agents d'entretien de la collectivité.

Un avenant est proposé pour régulariser administrativement la situation.

• **Contexte – Problématique**

Le Pôle Enfance a proposé une réorganisation des missions d'entretien des locaux et des missions de restauration scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2023, ayant une incidence sur les temps de travail, plannings et affectations des agents de la collectivité. Ceci dans un objectif de mise en cohérence des besoins de service et des ressources humaines disponibles, dans une optique d'amélioration des conditions de travail des agents concernés.

Les plannings des agents concernent une année scolaire et prennent effet à la pré-rentrée, organisée cette année le mercredi 30 août 2023.

Le marché d'entretien des locaux scolaires et périscolaires, n°20C6302 prend fin le 29 septembre 2023. Une partie des sites est prévue en tranche ferme et les autres en tranches optionnelles, avec possibilité de recourir à des prestations sur bon de commande.

• **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Afin d'asseoir l'organisation des missions d'entretien des locaux pour les agents de la collectivité à compter de la rentrée scolaire du lundi 4 septembre 2023 et de ne pas différencier les plannings des agents entre la période de septembre et le reste de l'année scolaire, pour faciliter l'organisation du service et leur organisation personnelle, le prestataire du présent marché, a accepté de modifier ses prestations du 4 au 29 septembre 2023.

Cette modification a fait l'objet d'un ordre de service, remis en amont de la rentrée scolaire. Les modifications pour cette période sont les suivantes :

- Suppression de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires de l'école primaire Jardin Fontaine ;
- Suppression de l'entretien des locaux quotidiens du Relais Petite Enfance ;
- Suppression de l'entretien des locaux périscolaires de l'école élémentaire Jules Ferry ;
- Suppression de l'entretien des locaux périscolaires et extrascolaires de l'espace culturel d'Haudainville et de l'école primaire Edgar Gascon
- Ajout des prestations d'entretien des locaux de l'école primaire Danielle Mitterrand pour les locaux scolaires utilisés par les classes élémentaires.

Il est proposé de régulariser cette situation, en complément de l'ordre de service, par l'avenant numéro 4.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché d'entretien des locaux scolaires et périscolaires, pour la période du 04 au 29 septembre 2023.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel

HAZARD

Date de signature : 12/10/2023

Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Convention du Service
Mutualisé
d'Instruction des
Autorisations
d'Urbanisme
(SMIAU) - Avenant
N°2**

DGV2023_0215

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Claude ANTION, 1er Vice Président,

Synthèse de la délibération

Lors de la présentation du premier bilan du Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SMIAU) qui s'est tenue le 5 mai 2022 en Mairie de Thierville sur Meuse, l'ensemble des communes membres a largement manifesté sa volonté de voir le service étoffer ses missions et notamment sur le volet lié à la conformité des travaux.

La CA du Grand Verdun a répondu favorablement à cette sollicitation et doté le SMIAU d'un 0,5 ETP complémentaire. La convention du SMIAU doit donc faire l'objet d'ajustements pour prendre en compte cette évolution récente se traduisant par la signature d'un nouvel avenant.

• Contexte – Problématique

Suite au désengagement de l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a créé par délibération en date du 5 mai 2015 un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) comme le permet l'alinéa 1 de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ».

Ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en matière de police de l'urbanisme.

Pour rappel, les infractions en urbanisme sont des délits pouvant être poursuivis devant le Tribunal correctionnel, une stricte application des règles d'urbanisme tant dans la vérification de

la conformité des travaux déclarés que dans la réalisation de ~~travaux non autorisés est~~ primordiale.

En ce sens, chaque commune membre a été informé, par courrier en date du 11 juillet 2023, de la dotation d'un 0,5 ETP (Équivalent Temps Plein) supplémentaire au sein du SMIAU à compter du 1er août 2023 afin de les accompagner dans les procédures liées au pouvoir de police de l'urbanisme.

Ainsi, chaque commune membre pourra désormais bénéficier, sur demande expresse, d'une assistance accrue dans la caractérisation des infractions : examen préalable de la situation (confirmation de l'infraction et du caractère régularisable), accompagnement, au besoin, pour la visite domiciliaire, la rédaction du procès-verbal d'infraction et/ou arrêt interruptif de travaux.

Ces ajustements doivent l'objet d'un avenant N°2 à la convention initiale, selon les dispositions prévues à l'article 9 de ladite convention.

Ainsi, les nouvelles missions pouvant être assurées par le SMIAU ont été reportées aux articles 2 et 7 et la dotation d'un 0,5 ETP supplémentaire au sein du SMIAU a été reportée à l'article 8 relatif aux dispositions financières de la convention qui lie les communes membres et la CA du Grand Verdun. Le reste de la convention est inchangée.

Pour une meilleure lisibilité, les termes modifiés de la convention apparaissent en gras dans l'avenant N°2 annexé.

Chaque commune membre du SMIAU sera invitée à délibérer afin de procéder à la signature de l'avenant n°2.

Pour des questions de facturation, le présent avenant prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Il vous est demandé d'acter l'avenant n°2 à la convention du SMIAU ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

ACTE l'avenant n°2 à la convention du SMIAU ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0215-DE

S²LO

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Exonération de la Taxe
d'Enlèvement des
Ordures Ménagères
pour les locaux à usage
industriel et
commercial - Année
2024**

DGV2023_0191

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe DEHAND, 6ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 pour les locaux à usage industriel ou commercial des établissements dont la liste figure ci-dessous.

• **Contexte – Problématique**

Cette année, les sociétés suivantes ont sollicité l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour leurs locaux et répondent aux conditions :

- GM DE WE pour les locaux occupés par MOULET MATERIAUX NEGOCE S.A.
Boulevard de la Citadelle à VERDUN
- SARL SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LEVENEZ pour les locaux occupés par S.A. AMEUBLEMENT LEVENEZ (magasin BUT) – 9023 avenue d'Etain à VERDUN
- MC DONALD pour les locaux occupés par VAL DE MEUSE SARL – 17, rue Paul Eugène Martin à VERDUN
- SA DECATHLON – 9190 route de Metz à HAUDAINVILLE
- SNC LIDL – Lieu-Dit La Côte Saint Martin à HAUDAINVILLE
- SNC LIDL – 5, avenue du Colonel Driant à VERDUN
- SARL ICORAD pour les locaux occupés par AD GADEST enseigne HERBEMONT S.A.
– Rue St Exupéry à VERDUN
- SCI MAG VERDUN pour les locaux occupés par GIFI – 10, rue André Pézard à VERDUN
- VERDUN DISTRIBUTION pour les locaux occupés par Centre LECLERC – Place Maurice Genevoix à VERDUN

- SCI EPHL IMMOBILIER pour les locaux occupés par Grand Garage de la Meuse 1, rue Jean Norton Cru à VERDUN
- SCI FIORELLA pour les locaux utilisés par la SARL CELINE "LES ORCHIDEES" – 368, rue Robert Schuman à VERDUN
- WELLMAN FRANCE RECYCLAGE – Z.I. de REGRET à VERDUN
- SAS CORA – avenue de Metz à VERDUN
- SCI ROLL pour les locaux occupés par la SA GARAGE DE LA VOIE SACREE – 2, rue Jean Galtier Boissière – Actipôle Verdun Sud à VERDUN
- SCI THIERVILLE pour les locaux occupés par les Etablissements MAXIMO – avenue des Poilus à THIERVILLE
- NORAUTO – Boulevard de l'Europe à HAUDAINVILLE
- SAS AKIOLIS GROUP pour les locaux utilisés par SOLEVAL FRANCE – La Courbe Roie à CHARNY
- SAS BMC PROPERTY pour les locaux occupés par RNO BYMYCAR MEUSE - 9013, rue du Briolet à VERDUN
- SARL COYOTTE FOOD enseigne BUFFALO GRILL – 56, avenue de Metz à VERDUN
- SCI CONFLANS NPA pour les locaux occupés par LOMBARD – 13, rue Paul Eugène Martin à VERDUN
- SAS IMMALDI ET CIE pour les locaux occupés par ALDI – 1 rue Jean Bouin à VERDUN
- SCI des TOUDOI pour les locaux occupés par MJNO PARE BRISE – 3, avenue Albert 1er à VERDUN
- SCI SAINT MARTIN pour les locaux occupés par Verdun Distribution – Leclerc drive – La Côte Saint Martin 55100 HAUDAINVILLE
- VRUCHT INVEST SA (GRAND FRAIS) 3, rue Daniel Mornet ZAC VERDUN SUD à VERDUN.
- SCI FONCIERE CHABRIERES pour les locaux occupés par SAS MACLERVE SIGNORIZZA 1, rue Jacques Meyer – ZAC Actipôle Sud à VERDUN
- CONFORAMA – Zone du Dragon à VERDUN
- SAS BERNI – 9003, avenue du port Sec à VERDUN
- SAS LGM – 8 rue Fernand Braudel à VERDUN
- CM CIC LEASE pour les locaux occupés par CITY BOWL – 5, rue Charles DELVERT à VERDUN
- SCI NOEL FJC pour les locaux occupés par BIG MAT – 9099 rue Saint Michel Espace Driant à VERDUN
- SCI CAROUSSEL pour les locaux SARL SHERLOCK VERDUN – 4B rue du 61ème Régiment d'Artillerie à VERDUN
- SARL 42 QUAI DE LA REPUBLIQUE pour les locaux utilisés par LES JARDINS DU MESS – 42, Quai de la République à VERDUN
- SCI DAVID ET ALEXANDRE par M BURATI Serge et la SCI JOAL III pour les locaux utilisés par SAS VERDUN SPORT (INTERSPORT) – 3, rue André Pézard à VERDUN
- SA BAIL ACTEA IMMOBILIER pour les locaux occupés par SA VETIR (Enseigne GEMO) – 1, rue Jean Galtier-Boissière à 55100 VERDUN
- SCI VICTORIA pour les locaux utilisés par la SAS MIRABELLA (Bricomarché) – 1 Rue Paul Eugène Martin – 55100 VERDUN
- SCI FONCIERE CHABRIERES pour les locaux utilisés par SAS OISSILA INTERMARCHE – 6, rue du Général de Gaulle 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SCA EMC2 – Espace Agricole Nid de Cygne – BRAS SUR MEUSE – CS 30045 – 55101 VERDUN CEDEX
- UNION LAITIERE DE LA MEUSE – Espace Agricole Nid du Cygne – BRAS SUR MEUSE – CS 20149 – 55104 VERDUN CEDEX

- SCI DU BATAILLON pour les locaux occupés par RIVE DROITE AUTO concession TOYOTA – ZA des Quinze Quarts – BP 81024 – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SCI DU BATAILLON pour les locaux occupés par BELLEVILLE AUTO concession OPEL – 22, rue du Bataillon XII 20 – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SCI DE MONTGRIGNON pour les locaux occupés par ALLIANCE AUTO concession PEUGEOT – rue Jean Claude Duret 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SCI ANDILO pour les locaux occupés par GIL ET ASSOCIES – ZA des Quinze Quarts – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SARL GLDC pour les locaux occupés par COLLET LOUIS DAVIGNON –16, rue du Bataillon XII/20 – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- SCI COLPOWER pour les locaux utilisés par ENEDIS 9, rue Alfred Sauvy 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
- ENEDIS – Promenade de la Digue – Allée de Chantereine à 55100 VERDUN
- SA FILIEN ECOUTE ADMR – 7, rue Alfred Sauvy à 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

L'article 1521-III. 1. du Code Général des Impôts permet aux conseils municipaux des communes qui ont institué la TEOM, de décider, par délibération, d'exonérer totalement de la taxe les locaux à usage industriel ou commercial. L'exonération est décidée par les organes délibérants des groupements de communes lorsque ces derniers sont substitués aux communes pour l'institution de la TEOM (article 1521-III. 3. du CGI).

La délibération doit intervenir avant le 15 octobre d'une année pour être applicable à compter du 1er janvier de l'année suivante (art. 1639 A bis – II. 1 du CGI).

Les critères d'exonération sont les suivants :

- que la société adresse sa demande à la Communauté d'Agglomération;
- qu'il ne soit pas procédé à l'enlèvement des déchets par la Communauté d'Agglomération ou par la société chargée par elle du ramassage dans le cadre de son marché;
- que la société demandant l'exonération apporte la preuve du traitement régulier de la totalité de ses déchets, par la production des factures de l'année précédant l'année d'approbation de l'exonération ;
- que la société de traitement des déchets soit agréée par les services préfectoraux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 les entreprises ci-dessus énoncées.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Citadelle Haute de
Verdun - Avenant 2 à
la convention de
portage foncier avec
l'EPFGE - Programme
07 1 14 03**

DGV2023_0210

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Avenant de prolongation à la convention du portage foncier avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE – ex EPFL) concernant le projet de sécurisation de la Citadelle Haute de Verdun en vue de son ouverture au public.

- **Contexte – Problématique**

Par convention du 12 octobre 2011, l'EPFL, aujourd'hui devenue EPFGE, et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont convenu des modalités d'intervention de l'établissement public concernant le portage foncier du site.

Toutefois les diverses contraintes (archéologie, protection du patrimoine, risques pyrotechniques, espèces protégées, etc.) ont conduit à mener des études préalables complémentaires et ont impliqué un décalage du planning prévisionnel avec un lancement des opérations de travaux au début de l'année 2024.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Afin de respecter ce nouveau planning d'intervention, il est proposé de proroger le délai de la convention dont l'échéance serait désormais fixée au 30/06/2026 (au lieu du 30/06/2023 suite à l'avenant n°1).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Protocole
transactionnel -
sinistre Fers et Métaux**

DGV2023_0208

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

L'entreprise Fers et Métaux est cliente de la déchetterie de Thierville. Lors d'un dépôt le chauffeur a percuté le poteau du portail en manœuvrant pour sortir. La société s'engage à indemniser directement la collectivité.

- **Contexte – Problématique**

Le chauffeur de Fers et Métaux a percuté le poteau du portail de la déchetterie.

L'entreprise s'engage à indemniser directement la collectivité. La valeur de remplacement est de 648 €.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

La collectivité ayant subi un préjudice de la part de la société Fers et Métaux, il convient de signer

un protocole d'accord transactionnel conformément à l'article 2044 du code civil permettant le règlement de ce sinistre.

Ce contrat nécessite des concessions réciproques. En l'état, la société Fers et Métaux s'engage à

rembourser la somme dont il est à l'origine du préjudice et la collectivité renonce à toute poursuite consécutive.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer un protocole d'accord transactionnel avec

l'entreprise Fers et Métaux pour un montant de 648 euros.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Autorisation de
signature de
convention de
servitude avec
ENEDIS,
cessionnaire de
réseaux - parcelle AB
515**

DGV2023_0211

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitudes avec Enedis nécessaire à la distribution d'électricité.
La servitude porte sur la parcelle AB n°515 lieu-dit Belleville centre.

• **Contexte – Problématique**

ENEDIS doit poser une ligne électrique souterraine de 20 000 Volts sur la parcelle cadastrée AB n°515 dont la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est propriétaire dans le cadre de l'extension du réseau électrique basse tension

• **Cadre et solution(s) proposée(s)**

La servitude porte sur la parcelle AB n°515 lieu-dit Belleville Centre.

Il est prévu une indemnité forfaitaire et définitive de 20 €. La durée de la servitude est liée à la durée de ou des ouvrages liés à cette servitude.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitudes avec Enedis nécessaire à la distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle AB
515, ainsi que tout autre acte y afférent.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Avenant 2 à la
convention de
complémentarité entre
la Région Grand Est et
la Communauté
d'Agglomération du
Grand Verdun**

DGV2023_0213

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François THOMAS, 4ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

La Région Grand Est (RGE) et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) se sont entendues dans le cadre d'une convention de complémentarité sur leurs modalités de coopération concernant les services de transport assurant à la fois des déplacements internes et externes au territoire de la CAGV.

Dans ce cadre et dans un objectif d'exploitation partagée des réseaux urbains et interurbains de transport, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun met à disposition du réseau Fluo 55 sa gare multimodale ainsi que ses prestations connexes, à savoir en particulier la diffusion d'information sur l'offre régionale.

- **Contexte – Problématique**

Par délibération du 20 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a voté le règlement d'exploitation de sa gare multimodale et a informé la Région Grand Est de son souhait d'instaurer une redevance de quai à hauteur de 2€ TTC par passage.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte, dans le cadre des accords de complémentarité conclus entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, des modalités d'application de la redevance de quai instaurée par le nouveau règlement (annexe 1) de la gare multimodale.

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les services régionaux suivants (annexe 2) sont assujettis à la redevance de quai :

- Lignes régulières interurbaines,
- Services de transport à la demande,
- Navettes expresses TGV,
- Circuits de transports scolaires mixtes ne desservant pas le ressort territorial de la CAGV.

Les services régionaux suivants (annexe 3) seront exonérés de redevance de quai :

- Circuits de transport scolaire intra ressort territorial de la Communauté d'Agglomération (exploités par la Région),
- Navettes régionales intramuros VERDUN,
- Circuits de transports scolaire mixtes desservant le ressort territorial de la CAGV.

La Région versera annuellement à la Communauté d'Agglomération le montant des dépenses correspondant à la redevance de quai des services détaillés en ANNEXE 2 relevant de l'exercice de sa compétence.

Le montant annuel des dépenses correspond aux charges relevant de la Région tels que définis précédemment fera l'objet d'un versement annuel au mois d'octobre de chaque année.

Ce versement fera l'objet de l'émission d'un titre de recette annuel par la Communauté d'Agglomération.

L'ensemble des autres dispositions de la convention de complémentarité restent inchangées et demeurent applicables dans leur intégralité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Subvention
exceptionnelle à la Cie
Mamaille**

DGV2023_0196

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Antoni GRIGGIO, 10ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

La Compagnie Mamaille, reconnue par ses pairs sur le territoire Grand Est pour la qualité de ses créations et de ses spectacles, sollicite une aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour présenter et diffuser sa dernière création « Les Grandes Espérances » (d'après Charles DICKENS) notamment lors du Festival d'Avignon.

• **Contexte – Problématique**

La Compagnie Mamaille existe depuis 2001. Spécialisée au départ dans le théâtre musical, elle invente par la suite des spectacles originaux, poétiques, avec une dimension clownesque très forte. Mamaille a généré une dizaine de créations allant de la pièce radiophonique à l'orchestre de 15 musiciens en passant par l'opérette de théâtre.

La Compagnie Mamaille sollicite une aide de la CAGV d'un montant de 6.000 € pour la diffusion de ce spectacle dans et en dehors de la région Grand Est.

• **Enjeux et intérêt communautaire de la délibération**

« Les Grandes Espérances » est le troisième spectacle jeune public (à partir de 9 ans) de la compagnie. Sa forme théâtrale « de tréteaux » est conçue pour être jouée autant en théâtre que dans les lieux atypiques ou non équipés.

Le spectacle est soutenu par la DRAC, la Région Grand Est, le Département de la Meuse.

• **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le service culturel propose une aide à la création et à la diffusion ~~en d'un montant de 3.000 €.~~

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

Le Conseil d'Agglomération,

AUTORISE le Président à verser une subvention de 3.000 € en faveur de la Compagnie Mamaille pour la diffusion du spectacle « Les Grandes Espérances » et à signer tout document utile.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Admission en non
valeur de produits
irrecouvrables -
Budget EAU**

DGV2023_0190

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François THOMAS, 4ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

Des titres de recettes émis au cours des exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 n'ont pu être recouverts. Il convient d'accorder l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 1 631.89 € sur l'article 6541.

- **Contexte – Problématique**

Le Service de Gestion Comptable de Verdun nous informe qu'il n'a pu recouvrer des titres de recettes émis au cours des exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 1 631.89 € sur l'article 6541 et je vous propose de l'accorder.

Ces créances devront faire l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 6541, d'une somme de 1 631.89 €.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Conformément à la demande du Service de Gestion Comptable de Verdun du 12 septembre 2023, ces titres concernent les consommations d'eau antérieures à la fusion des budgets au 1er janvier 2020 (voir annexe jointe).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

AUTORISE l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 1 631.89 € sur l'article 6541.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0190-DE

Exercice pièce	Nature de la créance	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	
2013	Consommation Eau	T-717421580033	28,78	RAR inférieur seuil poursuite
2014	Consommation Eau	T-717420490033	23,21	RAR inférieur seuil poursuite
2015	Consommation Eau	T-717420510033	18,57	RAR inférieur seuil poursuite
2015	Consommation Eau	T-717420530033	99,81	RAR inférieur seuil poursuite
2015	Consommation Eau	T-717420560033	27,13	RAR inférieur seuil poursuite
2015	Consommation Eau	T-717420560033	10,33	RAR inférieur seuil poursuite
2016	Consommation Eau	T-717420590033	3,41	RAR inférieur seuil poursuite
2016	Consommation Eau	T-717420590033	1,65	RAR inférieur seuil poursuite
2017	Consommation Eau	T-717420620033	19,6	RAR inférieur seuil poursuite
2017	Consommation Eau	T-717420620033	50,87	RAR inférieur seuil poursuite
2017	Consommation Eau	T-717420630033	56,07	RAR inférieur seuil poursuite
2017	Consommation Eau	T-717420630033	22	RAR inférieur seuil poursuite
2017	Consommation Eau	T-717420650033	38,56	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420660033	57,81	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420660033	22,8	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420680033	60,41	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420680033	24	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420690033	72,4	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420690033	165,18	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420710033	19,6	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420710033	50,87	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420730033	57,81	RAR inférieur seuil poursuite
2018	Consommation Eau	T-717420730033	22,8	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420740033	58,67	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420740033	23,2	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420750033	25,2	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420750033	62,99	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420770033	28,35	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420770033	9,2	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420790033	64,21	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420800033	57,81	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420800033	22,8	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420820033	46	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420820033	108,03	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420930033	37,6	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717420930033	89,85	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717421210033	21,43	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717421210033	6	RAR inférieur seuil poursuite
2019	Consommation Eau	T-717421320033	16,88	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL	1631,89	

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Versement de la
subvention 2023 à la
Mission Locale du
Nord Meusien**

DGV2023_0199

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Dans le cadre de ses activités, la mission locale sollicite un soutien financier de la communauté d'agglomération pour son année 2023.

Au vu du compte-rendu financier et du compte rendu d'activité remis à la collectivité, une subvention de 29 017,00 € peut être versée.

• **Contexte – Problématique**

Chaque année, la Mission Locale du Nord Meusien assure le suivi des jeunes de moins de 26 ans sans emploi issus de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

La majorité des actions pour les jeunes fréquentant la Mission Locale est axée sur l'emploi et sur la formation, avec la mise en place d'une prise en charge et d'un suivi des personnes admises dans le cadre de la garantie jeunes mise en place sur le nord-meusien depuis 2016. Depuis mars 2022, ce dispositif est remplacé par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Au vu du compte-rendu financier et d'activité remis à la collectivité en 2023 par la Mission Locale, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun souhaite prolonger son soutien au financement de la Mission Locale du Nord Meusien en complémentarité des participations délivrées par les pouvoirs publics (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental), et les autres collectivités locales.

• **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Considérant que la Mission Locale a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle économique et sociale des jeunes de l'arrondissement du Nord Meusien et particulièrement celle des jeunes les plus en difficulté et qu'elle sollicite le renouvellement de la subvention financière de la collectivité accordée de 2016 à 2022.

Considérant que les programmes d'actions mis en œuvre par la Mission Locale suivent la droite ligne de la politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, Il vous est proposé de valider le versement de la subvention 2023 pour la Mission Locale du Nord Meusien.

Cette subvention concerne la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 et prévoit d'attribuer à la Mission Locale du Nord Meusien une subvention calculée sur la base de la population DGF 2023 de l'agglomération qui est de 28 937 (base recensement INSEE) x 1 €, soit 28 937,00€.

La Mission Locale s'engage pour sa part à fournir à la collectivité un bilan d'ensemble, qualitatif, quantitatif de la mise en œuvre de son programme d'actions.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

2 sans participation : Régine MUNERELLE, Philippe COLAUTTI

AUTORISE le versement de la subvention 2023 de 28 937,00€ pour la Mission Locale du Nord Meusien.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Subventions aux
associations ayant
participé à Quartier
d'été**

DGV2023_0197

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Madame Karen SCHWEITZER, 12ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

Quartier d'été est une subvention versée par l'État pour des activités sportives et/ou culturelles ayant lieu dans les quartiers Politique de la Ville de la CAGV. A ce titre, la CAGV a mis en place le projet Verdun Plage en Juillet/Août 2023, pour lequel 10 associations sportives ont participé, une part de la subvention doit donc leur être versée pour les sommes engagées.

- **Contexte – Problématique**

Au titre de l'appel à projet Quartier d'été financé par l'État pour la mise en place d'actions culturelles et/ou sportives pendant l'été dans les Quartiers Politique de la Ville, la CAGV bénéficie cette année d'une enveloppe de 9 500€ pour la mise en place de Verdun Plage.

L'agglomération a engagé des dépenses lors de cet événement (sonorisation, structure gonflable, etc), mais c'est aussi le cas des 10 associations sportives qui ont participé à l'animation de Verdun Plage pendant tout l'été, qu'il convient donc de rembourser.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

La somme allouée aux prestations des associations sportives est de 8 500€. Cette somme sera donc divisée par rapport au nombre d'intervention de chaque association sur cet événement. Également, le SAV course d'orientation bénéficiera d'une subvention supplémentaire de 1 000€ pour sa participation à l'événement en 2022 qui n'avait pas été remontée. La réparation des sommes est donc réalisée en fonction du nombre de participation aux temps forts (08 Juillet, 26 Juillet, 02 Août et 26 Août), soit 250€ par intervention :

- Basket club verdunois : 4 interventions soit 1 000,00€
- Club Subaquatique : 2 interventions soit 500,00€
- SAV Rugby : 1 intervention soit 250,00€
- Cercle Pugilistique : 2 interventions soit 500,00€
- SAV Tennis de table : 4 interventions soit 1000,00€
- SAV Krav Maga : 4 interventions soit 1 000,00€
- Verdun Philidor Echech : 3 interventions soit 750,00€
- Cercle d'escrime verdunois : 2 interventions soit 500,00€
- Foot de Bonheur : 4 interventions soit 1000,00€
- SAV Course d'orientation : 4 interventions soit 1 000,00€, auquel il faut ajouter les 4 interventions en 2022 soit un total de 2 000,00€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

AUTORISE le versement aux associations sportives au titre de l'appel à projet quartier d'été pour le projet Verdun Plage selon la clé de répartition ci-dessus.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc _____ al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Pertes sur créances
irrécouvrables -
Créances éteintes -
Budget Principal**

DGV2023_0192

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Des titres de recettes émis au cours de des exercices 2021 et 2022 n'ont pas pu être recouvrés. Il convient d'accorder les créances éteintes pour un montant de 273.00 €.

- **Contexte – Problématique**

Le Service de Gestion Comptable nous informe qu'il n'a pu recouvrer des titres de recettes émis au cours des exercices 2021 et 2022.

Conformément à la décision de la commission de surendettement de la Meuse, il demande de considérer ces créances éteintes.

Ces créances devront faire l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 6542, d'une somme de
273.00 €.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Conformément au courrier du Service de Gestion Comptable du 16 septembre 2023,
ces titres concernent :

Année	Nature de la créance	Titres de recette n°	Sommes restant à recouvrer	Motifs d'irrecouvrabilité
2021	Restauration scolaire	10529	27.00 €	Créances éteintes
2021	CAAPE	10529	4.50 €	Créances éteintes
2022	Restauration scolaire	3471	24,00 €	Créances éteintes
2022	CAAPE	3471	4.00 €	Créances éteintes
2022	Restauration scolaire	5164	54.00 €	Créances éteintes
2022	CAAPE	5164	9.00 €	Créances éteintes
2022	Restauration scolaire	6450	24.00 €	Créances éteintes
2022	CAAPE	6450	4.00 €	Créances éteintes
2022	Restauration scolaire	8497	45.00 €	Créances éteintes
2022	CAAPE	8497	7.50 €	Créances éteintes
2022	Restauration scolaire	10258	60.00 €	Créances éteintes
2022	CAAPE	10258	10.00 €	Créances éteintes
		TOTAL	273.00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

ACCORDE les créances éteintes susvisées pour un montant de 273.00 €.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Subvention pour la
continuité du référent
de parcours du
programme de réussite
éducative**

DGV2023_0198

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Madame Karen SCHWEITZER, 12ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

Conformément aux objectifs fixés par le comité de pilotage du contrat de ville, la CAGV a décidé de donner pour orientation au PRE de faciliter l'individualisation de la prise en charge et la mobilisation des parents autour de l'éducation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes du territoire. Il vous est proposé ici de valider le subventionnement de l'AMP pour 2023 concernant son poste de référent de parcours.

• Contexte – Problématique

En conformité avec ces objectifs, l'Association Meusienne de Prévention a proposé la mise en place d'un référent de parcours du PRE en 2017. Ce projet a pour finalité de soutenir les professionnels de l'éducation nationale, les parents et les jeunes dans la prise en charge des difficultés scolaires (absentéisme, problématique de comportement, problématiques familiales, etc). Il vise à créer une dynamique permettant de donner toute l'égalité des chances dont les jeunes (6-16 ans) des quartiers politique de la ville ont besoin pour réussir scolairement en impliquant leur famille et en travaillant essentiellement sur l'aspect extrascolaire et socioculturel.

Face aux résultats que cette action a apporté à la mise en œuvre du PRE, l'Association Meusienne de Prévention a proposé de faire perdurer le référent de parcours, passant de 0,25 à un 0.5 ETP en 2019, conformément à la délibération du 9 septembre 2019, ce qui a été soutenu par le comité de pilotage du Contrat de Ville

• Cadre et solution(s) proposée(s)

Le référent sera en lien avec le chef de projet politique de la ville de l'Agglomération pour la mobilisation des partenaires. Outre la mise en place d'un personnel, le projet prévoit également le soutien à des actions ou prestations nécessaires aux jeunes suivis ou à leur famille.

Le référent de parcours sera soumis à une évaluation sous forme d'un rapport de synthèse qui reprendra la création des outils d'identification et de suivi des enfants et les actions permettant la mobilisation des parents en fin d'année scolaire et en fin d'année civile.

Ce projet est conforme aux orientations données par l'État, principal financeur du Programme de Réussite Educative, et une subvention de 15 000€ est prévu dans le budget pour le remboursement de l'AMP.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 15 000€ pour l'AMP concernant la mise en œuvre du poste de référent de parcours en 2023.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc _____ al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Citadelle Haute de
Verdun - Avenant à la
convention de travaux
avec l'EPFGE -
Programme 07 1 14 03**

DGV2023_0209

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Avenant de prolongation à la convention de travaux avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE – ex EPFL) concernant le projet de sécurisation de la Citadelle Haute de Verdun en vue de son ouverture au public.

- **Contexte – Problématique**

Par convention du 11 décembre 2019, l'EPFL, aujourd'hui devenue EPFGE, et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont convenu des modalités d'intervention de l'établissement public pour financer la maîtrise d'œuvre et les travaux propres à la sécurisation et l'aménagement du site.

Toutefois les diverses contraintes (archéologie, protection du patrimoine, risques pyrotechniques, espèces protégées, etc.) ont conduit à mener des études préalables complémentaires et ont impliqué un décalage du planning prévisionnel avec un lancement des opérations de travaux au début de l'année 2024.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Afin de respecter ce nouveau planning d'intervention, il est proposé de modifier l'article 5 de la convention initiale portant sur le délai d'intervention de l'EPFGE passant ainsi d'une durée initiale de quatre ans à huit ans ; soit jusqu'au 24/10/2027.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**SUBVENTION CAGV
Projet LEADER -
OFFICE DU
TOURISME DU
GRAND VERDUN**

DGV2023_0200

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Claude ANTION, 1er Vice Président,

Synthèse de la délibération

Dans le cadre de la demande de financement LEADER déposée par l'Office de Tourisme du Grand Verdun auprès du PETR du Pays de Verdun, et concernant un projet de stratégie marketing afin de promouvoir la Destination Verdun sur les réseaux sociaux et sur ses sites internet, la CAGV est sollicitée pour cofinancer ce projet à hauteur de 10% des dépenses présentées.

- Nature des dépenses retenues : outils de communication (prises de vue au sol et aérienne, campagne de communication ciblée et formation associée)
- Montant des dépenses présentées: 13 950,00 € HT
- Montant de la subvention sollicité: 10% des dépenses présentées soit 1 395,00 €

• **Contexte – Problématique**

La Destination Verdun est aujourd'hui encore essentiellement connue et reconnue grâce à la terrible Bataille de Verdun (1916) et au Champ de Bataille qui est toujours visible et désormais recouvert de la Forêt d'Exception. Il abrite des lieux uniques comme les Forts, le Mémorial et surtout l'Ossuaire de Douaumont. Ce 20 septembre 2023, 8 sites de la CAGV ont été inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco leur conférant ainsi une dimension internationale encore plus forte.

Toutefois, la volonté de l'Agglomération est de pouvoir associer d'autres images, que celles de la guerre, à la « Destination Verdun » pour développer sa fréquentation touristique en diversifiant les publics, et pour accroître son attractivité résidentielle.



Pour cela, la CAGV a mis en place une programmation événementielle et une offre culturelle de qualité, elle valorise son cadre de vie à travers notamment la rénovation de la Ville Haute, la mise en place de sentiers de randonnée, la réalisation d'une voie verte sur le parcours européen de la Meuse à vélo. Elle sollicite le label Pays d'Art et d'Histoire afin de promouvoir le patrimoine sur l'ensemble de l'Agglomération.

La SEML Touristique du Grand Verdun et plus particulièrement, son Office de Tourisme souhaite construire une stratégie marketing qui porte toute cette ambition.

- **Enjeux et intérêt communautaire de la délibération**

Construire un tel projet nécessite plusieurs phases et ne peut se construire que sur plusieurs temps :

- Diffusion de la nouvelle vidéo promotionnelle « une journée en famille sur la Destination Verdun » auprès du public du Grand Est grâce à des campagnes de sponsoring sur Facebook à destination des abonnés des 15 plus grandes villes du Grand Est. L'objectif est de proposer à ce public de proximité une nouvelle image de la Destination Verdun, à découvrir le temps d'un week-end, en famille ou entre amis.

- Tournage de séquences vidéo en haute-saison et avec du public sur le Grand Verdun (événements musicaux, événements sportifs comme le Trail des Tranchées, visites guidées en ville et sur le champ de bataille, randonneurs sur les sentiers, cyclistes sur la Voie Verte, clients sur les quais, Verdun Plage, ...) afin de pouvoir disposer d'une banque d'images de qualité, avec du soleil et du public pour construire la future communication sur 2024.

L'objectif visé est l'accroissement de la notoriété de la « Destination Verdun » sur plusieurs thématiques de découverte afin de diversifier les publics et d'allonger la durée de séjour sur notre territoire.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Dans le cadre de ce projet, l'Office de Tourisme du Grand Verdun souhaite se doter de supports de communication et d'apprentissage : prises de vue au sol et aérienne, campagne de communication ciblée pour les réseaux sociaux, formation pour optimiser la diffusion de ses médias .

Le projet prévoit le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)	
Matériel informatiques et audiovisuels professionnels	13 950,00 €	LEADER (90 %)	12 555,00 €

		Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (10 %)	1 395,00 €
TOTAL	13 950,00 €	TOTAL	13 950,00 €

Pour information, l'aide est rattachée au régime des aides de minimis (selon le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

L'attribution de cette subvention pour ce projet est conditionnée à l'acceptation de la demande de financement LEADER déposée par l'Office du Tourisme du Grand Verdun auprès du Pays de Verdun.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

6 sans participation : Samuel HAZARD, Julien DIDRY, Jean-François THOMAS,
Marie-Claude THIL, Antoni GRIGGIO, Jean-Marie ADDENET

AUTORISE Monsieur le Président à verser à l'Office du Tourisme du Grand Verdun une subvention de 1 395,00 € et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID : 055-200049187-20231011-DGV2023_0200-DE

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5
NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **à la salle des fêtes de MONTZEVILLE**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Avenant n°3 à la
convention de
partenariat Contre-
Courant MJC**

DGV2023_0214

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Antoni GRIGGIO, 10ème Vice-Président,

Synthèse de la délibération

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a signé une convention d'objectifs et de moyens avec Contre-Courant MJC, le 01 octobre 2020, fixant les conditions du partenariat.

Des modifications structurelles, ayant une incidence sur la convention et sur le versement des subventions, amènent à la rédaction d'un avenant n° 3.

• **Contexte – Problématique**

La MJC s'engage à participer activement au développement social et culturel de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à travers son projet associatif.

La MJC repose son projet associatif sur trois secteurs opérationnels :

- Le secteur Enfance Jeunesse.
- Le secteur Musiques Actuelles.
- Le secteur Activités.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **160 600€** au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes.

- fonctionnement général : 60 600€
- école de musique: 15 000€
- programmation musicale d'été, festival Musiques et terrasses : 85 000€ sous réserve d'effectivité

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun prend en charge le financement du poste de directeur de la MJC à hauteur de 69 099 €.

En 2023, la MJC a procédé au changement de poste de direction, entraînant une vacance temporaire de ce poste. Il convient donc de recalculer la prise en charge financière de la CAGV relativement à ce poste.

C) Cadre et solution(s) proposée(s)

Le montant à déduire de la subvention, calculé sur la base réelle du coût employeur de la directrice en poste au 1er janvier et qui prend en considération l'ensemble des coûts inhérents, est estimé à 19 912 €.

Pour l'année 2023, la prise en charge du financement du poste de directeur de la MJC par la CAGV s'élèvera à 49 187 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

AUTORISE le Président à verser à Contre-Courant MJC une subvention de 49 187 € au titre de la prise en charge du financement du poste de directeur de la MJC et à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs liant la CAGV à la MJC.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc  al,



Signé électroniquement par : Samuel

HAZARD

Date de signature : 12/10/2023

Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Avenant n°1 - Marché
n° 22C6407 - Lot 3
"fourniture, enquête et
distribution de bacs
pucés" - Ajout d'un
nouveau poste de prix
au Bordereau des Prix
Unitaires.**

DGV2023_0206

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Madame Françoise FERY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Monsieur Jean VERNEL, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pascal BURATI

Absents et excusés :

Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Madame Maryvonne COLLIGNON, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO,

Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET,
Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS,
Monsieur Vincent TOMMASI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Monsieur Claude ANTION
- Madame Christine PROT à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Monsieur Bernard GOEURIOT
- Madame Pascale BATTOU à Monsieur Jean-Christophe VELAIN
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Marie-Claude THIL
- Monsieur Guillaume ROUARD à Monsieur Philippe DEHAND
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Pierre JACQUINOT

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe DEHAND, 6ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

Le présent avenant n°1 au marché n° 22C6407 – lot 3 « fourniture, enquête et distribution de bacs pucés » a pour objet l'ajout d'un nouveau poste de prix au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

• Contexte – Problématique

La Collectivité a notifié le 26 avril 2023, à la société CONTENUR, un marché portant sur la fourniture, enquête et distribution de bacs pucés. Actuellement, le BPU ne prévoit pas la fourniture de bacs pucés de 360 litres pour le sélectif. Or, pour les gros producteurs de sélectif, les sacs jaunes fournis par la Collectivité ne sont pas adaptés. Aussi, il apparaît plus judicieux de mettre à disposition un bac sélectif.

• Cadre et solution(s) proposée(s)

Il est proposé d'ajouter ce nouveau poste de prix au BPU :

FOURNITURE						
N uméro	Désignation	U nité	Prix unitaire et forfaitaire HT	Ta ux TVA	M ontant TVA	Prix unitaire et forfaitaire TTC
P N1	Fourniture de bacs pucés CS (sélectif) 360 L	P ar bac	46,73 €	20 ,00 %	9,3 5 €	56,08 €

L'ajout de ce nouveau poste de prix au BPU ne modifie pas le montant maximal autorisé du marché, qui est de 700 000 € HT pour sa durée totale de 4 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 22C6407 – Lot 3, relatif à l'ajout d'un nouveau poste de prix au BPU, tel qu'évoqué ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc _____ al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 12/10/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.